

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 5517 700 Cables: AU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 – 21 janvier 2006
Khartoum (Soudan)

EX.CL/233 (VIII)

**RAPPORT DE LA COMMISSION
POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2005**

INTRODUCTION

Il vous souviendra qu'à Syrte, j'avais indiqué que la Commission mènerait des activités fondamentales en vue de créer les conditions de l'accélération de l'intégration du Continent. Vous constatez, à la lecture du présent rapport que la plupart des activités programmées ont été réalisées par les départements dans des conditions souvent difficiles. Avec un sens aigu de l'abnégation, le personnel de l'organisation a pu trouver les voies et moyens de la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du plan stratégique 2004-2007 que la Conférence des Chefs d'Etat a adopté en juillet 2004 à Addis-Abeba (Ethiopie). Permettez-moi cependant, tout de même d'attirer votre attention sur quelques aspects du travail de la Commission qui permettront de rendre notre action collective beaucoup efficace dans les mois à venir.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Commission, certes, a effectué des pas décisifs dans la résolution des conflits et dans la mise en place des forces africaines en attente. Mais on perçoit de plus en plus que nous devons mettre l'accent dans la prévention des conflits. Nous devons nous doter pour cela d'outils et de mécanismes d'observation et d'intervention politique qui nous permettront de prévenir les conflits ou à tout le moins de les circonscrire rapidement lorsqu'ils éclatent en cherchant à obtenir un règlement politique des crises. Ce chemin est le seul viable pour l'Union africaine car le coût du maintien de la paix dépasse largement les capacités financières et organisationnelles de nos Etats membres.

Dans ce cadre, nous devons revisiter la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels. A cet égard, la Commission a entrepris de larges concertations avec la société civile et les partenaires pour circonscrire le sujet et pouvoir formuler des propositions pertinentes aux Etats membres tenant compte de l'évolution historique des nos sociétés et des exigences du monde actuel.

Par ailleurs, nous avons déployé des efforts en vue de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, les élections libres et régulières ainsi que le respect des droits de l'homme en Afrique. De concert avec les autres organes de l'Union, deux lignes d'action sont poursuivies à cet égard. Premièrement, il s'agit d'insister sur la lettre et l'esprit de la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, afin d'assurer la légitimité démocratique des gouvernements, comme cela a été fait dans le cas de la Mauritanie.

Deuxièmement, cela se traduit par les efforts persistants de la Commission en vue d'instaurer une culture de démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme en encourageant des débats élargis sur les constitutions africaines ; le partenariat dans le cadre de la mise en œuvre des programmes prioritaires de l'Union sur la gouvernance, l'administration et la réforme de la fonction publique ; la prévention et la lutte contre la corruption ; la promotion des droits humains des hommes et des femmes à travers l'éducation, entre autres.

La Commission a considérablement renforcé le Centre de documentation sur la Démocratie, la Gouvernance et les Droits de l'homme et a accordé une haute priorité à l'appui à la Commission africaine des Droits de l'homme et des Peuples. La Commission

continue de se pencher sur le sort des réfugiés et des déplacés sur le continent, à travers plusieurs missions d'évaluation sur le terrain et la fourniture d'assistances financières aux organisations des Etats membres.

Nos Etats membres ont progressé dans leur capacité à parler d'une voix dans les rencontres internationales comme ce fut le cas au plan politique et stratégique avec le consensus d'Ezulwini sur la réforme des Nations Unies et récemment à Hong Kong, lors des négociations commerciales sur les subventions agricoles. Les quelques concessions obtenues des pays riches sur les subventions agricoles, notamment le coton, résultent de notre unité et de notre volonté de rechercher une position commune africaine. C'est cette voie qui garantit le respect de l'Afrique dans le concert des Nations. La Commission ne ménagera aucun effort, à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, pour chercher la position commune africaine. A cet égard, vous verrez également dans ce rapport les efforts déployés dans le domaine des ressources animales et de la grippe aviaire notamment.

Ces efforts ne seront fructueux que si la Commission réussit à fédérer les énergies des communautés économiques régionales pour qu'elles deviennent les piliers de l'intégration continentale. La Commission a entrepris un travail d'harmonisation et de coordination avec les communautés économiques régionales avec l'appui de la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique. Nous espérons qu'au prochain Sommet de l'Union africaine, en juin 2006, à Banjul, il sera possible de présenter à nos organes un projet d'intégration du NEPAD, un plan d'harmonisation des Communautés économiques régionales, en relation avec la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique. C'est le lieu de rappeler que la Commission de l'Union africaine travaillera en étroite collaboration avec la Banque Africaine de Développement et la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique, pour qu'en fonction des avantages comparatifs de chaque organisation, et sous le leadership politique de l'union africaine, il soit possible d'accélérer l'intégration du continent, seule voie de salut pour le développement de nos sociétés, dans la mondialisation en cours. C'est l'occasion pour moi de féliciter nos frères Donald Kaberuka et Abdoulaye Janneh pour la confiance témoignée en eux et leur réitérer la totale disponibilité de la Commission de l'Union africaine pour œuvrer ensemble en un avenir meilleur pour les peuples africains.

L'intégration africaine devra avancer dans le domaine de la libre circulation des personnes, des biens et des services ainsi que de l'information. A cet égard, trois projets me semblent cruciaux. D'abord le passeport diplomatique africain infalsifiable que l'on peut mettre en œuvre rapidement si la volonté politique se manifeste. Il sera réservé, dans un premier temps, à des officiels du Continent et leur permettra de circuler à travers le continent sans visa. Ensuite la réunion des compagnies aériennes qui devra se pencher sur les problèmes du coût des billets d'avion, de l'interconnexion des vols sur le continent et enfin la sécurité et la sûreté aériennes sera organisée très bientôt. J'ai bon espoir que nos compagnies aériennes trouvent les solutions idoines à ces problèmes lancinants. Le dernier projet est celui de la radio-télévision africaine. Il devra permettre de contribuer à la maîtrise de l'information sur l'Afrique et de forger une conscience panafricaniste, notamment dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Education et Culture, voilà les deux thèmes phares de notre Sommet de Khartoum. La Commission a préparé les positions communes africaines de manière minutieuse à travers plusieurs réunion préparatoires. J'espère que la décennie de l'éducation qui sera proclamée nous permettra de faire des progrès considérables dans l'éducation notamment panafricaniste de nos peuples et de notre jeunesse. Au plan de la culture, si l'année 2006

est proclamée année des langues africaines, la Commission redoublera d'énergie pour asseoir l'Académie africaine des langues.

Je note que la Commission a travaillé dans des conditions difficiles pour mettre en œuvre les programmes et les lignes d'action que vous avez approuvées en 2004. Seul 12% du budget de solidarité a été versé à la Commission et ceci en fin d'exercice. J'en appelle aux Etats membres pour soutenir les programmes et garantir leur appropriation vis-à-vis de nos partenaires, en attendant que le dossier du financement de l'Union africaine soit bouclé.

La Commission poursuivra son programme combien déterminant de transformation institutionnelle et finalisera bientôt son programme de recrutement dans le respect des équilibres régionaux et du genre. Elle sera dans une meilleure posture pour exécuter les programmes d'intégration dans le strict respect des principes de bonne gouvernance et de transparence réaffirmées par le NEPAD dans la dynamique des CER et dans la perspective des Etats Unis d'Afrique.

C'est dans ce cadre que la Commission de l'UA a entrepris son vaste chantier de la Transformation institutionnelle qui occupe une place de choix dans les priorités de la Commission ; elle constitue même une pré-condition pour que la Commission puisse valablement jouer son rôle de catalyseur de l'intégration africaine et d'une Afrique correspondant à la Vision que les chefs d'Etat et de Gouvernements du continent ont avalisée au Sommet de juillet 2004. Moteur du projet d'intégration, la Commission se doit d'améliorer sa capacité à concevoir ses politiques et programmes, à les mettre en œuvre et à les évaluer de façon responsable et participative. D'où la nécessité pour elle de se doter d'outils et d'une culture du travail permettant d'atteindre les résultats attendus; c'est l'objectif global de la Transformation institutionnelle.

A part cela, la Commission a continué la mise en œuvre de son programme pour la société civile, les jeunes et l'intégration du genre dans l'Union africaine. L'évolution du processus de l'ECOSOCC a occupé une place de choix dans ce contexte. La Commission a fermement appuyé les efforts du Bureau et du Comité permanent de l'ECOSOCC pour élaborer et consolider une feuille de route pour le travail de l'ECOSOCC provisoire. L'inclusion des jeunes et de la diaspora africaine dans l'ECOSOCC ferait partie de ce programme.

Le processus de la diaspora a également évolué rapidement. La Commission a tenu d'étroites consultations avec la communauté et le marché commun des Caraïbes (CARICOM) en vue d'institutionnaliser le processus de coopération avec le peuple caribéen et de mettre en place et consolider des réseaux régionaux de la diaspora avec l'ultime objectif de construire des ponts sur l'Atlantique pour renforcer les relations. Au cours de cette période également, le Président de l'Union s'est rendu dans les Caraïbes où il a discuté avec les dirigeants caribéens. J'ai également rencontré S.E. M. Gonzalves, Président de la CARICOM et Premier ministre de Saint Vincent et Grenadines en octobre 2005 au cours de sa visite officielle en Ethiopie, pour examiner les relations croissantes entre l'UA, la CARICOM et les Caraïbes et explorer les stratégies pour le développement et la consolidation.

Un certain nombre de propositions et de mesures de suivi ont été adoptées à cet effet, notamment l'idée d'un Sommet Afrique-Amérique et la nécessité pour l'Afrique de célébrer la Journée de l'émancipation en complément de la Journée de l'Afrique. Des

dispositions seront également prises pour une conférence de suivi Afrique du Sud – UA – Caraïbes en Afrique du Sud en 2006 et la conclusion d'un Protocole d'accord avec la CARICOM au cours du premier semestre de cette année. La Commission a également entamé des consultations avec le Brésil sur le projet de tenir la deuxième Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora au Brésil en 2006. Les activités préparatoires de cette réunion ont déjà commencé.

Je nourris l'espoir que le Comité des Chefs d'Etat dirigé par le Président Obasanjo du Nigeria qui se penche actuellement sur ce sujet aboutira à des conclusions heureuses et qui permettront à la Commission de l'Union africaine d'être plus efficace et de travailler en parfaite harmonie avec le NEPAD et les Communautés économiques régionales, et toutes les autres institutions de l'Union africaine qui doivent voir leur rôle et leurs moyens renforcés : (Parlement panafricain, ECOSOCC, Cour de justice ainsi que les Institutions financières en voie de conception).

Je me dois de remercier tous les chefs d'Etat et tous les représentants (Ministres et Ambassadeurs), pour leur disponibilité constante, leur compréhension, leur soutien. Une place particulière doit être faite au leadership du Président Obasanjo dont l'action déterminée et la foi ont permis à notre organisation d'accomplir des pas décisifs dans la voie de l'intégration, et l'affirmation de l'image et de la présence de l'Afrique dans le monde.

Alpha Oumar Konaré

QUESTIONS JURIDIQUES

1. Au cours de la période considérée, le Bureau du Conseiller juridique a entrepris, au nom de la Commission, les activités ci-après dans le cadre de ses principales fonctions.

I. FONCTIONS DE DEPOSITAIRE

2. Il convient de rappeler au Conseil que depuis la présentation de son rapport en juillet 2005, il y a eu un développement important quant à l'état de signature, de ratification et d'adhésion aux traités de l'OUA/UA. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, est entré en vigueur le 25 novembre 2005, trente (30) jours après le dépôt du quinzième instrument de ratification, en vertu de l'article XXIX (1). A cet égard, les Etats membres sont encouragés à accélérer le processus de ratification de tous les autres traités en vue de leur entrée en vigueur rapide.

II. ENREGISTREMENT DES NOMS, ABREVIATIONS, ET EMBLEMES DE L'UNION AFRICAINE ET DU NEPAD AUPRES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)

3. L'on se souviendra que dans le dernier rapport de juillet 2005 du Conseil, il a été indiqué que le Bureau du Président de la Commission avait finalisé la demande officielle aussi bien pour l'UA que pour l'UA/NEPAD à adresser à l'OMPI avant la fin de juin 2005, pour être communiquée aux Etats parties à la Convention de Paris. L'OMPI a communiqué les noms, abréviations, et emblèmes de l'UA et du NEPAD le 24 juin 2005 aux Etats parties à la Convention de Paris ainsi qu'aux Etats membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui ne sont pas liés par la Convention de Paris mais qui sont tenus ou seront tenus de l'appliquer en vertu de l'Accord du 15 avril 1994 sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

4. Un Etat partie a au maximum une (1) année pour notifier à l'OMPI son refus de protéger les droits de propriété intellectuelle de l'UA sur leur territoire. Lorsqu'aucun refus n'est communiqué, il est supposé que l'Etat concerné accepte entièrement la proposition. En effet, d'ici au 24 juin 2006, l'UA saura la couverture de protection de ses droits de propriété intellectuelle sur les différents territoires.

III. ACCREDITATION DES ETATS NON AFRICAINS AUPRES DE L'UNION AFRICAINE

5. Aux termes des dispositions de la Partie II, Section II (3) des Critères d'Octroi du statut d'observateur et dans le cadre d'un système d'accréditation au sein de l'Union africaine (Critères), adopté en juin 2005 par le Conseil exécutif, la Commission a reçu et examiné les demandes d'accréditation de différents Etats non africains, en ayant à l'esprit l'intérêt suprême de l'Union ainsi que les préoccupations des Etats membres. Au cours d'une cérémonie d'accréditation tenue le 20 octobre 2005, le Président de la Commission a accepté les lettres d'accréditation de quinze (15) Etats non africains en plus de ceux ayant été accrédités plus tôt aux termes des dispositions de la Partie II, Section II (3) des Critères. Les noms des représentants accrédités depuis le dernier rapport et de leurs Etats respectifs figurent ci-après sous forme de tableau.

No.	Noms des représentants accrédités	Pays
1.	Mr. Jhung BYUNG-KUCK	République de Corée
2.	Ms. Kirsti AARNIO	Finlande
3.	Mr. A.J.A.J.M.G. HENNEKENS	Pays-Bas
4.	Mr. Gurjit SINGH	Inde
5.	Mr. Yves BOULANGER	Canada
6.	Mr. Federic RENARD	Belgique
7.	Mr. Mariusz WOZNIAK	Pologne
8.	Mr. Staffan TILLANDER	Suède
9.	Mr. Mikhail Y. AFANASIEV	Russie
10.	Mrs. Margarita D. ARMAS	Mexique
11.	Mr. Ivan ZIVKOVIC	Serbie et Montenegro
12.	Ms. Mette RAVN	Norvège
13.	Mr. Syed Zahid HUSSAIN	Pakistan
14.	Comrade O UI ROK	République populaire et démocratique de Corée
15.	H.E. Mr. Renato XAVIER	Brésil

IV. FUSIONNEMENT DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES ET DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION AFRICAINE

6. En application de la décision Assembly/AU/Dec.83 (V) adoptée par la cinquième session ordinaire de la Conférence tenue en juillet 2005 à Syrte (Libye), qui stipule, entre autres, que « (La Conférence).....**DECIDE** qu'un projet d'instrument juridique relatif à la mise en place de la Cour, qui résultera du fusionnement de la Cour des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de justice, soit élaboré et soumis aux prochaines sessions ordinaires du Conseil exécutif et de la Conférence », une réunion des juristes des Etats membres s'est tenue du 21 au 24 novembre 2005 à la Résidence El Mithak à Alger (Algérie) en vue d'examiner ce projet d'instrument juridique.

7. Le Conseil est informé que les vingt deux (22) Etats membres, qui avaient participé à la réunion avaient décidé de se constituer en un groupe de travail étant donné que le quorum n'était pas atteint, et que les résultats de leurs travaux seraient soumis au COREP avant d'être présentés aux organes de décision. Le Conseil est également informé que le rapport de la réunion du groupe de travail ainsi que le projet d'instrument juridique ont été distribués à tous les Etats membres les invitant à soumettre leurs commentaires et/ou observations au plus tard le 10 janvier 2006. Ces documents ont été ensuite soumis à une réunion du COREP, pour examen. Le projet d'instrument juridique sur le fusionnement de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour de justice de l'Union africaine est soumis à la présente session, pour examen.

FEMMES, GENRE ET DEVELOPPEMENT

8. Au cours de la période considérée, le Département Femmes, Genre et Développement s'est essentiellement consacré à la planification et à la mobilisation de l'appui aux programmes à mi-parcours de l'UA sur l'intégration de la dimension genre. Pour ce faire, des plans d'intégration de la dimension genre dans les différents programmes de chaque Département et de renforcement de leurs capacités en matière d'analyse des questions de parité entre les sexes, ont été élaborés.

9. La première Conférence de l'Union africaine des ministres responsables des affaires féminines et du genre s'est tenue du 12 au 15 octobre 2005 à Dakar (Sénégal). Le Gouvernement sénégalais a abrité cette Conférence dont les résultats, soumis au Conseil exécutif pour adoption, faciliteront la mise en œuvre de la **Déclaration solennelle sur l'égalité entre hommes et femmes en Afrique**, qui a été adoptée en juillet 2004 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.

10. Il convient de rappeler qu'aux termes de la décision EX.CL/Dec.192 (VII), il a été demandé à la Commission de « mener des consultations en vue de redynamiser l'OPF, et de soumettre un rapport au Conseil exécutif en janvier 2006 ». La redynamisation de l'OPF (Organisation panafricaine des femmes) revêt un intérêt particulier pour l'UA et la Commission suit de près cette question en tant qu'observateur pour permettre aux femmes africaines d'assurer son avenir. Le rôle de la Commission est de soutenir et d'aider la nouvelle OPF à s'impliquer plus activement dans les activités de l'Union africaine. A cet égard, l'UA a pris des engagements avec l'OPF dans deux instances séparées : à une réunion tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) et à une réunion du Secrétariat général de l'OPF tenue à Windhoek (Namibie) en septembre et en novembre 2005, respectivement. Ces engagements consistent essentiellement à aider l'OPF à réfléchir profondément sur son rôle dans le mouvement plus élargi des femmes africaines et dans le contexte d'une Afrique pluraliste.

11. L'OPF doit encore mener des consultations plus approfondies avec d'autres régions (Afrique du nord, Afrique centrale et Afrique de l'est), qui n'étaient pas représentées à la dernière réunion de son Secrétariat général, pour solliciter leurs points de vues sur la transformation envisagée. Les autres pays membres de l'OPF, mais qui ne sont pas actifs, doivent eux aussi être exhortés. La Commission de l'Union africaine continuera d'être saisie de la question de l'OPF plus particulièrement en conseillant sur la manière dont une nouvelle OPF pourrait être intégrée dans la nouvelle structure de l'UA. L'OPF étant encore en plein processus de se définir, l'UA envisage de tenir une réunion consultative entre la Commission et l'OPF avant le congrès de l'OPF prévu pour juillet 2006. Après quoi, un rapport sur l'OPF redynamisée sera présenté au Conseil exécutif en temps voulu.

ACTIVITES DU BUREAU DE VERIFICATION INTERNE

I. APERCU GENERAL

12. Le Bureau de vérification interne fournit des services de conseils aux fonctionnaires de la Commission ayant pouvoir de décision, , aide les hauts responsables à s'acquitter efficacement de leurs fonctions en leur proposant des analyses, des évaluations, des conseils et des recommandations.

II. ACTIVITES ENTREPRISES

13. Au cours de la période considérée, les activités entreprises dans le domaine de la vérification interne sont les suivantes :

- a) Maintenance et rénovation des bâtiments ;
- b) Recherche et développement des graines céréalières dans les zones semi-arides (SAFGRAD), Ouagadougou ;
- c) Centre d'Etudes linguistiques et historiques par tradition orale (CELTHO), Niamey ;
- d) Mise en valeur intégrée des Massifs du Fouta Djallon, Conakry ;
- e) Commission scientifique, technique et de la recherche (UA/CSTR) Lagos ;
- f) Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Banjul
- g) Avances recouvrables, avances pour réunions et séminaires ; comptes fournisseurs ;
- h) Projets et fonds spéciaux ;
- i) Contribution et Fonds général

III. DIFFICULTES RENCONTREES

14. Le Bureau de vérification interne souffre d'une grave pénurie de personnel, et de ce fait, il n'a pas été en mesure de :

1. Atteindre ses objectifs ; et
2. fournir à la Commission les services requis. L'on espère que le processus de recrutement en cours et la révision de la structure de Maputo permettront de résoudre ce problème.

IV. LA VOIE A SUIVRE

15. Le Plan stratégique de la Commission pour la période 2004-2007, ainsi que les relations et l'appui renforcés des partenaires de l'UA ont fait peser un énorme volume de travail sur le Bureau de vérification interne. La nécessité se fait sentir d'élaborer une Charte de l'audit, un manuel de l'audit et d'informatiser entièrement les activités de vérification.

16. La CUA se propose d'organiser un séminaire en vue de promouvoir le concept d'audit chez ses hauts fonctionnaires occupant des postes de direction.

CONFERENCE SUR LA SECURITE, LA STABILITE, LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION EN AFRIQUE (CSSDCA)

Introduction

17. Les activités de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération (CSSDCA) pour la période considérée ont porté essentiellement sur :

- i) l'élaboration d'une feuille de route des activités de l'ECOSOCC intérimaire ;
- ii) l'action pour des relations pratiques, efficaces et durables entre les Organisations de la société civile (OSC) et l'agenda de l'UA pour la paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance, et faciliter l'application de l'article 22 du Protocole du Conseil de paix et de sécurité (CPS) ;
- iii) l'accélération du processus de la diaspora africaine ; et
- iv) la transformation de la CSSDCA en CIDO (Organisation de la société civile et de la diaspora).

i) Feuille de route pour l'ECOSOCC

18. Après le lancement de l'ECOSOCC intérimaire le 29 mars 2005 à Addis-Abeba (Ethiopie), le Comité directeur provisoire a convoqué une réunion du 22 au 24 avril 2005 à Nairobi (Kenya), à la demande du Président du Comité, le Professeur Wangari Maathai. Cette réunion a élaboré le règlement intérieur du Comité directeur provisoire ainsi qu'un projet de plan stratégique pour l'ECOSOCC. Entre juillet et décembre 2005, l'ECOSOCC s'est attelé à finaliser, à faire connaître ce plan, et à mobiliser l'appui pour sa mise en œuvre. Ce plan a été largement circulé et distribué parmi les Etats membres de l'Assemblée générale, la communauté de la société civile et les Etats membres de l'Union africaine. Il a été ensuite peaufiné et finalisé puis soumis à la Commission de l'Union africaine.

19. Le Plan stratégique de l'ECOSOCC contient des objectifs spécifiques et des objectifs d'ordre général, et traite des activités et du budget pour ces objectifs, qui ont particulièrement trait aux procédures de consultations et des élections nationales, régionales et d'un autre ordre, préconisées dans les Statuts de l'ECOSOCC approuvés par la Conférence de l'Union (Assembly/AU/Dec.42 (III) de juillet 2004). Le Plan stratégique contient également un cadre pour la communication et la collecte de fonds pour financer les activités de l'Organe, vulgariser le Plan et mobiliser l'appui en sa faveur auprès des organisations de la société civile, des gouvernements, d'autres institutions de l'Union et de la communauté internationale dans son ensemble.

20. Il importe cependant de souligner qu'il serait difficile pour cet important Organe de réaliser les objectifs qu'il s'est fixé dans les délais qui lui sont impartis aux termes des Statuts de l'ECOSOCC. Des ressources financières adéquates doivent être mises à la disposition de l'ECOSOCC pour lui permettre de remplir son mandat mais, malheureusement, tel n'est pas le cas.

21. Dans les rapports que j'ai présentés au Conseil en janvier et en juillet 2005, j'ai appelé l'attention sur le fait que la mise en œuvre des programmes n'est pas prévue dans les allocations budgétaires pour l'exercice. Dans le document qu'elle a présenté à la Conférence sur le Gouvernement de l'Union convoquée par le Président en exercice de

l'Union, S.E. Olusegun Obasanjo, du 12 au 14 novembre 2005 à Abuja (Nigeria), la présidente intérimaire, Prof. Maathai a, elle aussi déploré le fait que le manque de ressources ait interrompu le processus de mise en œuvre. La Conférence a par ailleurs insisté sur la nécessité pour l'ECOSOCC d'avoir les ressources financières requises pour remplir son mandat.

22. L'objectif primordial du Bureau de l'ECOSOCC et du Comité directeur provisoire est de collecter des fonds. Le Plan stratégique a permis de contacter les bailleurs de fonds et les organisations donatrices pour solliciter leur appui. Toutefois, il est impératif que les organes pertinents de l'Union accordent une grande importance au financement adéquat de l'ECOSOCC, ce qui témoignerait de leur engagement à l'objectif visé dans l'Acte constitutif qui perçoit l'Union comme un accord ou un partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société civile. Cet engagement doit être mis en exergue dans les allocations budgétaires présentées au Conseil et au Sommet. Il s'agit-là d'un facteur qui doit également avoir un impact sur les activités de l'ECOSOCC.

ii) Gouvernance, démocratie, paix et sécurité

23. L'autre domaine d'importance est le renforcement des relations UA société civile dans le cadre du programme de l'Union africaine pour la gouvernance, la démocratie, la paix et la sécurité. A cet égard, une attention particulière est accordée à l'application des dispositions de l'article 22 du Protocole de l'Union relatif à la paix et à la sécurité qui prévoit l'appui de la société civile à ses activités.

24. Pour ce faire, la Commission s'est engagée dans une série de consultations avec les principaux réseaux de la société civile dans les différentes régions du continent avec l'appui du programme « l'Afrique pour la paix » lancé par le Danemark. Ces consultations ont pour objectif de mettre au point des directives ainsi qu'un programme d'action pour garantir des relations pratiques, efficaces et durables entre les OSC et l'Agenda de l'UA pour la paix et la sécurité. Il est espéré qu'à l'issue de ces consultations, un programme et/ou un code de procédures seront élaborés pour la Commission pour une interaction, qui seront finalement soumis au Conseil de paix et de sécurité, pour examen et adoption.

25. Dans le cadre de ce processus, la Commission a organisé un premier atelier à Accra (Ghana) du 29 au 31 août 2005 en coopération avec la Recherche et le Dialogue en matière de sécurité (ASDR). Cet atelier a identifié un certain nombre de services et de contributions que les OSC pourraient et devraient apporter en appui à l'agenda pour la gouvernance et la démocratie, au Conseil de paix et de sécurité, et à l'ECOSOCC. Il a également proposé un plan d'action qui favorise une culture de la recherche et de l'analyse ainsi qu'un cadre d'action pratique susceptible de soutenir ce programme. Le résultat des travaux de l'atelier fera l'objet de discussion et d'examen approfondi grâce à un processus de consultations régionales en vue de l'élaboration d'un plan d'action qui sera présenté aux organes appropriés de l'Union. Le Programme danois « l'Afrique pour la paix » fournira également l'appui à ce processus.

iii) Evolution du processus de la diaspora africaine

26. Au dernier Sommet tenu en juillet 2005 à Syrte, un rapport a été présenté sur les différentes actions prises par la Commission en vue de promouvoir l'initiative de la diaspora, y compris la Conférence Afrique du Sud – Union africaine – Diaspora des Caraïbes organisée à Kingston (Jamaïque) du 16 au 18 mars 2005.

27. Depuis lors, la Commission, en collaboration avec les organes compétents de l'Union et des Etats membres n'a cessé d'œuvrer pour l'évolution du processus de la diaspora. En marge de la Conférence en Jamaïque, la Commission a rencontré une délégation de CARICOM conduite par le Secrétaire général de CARICOM, M. Edwin Carrington. A cette rencontre, la nécessité a été reconnue de mettre en place un mécanisme pour promouvoir le dialogue et/ou l'interface réguliers entre les deux régions en vue de renforcer la coopération et les liens, et il a été proposé d'établir une procédure et une structure de collaboration en appui au mécanisme. La réunion avait également insisté sur la nécessité pour les chefs exécutifs des deux organisations de se rencontrer en marge du Sommet du G8 à Londres ou du Sommet de l'Union africaine à Syrte en juillet 2005 pour se mettre d'accord sur le programme élargi et le calendrier de mise en œuvre. La rencontre des deux chefs exécutifs n'a pas eu lieu à Londres pour des raisons inévitables, ni en Libye parce que le Sommet de l'UA et le Sommet de CARICOM coïncidaient.

28. Toutefois, le Président de la Commission a rencontré, en octobre 2005, S.E.M. Gonzalves , porte-parole de la Communauté et du marché commun des Caraïbes (CARICOM) et Premier ministre de St Vincent et Grenadines lors de sa visite en Ethiopie. Ils ont discuté des initiatives prises au niveau bilatéral en appui à l'agenda de la diaspora et en particulier, l'instauration d'un régime d'exemption de visa entre l'Ethiopie et St Vincent et Grenadines, et signalé que des accords bilatéraux similaires seront conclus sous la couverture multilatérale de l'Union africaine, des relations de plus en plus fructueuses entre l'UA, les Caraïbes et CARICOM, et se sont entendus sur un certain nombre d'actions de suivi, à savoir :

- Mise en place des mécanismes et des dispositions institutionnels de dialogue politique en appui au cadre de collaboration. Il importe de convoquer une réunion des experts et des représentants de la Commission de l'UA et de CARICOM en vue d'élaborer un mémorandum d'accord à cette fin et de préparer une rencontre des deux chefs exécutifs pour examiner cet accord. Dans ce cadre élargi, il a été décidé de tenir d'urgence des consultations sur la manière de rendre opérationnelle la Commission ABC(Union africaine – Brésil – Caraïbes) dans les plus brefs délais possibles.
- L'invitation des dirigeants de CARICOM pour participer au Sommet de l'UA. Initialement, l'idée était de les inviter au présent Sommet de Khartoum, mais il serait plus approprié de les inviter au Sommet de juillet lorsque le mémorandum d'accord sera examiné.
- La création d'un programme d'échange multilatéral et d'octroi de bourses sous les auspices de l'Union africaine, et la création d'opportunités d'échange en sports, arts et culture avec un accent particulier sur les festivals annuels et biennaux liés aux événements importants comme la célébration en mémoire de Bob Marley.
- L'Accélération du processus de création d'une liaison aérienne directe entre l'Afrique et la région des Caraïbes.
- La proclamation du 25 mai, Journée de l'Afrique à travers le monde.
- L'établissement des liens, par la communication, y compris la représentation mutuelle en tant qu'observateur de CARICOM auprès de l'Union africaine. La

question de représentation mutuelle et de statut d'observateur est symbolique et cruciale. Certains pays des Caraïbes tels que Antigua et Barbuda ont déjà nommé des ambassadeurs auprès de l'Union africaine. D'autres ont demandé le statut d'observateur. Cette question mérite d'être examinée minutieusement afin de décider du statut approprié à accorder.

29. Au niveau de la société civile, le réseau diaspora africaine – société civile des Caraïbes établi en septembre 2004 a intensifié ses efforts visant à jeter des ponts transatlantiques entre les régions. Ce réseau, qui rassemble des représentants des organisations de la société civile dans environ 20 Etats des Caraïbes, a soutenu la Conférence Afrique du Sud-Union africaine – diaspora des Caraïbes et a continué d'œuvrer à la mobilisation de l'appui dans les deux régions en faveur du processus de coopération transatlantique et de la participation au Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC). Il s'est également attelé à encourager les deux communautés à se sensibiliser mutuellement sur leurs besoins. En particulier, il a tout mis en œuvre pour associer l'Afrique et ses dirigeants à la célébration de la Journée de l'Emancipation aux Caraïbes.

30. Le Président en exercice de l'Union, S.E. Olusegun Obasanjo s'est rendu aux Caraïbes en août 2004 pour participer à la célébration de la Journée de l'Emancipation à Trinidad et Tobago. A cette occasion, Il a tenu une série de discussions sur les moyens de promouvoir et de renforcer les liens entre les régions et un certain nombre de propositions ont été faites à cet effet.

- a) Premièrement, l'organisation d'un Sommet Afrique-Amérique en vue de promouvoir et de renforcer la mobilisation des populations locales aux niveaux culturel et de la société civile. Ce Sommet se penchera sur des projets spécifiques de consolidation des liens, notamment les liens politiques et économiques, y compris la liaison directe par avion ;
- b) La deuxième proposition est que l'Afrique célèbre la Journée de l'Emancipation. Cette proposition avait été examinée à l'Atelier technique organisé en 2003 par la Commission de l'Union africaine à Trinidad et Tobago. A cette rencontre, il a été recommandé que la Journée de l'Afrique et la Journée de l'Emancipation soient célébrées mutuellement de part et d'autre de l'Atlantique et des modalités ont été proposées en vue de la réalisation de ce programme.

31. Les efforts déployés à différents niveaux par la Commission et le Président en exercice de l'Union témoignent de la nécessité d'œuvrer pour l'institutionnalisation, l'expansion et l'intensification de la coopération avec la région des Caraïbes et autres régions de la diaspora africaine. La Conférence des Intellectuels africains constitue un pilier de cette entreprise et la Commission est engagée dans des consultations avec le Gouvernement brésilien qui offre d'abriter la prochaine réunion en 2006. Le Brésil représente un élément central du projet de la diaspora parce que ce pays a la plus grande population d'origine africaine au monde après le Nigeria. La Commission ne ménagera aucun effort pour consolider les liens avec les pays des Caraïbes.

32. Outre la consolidation des liens, il est nécessaire d'étendre les processus déjà développés dans une série de cercles vers l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale en particulier. A cet égard, la prochaine réunion Afrique du Sud – UA – Caraïbes pourrait s'étendre aux deux régions et à l'Asie – Océanie.

33. La Commission est également en train de faire avancer le processus d'établissement et de coordination des réseaux régionaux de la diaspora tels que le Réseau Afrique – Caraïbes dans les autres régions. Ce processus a pour objectif de permettre aux groupes de la diaspora dans les régions respectives, de jouer des rôles chef de file dans le processus en vue de faciliter l'engagement et la mobilisation dynamique. Ce processus est très avancé au Royaume Uni, en Europe et en Amérique du Sud et nous ferons rapport des résultats au prochain Sommet.

iv) Transformation de la CSSDCA en CIDO

34. La Commission se propose également de transformer la CSSDCA en CIDO. Cette proposition a déjà été approuvée par le Sous-comité du COREP sur les structures, et il est espéré que la présente session du Conseil pourra l'entériner afin que la Commission fasse les ajustements d'ordre organisationnel nécessaires.

La voie à suivre

35. Au cours de la période considérée, la CSSDCA a œuvré activement avec détermination et dévouement à la poursuite des idéaux d'une Union africaine centrée sur les personnes, préconisé dans l'Acte constitutif. L'accent a été surtout mis sur l'institutionnalisation et l'entrée en activité du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) comme pilier de cette entreprise. Cependant, l'ECOSOCC a besoin d'un financement adéquat pour s'acquitter de ses obligations en collaboration avec la société civile et ce, conformément à l'esprit de l'Acte constitutif. En conséquence, tous les organes pertinents de l'Union africaine ont la responsabilité d'accorder à cette question l'attention qu'elle mérite.

PLANIFICATION, CONTROLE, EVALUATION DES POLITIQUES STRATEGIQUES ET MOBILISATION DES RESSOURCES

36. La Commission a commencé à mettre en place graduellement le mécanisme susceptible de faciliter les activités de planification, contrôle, évaluation et mobilisation des ressources (SPPM). A cet égard, un système de contrôle et d'évaluation a été établi et est maintenant en cours de mise en œuvre pour aider à créer et à promouvoir des relations constructives, fructueuses et institutionnelles entre les Départements de la Commission de l'Union africaine. Des activités ont été entreprises à savoir, le travail du Comité ad hoc ministériel sur le barème des contributions, les propositions concernant d'autres sources de financement de l'Union africaine, et les discussions visant à renforcer le partenariat entre l'Union africaine et ses partenaires internationaux. Le Collège de Commissaires s'est réuni à Bruxelles le 12 octobre avec ses homologues de l'UE pour discuter du partenariat élargi et en particulier, de la stratégie de communication de l'Union européenne pour l'Afrique, qui constituera le document de référence pour la coopération entre les deux continents. La Commission a décidé de discuter du document avec les CER et le NEPAD pendant que le groupe des ambassadeurs africains en Belgique seront en train de finaliser leurs commentaires.

I. PLANIFICATION, CONTROLE ET EVALUATION

37. Trois sortes d'activités ont été entreprises dans ce domaine, à savoir :

A. ACTIVITES DE PLANIFICATION

38. La structure chargée de ces activités a aidé tous les Départements et toutes les Unités de la Commission, par une interaction avec ceux-ci, à préparer le budget-programme pour 2006. Un manuel de planification a été préparé et soumis, pour approbation. Un plan de renforcement des capacités a été finalisé en vue de former le personnel qualifié de la CUA en matière de planification, plan qui a été proposé au PNUD et approuvé, pour financement. L'exécution d'un projet pour soutenir ce Plan démarrera en janvier 2006.

B. ACTIVITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION

39. Toutes les activités étant en cours à la Commission, il n'a pas été possible de finaliser le rapport de contrôle et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes de 2005 ; la préparation de ce rapport est en cours et il sera finalisé courant janvier 2006. Un système de contrôle et d'évaluation, utilisant le RBM Canadien est en train d'être mis au point. Ce système fournira la base pour améliorer les capacités du personnel de la CUA en matière de contrôle et d'évaluation.

II. ACTIVITES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

40. Au cours de la période considérée, les activités de la Commission dans le domaine de mobilisation des ressources ont porté essentiellement sur l'intensification des efforts visant à garantir le financement de la mise en œuvre des activités prioritaires de l'UA pour 2005 prévues dans le budget-programme approuvé. Dans ce contexte et dans le cadre d'un nouveau partenariat à long terme, une série de consultations ont démarré avec les partenaires internationaux, des descriptifs de projets élaborés, et des accords financiers élaborés et signés. Par ailleurs, la Commission a continué d'envisager avec les partenaires internationaux les voies et moyens de promouvoir la coopération ainsi que l'efficacité dans la fourniture de l'aide au développement.

41. Un bon nombre d'activités ont été entreprises, à savoir :

- Le dialogue régulier et structuré avec les partenaires internationaux visant à rationaliser, simplifier et harmoniser la procédure des bailleurs de fonds afin de réduire les frais de transaction. Cela a été accompagné de discussions sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide au développement par des moyens fiables et souples de prestation ;
- La création d'une base de données sur l'information relative aux projets, et allocation des fonds recommandés, par l'Axe du Plan stratégique de l'UA, les sources de financement, et par le Département/la Direction de l'UA ;
- La conception d'un format de présentation de profils de projets aux partenaires internationaux, et préparation de descriptifs détaillés de projets ;
- Le suivi des annonces de contributions faites par les partenaires internationaux, et élaboration de plans de dépenses de ces ressources par les Etats membres ;

- Le renforcement des relations déjà existantes avec les partenaires, et création et recherche de nouvelles opportunités de mobilisation de ressources additionnelles.

III. RESULTATS ET REALISATIONS

42. Les activités ayant trait à la planification, au contrôle, à l'évaluation des politiques stratégiques, et à la mobilisation des ressources ont permis à la Commission de :

- Mettre en place des procédures de planification, de contrôle et d'évaluation des programmes en vue d'apprécier l'efficacité des Départements et des Directions de la Commission ;
- Créer une base de données sur les projets à élaborer et à soumettre aux bailleurs de fonds, pour financement ;
- Organiser un certain nombre de réunions bilatérales avec les partenaires en vue de suivre les contributions annoncées et/ou de garantir de nouvelles sources de financement.

IV. DIFFICULTES RENCONTREES ET DEFIS

43. Au cours de la période considérée, la Commission s'est confrontée à des difficultés et a eu des défis dans les domaines de la planification, du contrôle, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources, il s'agit, entre autres, de :

- La nécessité d'une collaboration soutenue entre les Départements et d'un travail d'équipe ;
- La pénurie de personnel qualifié en matière d'analyse des politiques, de planification et de contrôle.

V. QUESTIONS PENDANTES

44. Il est nécessaire de mettre en place un système approprié de planification et de contrôle. A cet égard, plusieurs ateliers et cours de formation seront organisés en vue de renforcer les capacités du personnel de l'UA. Ce programme fera partie de la phase 2 de la transformation institutionnelle. Les réformes en cours des systèmes de gestion administrative et financière dans le cadre du projet de transformation institutionnelle ainsi que les efforts déployés actuellement en vue du recrutement et de la formation du personnel permettront de résoudre le problème de pénurie de personnel qualifié.

VI. LA VOIE A SUIVRE

45. Les budgets-programmes pour l'exercice 2006 ont été préparés et seront soumis aux organes de décision, pour approbation. Le système de contrôle et d'évaluation sera approuvé par les autorités compétentes de la CUA, pour être mise en œuvre. La Commission continuera de tenir régulièrement des consultations avec les partenaires internationaux en vue de consolider le partenariat établi nouvellement. L'ultime objectif est d'avoir l'appui direct du budget comme un moyen de réduire les coûts des transactions et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide au développement pour la réalisation d'objectifs plus élargis d'intégration continentale et de réduction de la pauvreté. Des efforts

seront également déployés en vue de combler toutes les lacunes qui pourraient être relevées au cours de l'opération d'évaluation institutionnelle.

COMMUNICATION ET INFORMATION

I. ETABLISSEMENT DE LA CHAÎNE PANAFRICAINNE DE RADIO ET TELEVISION

46. L'établissement de la Chaîne Panafricaine de Radio Télévision, objet de la proposition présentée aux Chefs d'Etat et de Gouvernement par le Président Mohamed Hosni MOUBAREK, a figuré parmi les projets majeurs conduits par la Commission de l'Union africaine au cours de l'année 2005.

47. En effet, depuis juillet 2005, date à laquelle le Sommet de Syrte avait chargé la Commission de l'Union africaine d'explorer les modalités pratiques devant conduire à la réalisation du projet de création de la Chaîne Panafricaine de Télévision, la Commission a mis en place un comité de suivi, présidé par le Vice Président de la CUA, chargé de veiller à mener un bien le projet.

48. Le Président de la Commission Alpha Oumar KONARE a reçu, en août 2005, une délégation spéciale dépêchée par le Président Egyptien Mohamed Hosni MOUBAREK, en vue de discuter l'Initiative Egyptienne.

49. Cette première réunion, présidée par le Professeur Konaré, a été l'occasion de clarifier la philosophie et les objectifs du projet, de fixer ses composantes et de définir les différentes possibilités de son accomplissement.

50. Suite à cette réunion, une délégation de la Commission de l'Union africaine s'est déplacée, en septembre 2005 au Caire, pour étudier, plus en détails, avec la Partie Egyptienne l'opportunité d'organiser une réunion d'experts en radio et télévision, à même d'associer le maximum de spécialistes à la prise de décision en vue d'instaurer un échange de vues sur la vision et les orientations de la chaîne panafricaine et d'aboutir à un accord, le plus large possible, sur le projet.

51. La réunion, dont la séance d'ouverture a été présidée par le Professeur Konaré, s'est tenue au Caire du 21 au 23 novembre 2005 et a rassemblé autour de la question, outre les représentants d'une trentaine de pays membres de l'Union, des experts d'Afrique et de la diaspora, des représentants des communautés Economiques Régionales, d'organisations nationales et internationales et des entreprises de presse.

52. Les travaux de la réunion ont donné lieu à une série de recommandations spécifiques et pratiques qui figurent, ainsi que le rapport final de la réunion, à l'ordre du jour de l'actuelle réunion du Comité des Représentants Permanents (PRC) et qui portent sur les volets aussi bien juridique, institutionnel, technique, que politique, financier et de contenu et de langue des programmes.

53. Le bureau élu de la réunion composé de cinq membres et de représentants de la CUA, a été chargé par la réunion d'assurer le suivi des actions futures nécessaires à la mise en place de la Chaîne Panafricaine de Radio et Télévision.

II. PUBLICATION DU « AUC NEWS LETTER » EN LANGUE ARABE

54. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de la communication, la Commission de l'Union africaine (Division de la Communication et de l'Information) a entrepris la diffusion de sa lettre d'information, (AUC News Letter) en langue arabe.

55. Après deux numéros parus uniquement en Anglais, la lettre de liaison, qui rend compte mensuellement des activités de l'Union africaine et constitue un moyen privilégié de communication aussi bien interne qu'externe, se trouve actuellement diffusée sur le Site Web de l'Union dans les deux langues anglaise et arabe. Le projet de diffusion de la même lettre d'information en langue française est en cours de finalisation.

ADMINISTRATION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

56. Dans le contexte de la transformation institutionnelle, la Direction de l'Administration et de la mise en valeur des ressources humaines a entrepris les activités suivantes au cours de la période considérée.

Activités entreprises

I. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Recrutement

57. Le défi majeur qui s'est posé à la Direction de l'Administration et de la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de la transformation institutionnelle a été le recrutement du personnel conformément à la Structure approuvée de Maputo. La Structure approuvée de Maputo a accordé à la Commission de l'Union africaine 160 postes additionnels qui doivent par conséquent être pourvus.

58. La traduction des définitions d'emploi des postes approuvés dans les quatre (4) langues de travail de l'Union africaine a accusé du retard du fait de l'effectif insuffisant pour faire face au volume de travail. En conséquence, des contrats ont été offerts à des traducteurs indépendants pour aider à la traduction.

59. Par ailleurs, la Commission a eu recours aux services de consultants indépendants de différents pays africains, spécialisés dans différents domaines pour examiner les demandes, sélectionner, organiser les entrevues et évaluer tous les candidats sélectionnés.

60. Au total, huit mille huit cent cinquante (8.850) demandes d'emploi ont été reçues pour les postes vacants publiés avec les dates limites situées entre le 31 janvier et le 28 novembre 2005. De ces demandes, 2.346 soit 26,5% sont des candidatures de femmes et 5.961 soit 66,5% sont des candidatures d'hommes. Les 546 soit 7% des candidats n'ont pas indiqué dans leurs curriculums vitae s'ils sont des femmes ou des hommes.

61. La présélection des candidats est toujours en cours.

b) Règlement intérieur de l'Union africaine

62. Le Règlement intérieur de l'UA a été élaboré et traduit dans trois (3) des quatre (4) langues de travail de la Commission. La version dans la quatrième langue sera prête d'ici à janvier 2006. Ce document sera par la suite présenté, pour examen et adoption, par la Commission, avant d'être soumis à l'attention des organes de décision de l'UA, pour approbation.

c) Règlement intérieur de l'UA et manuel des procédures

63. Après approbation du Règlement intérieur de l'UA, un manuel des procédures devra être élaboré en vue de faciliter son application adéquate, effective, et constante par toute la Commission.

II. CAISSE DE SECURITE SOCIALE

64. La transformation institutionnelle a également recommandé la révision de certains des programmes déjà existants de sécurité sociale et de bien-être du personnel de la Commission. Cette révision porte sur quatre programmes de sécurité sociale et de bien-être, à savoir :

- (a) Le régime de prestations médicales de l'UA ;
- (b) La caisse de retraite et le régime d'assurance de l'UA ;
- (c) L'étude sur l'harmonisation interne de la grille des salaires de l'UA ;
- (d) L'indemnité pour frais d'études pour le personnel de l'UA recruté localement.

a) Régime de prestations médicales

65. S'agissant du régime de prestations médicales, la Commission envisage de réviser les dispositions déjà existantes pour avoir un régime de prestations médicales plus englobant et ayant deux composantes :

- (i) une composante assurance médicale de groupe, et
- (ii) une composante évacuation médicale de groupe.

66. Plusieurs compagnies ont été invitées à faire des propositions à la Commission conformément aux termes de référence déterminés à cette fin. Van Breda International, une compagnie d'assurance et de consultations, a proposé le régime le plus englobant et le plus approprié pour les services demandés. La proposition de cette compagnie sera examinée par la Commission avant d'être recommandée aux organes de décision de l'UA, pour approbation.

b) Caisse de retraite et régime d'assurance

67. En ce qui concerne le régime d'assurance et la caisse de retraite de l'UA, la Commission envisage d'améliorer les dispositions déjà existantes qui ressemblent plutôt à un fonds de prévoyance, pour avoir un régime où les membres du personnel sont couverts par les avantages liés à la caisse de retraite et à l'assurance pendant toute leur vie. Ces dispositions sont celles appliquées aux fonctionnaires du système des Nations Unies. Il est espéré que le régime appliqué par la Commission de l'UA serait facilement transformé et combiné avec le Fonds conjoint de retraite des Nations Unies.

68. La Direction a organisé une séance d'information avec un fonctionnaire du Fonds conjoint de retraite des Nations Unies (UNJSPP). Après cette séance, il s'est avéré difficile pour la Commission de s'associer au Fonds UNJSPP du fait des différences dans la grille des salaires. La Direction est en train d'envisager d'autres options par lesquelles les améliorations recherchées peuvent être réalisées.

c) Etude sur l'harmonisation interne de la grille des salaires de l'UA

69. Les salaires actuels de l'UA empiètent les uns sur les autres et partant, il est difficile d'accorder au personnel les niveaux appropriés d'augmentation annuelle. En conséquence, la grille des salaires de l'UA doit être harmonisée afin de résoudre ces problèmes de mise en œuvre.

70. La Direction a invité cinq compagnies de renommée à faire des propositions pour cette étude en vue de l'harmonisation interne des salaires de l'UA.

d) Indemnité pour frais d'études du personnel recruté localement

71. La troisième session ordinaire du Conseil exécutif, réunie à Maputo, a demandé qu'un montant symbolique au titre d'indemnité pour frais d'études soit versé au personnel de la Commission recruté localement. La Direction a entrepris une étude pour aider à déterminer le niveau de ce montant symbolique. L'étude a révélé qu'en moyenne 300 enfants à charge sont concernés.

72. Les différents Bureaux de représentation, et les Bureaux scientifiques et techniques ont fait des propositions. Une étude a été effectuée sur les frais de scolarité dans 10 établissements scolaires à Addis-Abeba, où se trouve la majorité du personnel recruté localement. Les frais de scolarité sont en moyenne de 2.885 \$EU par an. Les 75% de ce montant symbolique est de 2.163,75 \$EU. Ce montant symbolique est maintenant inclu dans les prévisions budgétaires pour l'exercice 2006.

III. DEVELOPPEMENT DU PERSONNEL

73. En septembre 2005, un consultant en matière de mise en valeur des ressources humaines a été recruté pour préparer un document sur la politique de formation continue du personnel, effectuer une analyse des besoins en formation, et mettre au point des stratégies de mise en valeur des ressources humaines, de développement des carrières et de motivation du personnel.

IV. DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

74. Le Gouvernement kenyan a alloué un bâtiment à quatre étages à la Commission de l'UA à Nairobi, pour les locaux de bureaux de l'UA ainsi que ceux des projets dans la région. Les travaux de cloisonnement sont en cours et sont prévus pour être achevés en janvier 2006. La Commission de l'UA a également identifié un bâtiment à Washington DC qu'elle envisage de louer pour en faire son Bureau. Il sera mis en service en 2006.

Nouvelle construction

75. A la suite de l'acquisition de trois parcelles pour l'expansion des locaux de bureaux de la Commission de l'UA pour la construction de logements et du Village africain, les travaux préliminaires ont démarré. Les termes de référence pour les appels d'offres en vue de la sélection des sociétés d'architecture ont été annoncés.

76. Le réaménagement de la Cafétéria de l'UA est en cours, et la fin des travaux est prévue pour février 2006.

V. SYSTEME DE GESTION DE L'INFORMATION

Evaluation du projet VSAT

77. La Division a effectué l'évaluation du projet e-gouvernance (VSAT) pour la Commission de l'UA et est en train de finaliser les besoins à soumettre au Comité d'appels d'offres.

78. La Division a également entrepris les activités suivantes :

- (i) Connexion du Bureau de Bruxelles au réseau de l'UA ; et
- (ii) Mise à niveau du réseau local de l'UA et de l'équipement de la salle serveur.

PROGRAMMATION, BUDGET, FINANCE ET COMPTABILITE

I. AMELIORATION CONTINUE DE LA PERFORMANCE

79. Au cours de la période considérée, la Commission a continué à améliorer sa performance dans le domaine de la programmation du budget, des finances et de la comptabilité, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le Rapport de Ernest and Young ainsi que des recommandations faites par le conseil des vérificateurs externes.

II. DES PROGRES SPECIFIQUES ONT ETE FAITS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

A. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION ET D'INFORMATION FINANCIERES

80. Les consultants qui ont été retenus par la Commission pour revoir les processus des opérations existants et les remodeler en conformité avec les meilleures pratiques ont accompli leur tâche en août 2005. Les résultats suivants ont été obtenus :

- Les besoins de l'utilisateur définis
- Le plan comptable réorganisé
- Les processus des opérations de modelés
- La demande de propositions faites et traduites et prêtes pour publication sur le site web de l'Union africaine

81. Sous réserve de la disponibilité des fonds, la première phase de la mise en place du système intégré de gestion et d'information financière (IFMIS), commencera par le Siège au début de mars 2006.

B. QUESTIONS DE PERSONNEL

82. L'effectif du département s'est accru de façon significative aussi bien au Siège que dans les bureaux régionaux. La Commission a soumis une structure révisée sur la base des recommandations faites par les consultants de Ernst and Young et de celles du Conseil des vérificateurs externes ; cette structure a été approuvée à Syrte par le Comité des représentants permanents (COREP) mais son adoption par le Conseil exécutif a été reportée à la session extraordinaire de celui-ci. Lorsqu'elle sera adoptée par les organes compétents de l'Union, la structure révisée sera promptement mise en oeuvre pour doter le département de tout le personnel requis et ainsi, lui permettre de faire face aux défis actuels et futurs.

C. OPERATIONS

83. Le département a préparé au début de l'année des directives budgétaires et a organisé ensuite des séminaires de formation destinés aux responsables des programmes et au personnel de la Commission, afin de promouvoir la pleine participation et l'appropriation du processus budgétaire. En outre, le département continue de produire les rapports mensuels sur l'exécution du budget, ce qui a grandement contribué à réduire au minimum les cas de dépenses non autorisées et à promouvoir la discipline budgétaire dans l'exécution des programmes.

D. COMPTABILITE ET RAPPORTS SUR LES FONDS DE MAINTIEN DE LA PAIX

84. Dans la période récente, la Commission a continué de recevoir des contributions appréciables de la part des donateurs et des partenaires de l'Union en réponse à son appel pour un soutien financier et logistique aux efforts que déploie le continent en matière de maintien de la paix. Pour répondre à l'exigence de rendre compte et de soumettre des rapports qu'impose cette nouvelle situation, il a été créé une unité au sein de la direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité (PBFA). L'Unité des finances du département de la Paix et de la Sécurité sera bientôt intégrée à la direction PBFA en vue d'harmoniser la procédure comptable et de soumission, des rapports relatifs aux fonds pour la paix.

E. RAPPORTS DE VERIFICATION DES COMPTES

85. Le Département a continué de bénéficier du rôle de contrôle constructif et des recommandations de la Direction de vérification interne et du Conseil des vérificateurs externes. Le département est très attentif à la mise en oeuvre de leurs recommandations.

F. REVISION DU REGLEMENT FINANCIER

86. Le projet de Règlement financier proposé par Ernst & Young a été soumis au Sous-comité consultatif pour examen et recommandé par le COREP pour adoption. Nous avons espoir, que ce nouveau Règlement financier proposé sera adopté par le Conseil exécutif à sa présente session à Khartoum (Soudan).

III. CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES

87. La Commission a noté des améliorations dans le recouvrement des contributions statutaires auprès des Etats membres. L'état des recettes se présente comme suit :

Arriérés au 01/01/2005	40.308.663, 44 \$EU
Recettes	8.780.265,77 \$EU
Solde au 30/11/2005	31.528, 397,69 \$EU
Contributions statutaires pour 2005	60.221.700,00 \$EU
Recettes	35.925,806,89 \$EU
Solde impayé	24.295.893,11 \$EU
Total des arriérés	55.824.290,80 \$EU
Total des recettes pour 2005	45,190.814,78
Paiement anticipé	484.742,12

IV. DEPENSES

88. Les contributions reçues des Etats membres ont suffi seulement à couvrir les dépenses de personnel et certaines dépenses de fonctionnement, mais rien n'a été reçu au titre des programmes jusqu'à une date tardive vers la fin de l'année.

89. A ce jour, seules l'Ethiopie et l'Afrique du sud ont contribué au budget de solidarité, soit plus de 11 millions de dollars EU (Onze millions).

90. La Commission a espoir que l'état des contributions des Etats membre connaîtra une nette amélioration, étant donné le nouveau barème des contributions qui a été adopté à Syrte et qui est basé sur la capacité de payer.

PAIX ET SECURITE

I. INTRODUCTION

91. La période sous examen a été marquée par une intensification des efforts visant à mettre en œuvre l'agenda paix et sécurité de l'UA, tel qu'il découle de la Vision et du Cadre stratégique adoptés par la Conférence de l'Union en juillet 2004. D'une part, la Commission s'est employée à accélérer le processus de mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, avec un accent particulier sur la Force africaine en attente (FAA), le Système continental d'alerte rapide et le Mémoire d'entente entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. De l'autre, des efforts soutenus ont été déployés dans le cadre de la prévention des conflits et du règlement des crises auxquelles le continent est confronté.

92. D'autres questions liées à la paix et à la sécurité ont également continué à faire l'objet d'un suivi étroit pendant la période sous examen. Il en va notamment ainsi du problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre, où les efforts ont porté sur l'articulation d'une position africaine commune dans la perspective de la Conférence qui doit, dans le courant de l'année 2006, évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York en juillet 2001, et de la lutte contre le terrorisme, marquée une montée en puissance progressive du Centre d'Alger d'étude et de recherche sur le terrorisme et l'élaboration d'une loi modèle sur la lutte antiterroriste à l'intention des Etats membres.

93. Enfin, la Commission a continué à approfondir ses relations avec les différents partenaires de l'UA. A cet égard, il convient de relever la réunion annuelle technique avec le G8 et d'autres partenaires, tenue à Addis-Abeba le 26 octobre 2005, dans le prolongement du Plan d'action du G8 sur le renforcement des capacités africaines à entreprendre des opérations de maintien de la paix, les discussions avec l'Union européenne (UE) dans le contexte de la 5^{ème} réunion des Troïkas ministérielles, qui a eu lieu à Bamako le 2 décembre 2005, ainsi que d'autres interactions avec les partenaires.

II. MISE EN PLACE DE L'ARCHITECTURE CONTINENTALE DE PAIX ET DE SECURITE

94. Depuis juillet dernier, des efforts ont continué à être déployés pour parachever la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, telle qu'elle découle du Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité (CPS). Au cours de la période considérée, l'accent a été mis sur le Système continental d'alerte rapide, le Mémorandum d'entente entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que sur la Force africaine en attente.

(i) Alerte rapide

95. A la fin du mois de juillet 2005, la Commission a organisé une consultation regroupant un certain nombre d'experts pour élaborer un projet de Feuille de route pour la mise en place du Système continental d'alerte rapide prévu par le Protocole relatif au CPS. Ce document, qui porte, entre autres, sur les modalités de collecte de l'information et de son analyse, ainsi que sur l'engagement des instances décisionnelles compétentes de l'UA, a fait l'objet d'une discussion préliminaire entre l'UA et les Communautés économiques régionales (CER), lors de leur deuxième réunion périodique tenue à Addis Abéba, les 24 et 25 octobre 2005. A cette occasion, la réunion a noté les mesures prises en vue de l'élaboration d'un projet de Feuille de route et s'est félicité de la tenue envisagée d'une réunion technique impliquant les CER et d'autres acteurs concernés pour discuter du projet de Feuille de route, y compris les indicateurs pour l'alerte rapide.

96. Parallèlement au processus d'élaboration de la Feuille de route, des initiatives ont été prises en vue du renforcement des capacités du Département Paix et Sécurité, notamment à travers l'acquisition de nouveaux équipements pour la Salle de Veille (*Situation Room*), un plus grand accès à l'information en ligne et la formation du personnel

du Département dans le domaine de l'analyse et de l'action préventive. Des efforts sont également en cours pour renforcer les moyens de communication de la Salle de Veille.

(ii) Mémorandum d'entente entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits

97. Les efforts se sont également poursuivis s'agissant de l'élaboration du Mémorandum d'entente entre l'UA et les Mécanismes régionaux, conformément au Protocole relatif au CPS. Au cours de la période considérée, la Commission a dépêché des missions auprès des CER pour des échanges sur les différents aspects du Mémorandum envisagé. La deuxième réunion périodique entre l'UA et les CER, mentionnée plus haut, s'est félicité des progrès accomplis et du calendrier fixé en vue de finaliser l'élaboration du Mémorandum, au début de l'année 2006.

98. Parallèlement à ces efforts, il est gratifiant de noter le renforcement des relations entre l'UA et les CER dans le domaine de la paix et de la sécurité. C'est dans ce contexte que s'inscrivent aussi bien la deuxième réunion périodique tenue vers la fin du mois d'octobre 2005 que la participation active des CER à toutes les activités organisées par la Commission en vue de parachever la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité.

(iii) Force africaine en attente (ASF)

99. Le Conseil se rappellera que le Document de cadre d'orientation de l'ASF adopté par le Sommet de l'UA en juillet 2003 demandait la mise en place d'une force africaine en attente en deux phases à savoir la phase 1 jusqu'au 30 juin 2005 et la phase 2, du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2010. Ensuite, la Commission et les CER/régions ont élaboré une Feuille de route pour la mise en œuvre opérationnelle de la phase 1 comme suit :

- Le renforcement de la capacité stratégique des responsables de l'UA pour conduire les missions d'observateurs politiques et militaires pendant que les CER/régions travailleront sur la mise en place de brigades régionales en attente pour effectuer les missions de maintien de la paix traditionnelles ;
- L'organisation, d'ici le 30 juin 2006 d'ateliers pour produire les outils de travail de l'ASF dans les domaines de la doctrine des systèmes de commandement, de contrôle, de communications et d'information (C3 IS), de la logistique, de la formation et de l'évaluation et des consignes permanentes (SOP).

100. Toutefois, en raison du retard enregistré dans la mise en œuvre, la phase 1 devait être ajustée pour se terminer à la fin de 2006. Il est cependant réconfortant d'indiquer que depuis juillet 2005, des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs ci-dessus. Au niveau de l'UA, la récente nomination du chef d'Etat major de l'Elément de planification (PLANELM) a contribué à l'amélioration de la planification et de la capacité opérationnelle du Département de la paix et de la sécurité. Il est à espérer que cette capacité sera plus renforcée avec le recrutement de cinq (5) officiers supérieurs pour le PLANELM au début de 2006.

101. Des progrès encourageants ont été également enregistrés dans la mise en place des brigades régionales. Si la SADCBRIG (Afrique australe) l'ECOBRI (Afrique de l'ouest) et l'EASBRIG (Afrique de l'est) ont mis en place leurs structures pertinentes, y compris les PLANELM, la CEEAC a formulé un Protocole et un cadre pour sa brigade régionale et des plans sont en cours pour doter en personnel le PLANELM régional (Etat-major régional) et les unités prévues. Dans la région de l'Afrique du Nord, la série de réunions tenues sous l'égide de la Libye ont abouti à la production des documents cadres pertinents pour la mise en place de la NASBRIG. Il est à espérer que le renforcement de l'initiative politique accélérera la mise en place de la NASBRIG en 2006.

102. Des progrès importants ont été accomplis au cours de la période considérée en ce qui concerne la tenue des ateliers de l'ASF en 2006. La réunion préparatoire et d'experts tenues du 17 au 19 novembre et du 28 au 2 décembre 2005, respectivement, ont élaboré les plans de travail, les délais et le budget pour le bon déroulement des ateliers de l'ASF en 2006. Compte tenu de l'engagement continu et de la disponibilité de fonds, les résultats des ateliers seront prêts d'ici décembre 2006.

103. Les progrès susmentionnés seront consolidés en 2006. La priorité sera accordée au renforcement du rôle de premier plan de l'UA dans le déploiement des forces régionales en attente grâce à un dialogue continu et à des visites d'évaluation. Des accords de confirmation aux niveaux régional et de l'UA seront également conclus pour la réalisation des objectifs de la phase 1 d'ici les délais fixés. Pour promouvoir l'intégration, des mesures concrètes seront prises pour incorporer les éléments de la police civile et des affaires civiles dans la structure de l'ASF. Celles-ci avec les autres initiatives à prendre dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités fourniront un environnement propice au début de la phase 2 de la Feuille de route de l'ASF d'ici 2007.

III. SITUATIONS DE CONFLITS ET RECONSTRUCTION POST-CONFLIT

104. Comme indiqué plus haut, depuis juillet dernier, des efforts soutenus ont été déployés en vue du règlement des conflits que connaît le continent. C'est ainsi que la Commission a poursuivi ses efforts dans la région du Darfur, aussi bien sur le plan militaire et opérationnel, avec le renforcement de la Mission de l'UA au Soudan (AMIS), conformément à la décision du CPS du 28 avril 2005, que sur le plan politique, avec la poursuite des pourparlers de paix d'Abuja. Le processus de réconciliation au Comores, l'évolution de la situation en Somalie au lendemain du transfert des institutions fédérales de transition (TFIs), l'impasse persistante dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée, la situation en RDC et le suivi de la décision du CPS sur la neutralisation et le désarmement des ex-FAR/ Interahamwe, ainsi que la mise en œuvre de l'Accord et de la Déclaration de Pretoria par les parties ivoiriennes ont, entre autres questions, également retenu l'attention de la Commission et, à chaque fois que de besoin, celle des autres instances compétentes de l'UA, notamment le CPS.

105. Il convient, en particulier, de relever, pour s'en féliciter, la fin de la période de transition au Burundi, marquée par la tenue d'une série de scrutins qui ont abouti à la fin de la transition et à la mise en place des nouvelles institutions du pays. Au Libéria, des progrès tout aussi importants ont été accomplis, couronnés par la conclusion du processus électoral. Dans l'un et l'autre de ces deux pays, tout comme en République centrafricaine (RCA) et en Guinée Bissau, il s'agit maintenant de s'atteler à la tâche ardue de la reconstruction post-conflit et de la consolidation de la paix.

106. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les efforts déployés par la Commission en vue de l'élaboration d'un cadre africain pour la reconstruction et le développement post-conflit, et ce conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif lors de sa session de Syrte. Des progrès ont été enregistrés sur ce point; il en est rendu compte plus bas.

(i) Comores

107. Malgré les avancées importantes enregistrées dans le processus de réconciliation nationale aux Comores, nombre de difficultés restent encore à surmonter. Celles-ci sont notamment liées à la méfiance persistante entre les autorités de l'Union et celles des Iles autonomes, ainsi qu'aux divergences de vues entre les parties sur les lois adoptées dans le cadre du nouveau dispositif institutionnel de l'archipel, en particulier à savoir la loi organique relative aux modalités d'application de l'article 9 de la Constitution sur le partage des compétences constitutionnelles entre l'Union et les Iles autonomes et la loi relative aux statuts des forces de sécurité intérieure dans les Iles autonomes.

108. C'est dans ce contexte qu'une mission conjointe Commission de l'UA-Afrique du Sud (en sa qualité de pays coordonnateur des efforts des pays de la région et de la Troïka de l'UA) s'est rendue dans l'archipel, du 28 novembre au 5 décembre 2005, avec pour objectif d'évaluer le processus de réconciliation, ainsi que les conditions nécessaires au bon déroulement des prochaines élections présidentielles, en avril 2006, qui permettront à l'île d'Anjouan d'assumer la présidence tournante de l'Union, conformément à la Constitution comorienne. Lors des discussions que la mission a eues sur place, toutes les parties comoriennes ont réaffirmé leur engagement à œuvrer à la tenue, dans les délais prévus, des élections présidentielles. Elles se sont également accordées sur la nécessité d'un déploiement, dans les trois Iles autonomes, d'une force internationale militaire et civile, qui aurait la responsabilité exclusive d'assurer la sécurisation et l'observation des prochaines élections, ainsi que sur le cantonnement des forces armées et de sécurité tant de l'Union que des Iles autonomes tout au long du processus électoral. Les parties ont demandé à la communauté internationale d'apporter un appui matériel, logistique et financier au processus électoral.

109. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission était entrain d'examiner le rapport de la mission d'évaluation, en vue de soumettre les recommandations appropriées au CPS. Dans l'intervalle, je voudrais réitérer mon appel à toutes les parties comoriennes pour qu'elles respectent les engagements pris et œuvrent à la consolidation des avancées enregistrées dans le processus de réconciliation.

110. ~~Ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner, l~~La consolidation du processus de réconciliation requiert la mobilisation d'une assistance technique appropriée, en particulier pour la mise à jour des listes électorales, et un accompagnement économique et ~~financière~~ financier substantielle, pour faciliter le relèvement socio-économique de l'archipel. C'est dans ce contexte que s'est tenue, le 8 décembre 2005, à Maurice, sous les auspices de l'UA, une Conférence des bailleurs de fonds en faveur de l'Union des Comores, co-présidée par le Premier Ministre de Maurice et le Président de l'Afrique du Sud, en présence du Président de l'Union des Comores. A cette occasion, des annonces de contributions s'élevant à 200 millions de dollars ont été faites, destinées au financement du plan d'action quinquennal 2006-2009 de redressement économique et

social. Je lance un appel à l'ensemble des partenaires des Comores pour qu'ils concrétisent les annonces faites à l'occasion de la Table ronde.

ii) Somalie

111. Depuis le dernier Sommet, la transition en Somalie a fait un progrès constant en dépit des obstacles à la réalisation de la réconciliation entre les partenaires politiques et les défis de sécurité auxquels les institutions fédérales de transition (TFI) continuent à faire face, en particulier à Mogadishu, la capitale.

112. A sa réunion tenue le 12 mai 2005, le CPS a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies une dérogation à l'embargo sur les armes contre la Somalie pour faciliter le déploiement de la Mission d'appui à la paix à la Somalie (IGASOM). En réponse à cette demande, le Conseil de sécurité a fait une Déclaration présidentielle le 14 juillet 2015 dans laquelle il a exhorté les TFI à mettre en œuvre, sans délai, un plan national de sécurité et de stabilisation pour inclure un accord de cessez-le-feu global et vérifiable aboutissant au désarmement final. Le Conseil a également exprimé le souhait que l'UA et l'IGAD élaborent, entre autres, un plan de mission détaillé (pour le déploiement) en étroite coordination avec le consensus des TFI et conformément au plan national de sécurité et de stabilisation. Sur une question connexe, le Conseil a adopté la résolution 1630 (2005) sur la Somalie, le 14 octobre 2015 dans laquelle il a, entre autres souligné l'obligation de tous les Etats membres de se conformer aux mesures imposées par la résolution 733 (1992) sur l'embargo sur les armes. De même, la Commission a rencontré le Président du Comité du Conseil de sécurité sur la Somalie pour examiner les questions relatives à l'embargo sur les armes.

113. Au cours de la période août-septembre, j'ai envoyé des délégations à Nairobi et à Jowhar, conduites par Ambassadeur M.A. Fourn, mon Envoyé spécial pour engager des consultations de suivi sur l'éventuel appui du secteur de la sécurité de l'UA à la Somalie, en particulier la formation de la police. Les délégations ont également eu des consultations avec la Commission de l'UE pour examiner les mesures en vue de la mise en place de la Mission préliminaire de l'UA approuvée par le CPS au début de janvier 2005 et qui est composée d'un bureau de l'UA à Nairobi et d'une structure avancée à Jowhar, Siège opérationnel du Gouvernement fédéral de transition. A cet égard, j'ai le plaisir d'indiquer que la structure à Jowhar a été demandée par le Vice-président de la Commission, le 8 septembre 2005 et qu'elle attend son personnel et son équipement pour fonctionner plus efficacement.

114. Pour leur part, les pays de la région qui ont joué un rôle majeur dans la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, sont restés informés de la situation en Somalie. A cet égard, il convient d'indiquer que la 26^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD, convoquée le 29 novembre 2005 à Jowhar a recommandé le déploiement de la Mission d'observateurs militaires de l'IGAD avec des effectifs appropriés comme une mission préliminaire de l'IGASOM.

115. Par ailleurs, les Nations unies et la Banque mondiale ont convoqué les journées conjointes d'évaluation des besoins en Somalie à Nairobi du 23 au 27 novembre 2005. Ces journées, qui ont essentiellement porté sur les initiatives de reconstruction et de développement pour la Somalie en vue de formuler un « Plan de reconstruction et de développement » pour les pays, ont été une réunion préparatoire à la Conférence des donateurs en 2006 sur la Somalie.

116. Finalement, je tiens à informer le Conseil des élections législatives qui ont eu lieu dans la région du Somaliland le 29 septembre 2005, qui ont été contestées par trois parties politiques. Les élections se sont déroulées dans une atmosphère de calme et de respect de l'Etat de droit et des règlements régissant les élections, par tous les candidats.

iii) Ethiopie-Erythrée

117. Au cours de la période considérée, aucun progrès n'a été réalisé dans le processus de paix Ethiopie-Erythrée, en ce qui concerne la démarcation de la frontière tel que déterminé par la Commission de la frontière Erythrée-Ethiopie dans sa décision de délimitation d'avril 2002. Avec le manque de progrès dans le processus de démarcation, certains faits troublants se sont produits, affectant les opérations de la Mission des Nations unies en Ethiopie-Erythrée (UNMEE). A cet égard, l'imposition par l'Erythrée de l'interdiction des vols des hélicoptères de l'UNMEE dans l'espace aérien érythréen a provoqué une réduction notable des capacités de contrôle de l'UNMEE. En outre, il y a eu la mobilisation des troupes avec du matériel militaire lourd et de leur déploiement par les deux parties le long de la zone de sécurité temporaire ainsi que des activités irrégulières à l'intérieur de cette zone. L'évaluation de la situation a augmenté le risque d'une reprise des hostilités.

118. Le 23 novembre 2005, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1640 (2005) dans laquelle il déplorait l'imposition continue des restrictions par l'Erythrée sur la liberté de mouvement de l'UNMEE et exigeait que le Gouvernement d'Erythrée annule, sans délai ou conditions préalables, sa décision d'interdire le vol des hélicoptères de l'UNMEE ainsi que les restrictions supplémentaires sur les opérations de la mission et permette l'accès à l'UNMEE, pour l'assistance, l'appui et la protection requis pour assumer ses fonctions. Le Conseil demandait également aux deux parties de faire preuve du maximum de retenue et de s'abstenir de toute menace ou utilisation de la force par l'une contre l'autre et exigeait que les deux parties retournent aux niveaux de déploiement du 16 décembre 2004 immédiatement et que ce redéploiement prenne fin dans les 30 jours, afin de prévenir l'aggravation de la situation. Le Conseil de sécurité a exprimé sa détermination d'envisager d'autres mesures, notamment au titre de l'Article 41 de la Charte des Nations unies si l'une des deux parties n'obéit pas. Le Conseil a en outre exigé que l'Ethiopie, accepte pleinement et sans délai la décision finale et contraignante de la Commission des frontières et prenne immédiatement des mesures concrètes pour permettre, sans conditions préalables à la Commission de démarquer complètement et rapidement la frontière et a exprimé sa détermination de suivre de près les activités des deux parties concernant la démarcation de la frontière et de maintenir cette question à l'étude.

119. Pour ma part et compte tenu de la détérioration de la situation le long de la frontière, j'ai publié, le 4 novembre 2005 une déclaration exhortant les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation. J'ai également réaffirmé l'appui total de l'UA à l'UNMEE et souligné la nécessité pour les deux parties d'accorder leur pleine coopération à la Mission pour lui permettre de mener à bien son mandat.

120. Pendant que la Communauté internationale déployait des efforts pour aider les parties à réduire la tension dans la zone, les autorités érythréennes ont pris, le 6 décembre 2005, la décision d'expulser au territoire érythréen des ressortissants de

certaines pays faisant partie de l'UNMEE. Le Conseil de sécurité a immédiatement réagi en demandant aux autorités érythréennes d'annuler leur décision. De même, le Secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des opérations de maintien de la paix a effectué une mission dans la région pour avoir des consultations avec les autorités érythréennes ainsi que la Commission du 11 au 13 décembre 2005.

121. Au cours de la période examinée, j'ai eu des consultations avec les représentants des témoins des Accords d'Alger de juin et décembre 2000, à savoir les Nations Unies et les Etats-Unis. Au cours des consultations nous avons eu un échange de vues sur la meilleure façon d'aider les parties à surmonter les obstacles actuels au processus de la paix dans la mise en œuvre des Accords d'Alger et examiné la possibilité de convoquer une réunion des Témoins.

iv) Soudan

a) Sud Soudan

122. Au cours de la période considérée, des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global du 9 janvier 2005. A cet égard, il convient de souligner que la nouvelle présidence soudanaise est entrée en fonction le 9 janvier 2005 et que l'Assemblée nationale intérimaire a été formée en août 2005. La formation du Gouvernement d'union nationale a suivi en septembre 2005. Le Gouvernement du Sud Soudan a également été mis en place alors que la Constitution intérimaire du Sud Soudan a été ratifiée le 5 décembre 2005. Par ailleurs, la Commission de contrôle et d'évaluation a été formée et a tenu sa première réunion le 20 novembre 2005.

123. Par ailleurs, le peuple soudanais est confronté à des défis considérables étant donné qu'il s'efforce de consolider la paix et la réconciliation dans son pays et qu'il s'engage dans la voie du redressement et du développement durable. Au niveau national, le rapport de la Commission de la frontière d'Abuja n'a pas été mis en œuvre à cause des divergences entre les parties concernant son administration. En conséquence, la région d'Abuja n'a pas de structure administrative appropriée tel que prescrit dans l'Accord de paix global. En outre, les parties n'ont pas encore constitué la Commission des frontières Nord-Sud qui sera chargée de la démarcation de la frontière Nord-Sud du 1^{er} janvier 1956. D'autre part, le Gouvernement du Sud Soudan est confronté à l'énorme tâche de reconstruction du Sud. Par ailleurs, étant donné qu'un grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés arrivent au Sud Soudan, cette situation provoque une nouvelle insécurité à cause des incessantes attaques perpétrées par l'Armée de résistance au seigneur (LRA).

124. La Commission ministérielle de l'UA sur la reconstruction post-conflit au Soudan a poursuivi ses efforts pour consolider les acquis dans le processus de paix. A cet égard, et dans le cadre de la préparation de la Conférence ministérielle sur la contribution de l'Afrique à la reconstruction post-conflit au Soudan devant être convoquée en marge de la présente session ordinaire du Conseil exécutif, une réunion d'experts s'est tenue les 5 et 6 décembre 2005 à Addis-Abeba à laquelle ont participé un certain nombre des principaux acteurs y compris le Gouvernement d'union nationale, l'Equipe conjointe nationale de transition, les Etats membres, les Nations unies et leurs institutions, la Banque mondiale et l'UE. La réunion a été l'occasion de sensibiliser davantage les Etats membres aux défis auxquels le Soudan est confronté et les domaines spécifiques où ils pourraient apporter leur assistance.

125. Finalement, je tiens à informer le Conseil que, dans toutes mes interactions avec les autorités soudanaises, notamment le Président, j'ai mis l'accent sur la nécessité de la mise en œuvre effective et scrupuleuse de l'Accord de paix global. J'ai réitéré cette position le 6 décembre 2005 au cours de ma rencontre avec le Premier Vice-Président du Soudan et Président du Gouvernement du Sud Soudan, le Lieutenant Général Salva Kiir Mayardit. Cette réunion a été l'occasion d'examiner les progrès en cours dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et les défis à relever ainsi que la crise qui sévit au Darfour.

b) Darfour

126. Au cours de la période considérée, des efforts ont continué à être déployés en vue de la conclusion rapide d'un accord de paix global au Darfour. Le Conseil se rappellera que le 5^{ème} cycle des pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit au Darfour, convoqué du 10 juin au 5 juillet 2005 à Abuja s'est terminé avec succès par la signature, le 5 juillet d'une Déclaration de principes, ouvrant ainsi la voie à des débats de fonds sur le partage du pouvoir et des richesses ainsi que sur la sécurité.

127. Le 6^{ème} cycle des pourparlers s'est tenu du 21 septembre au 20 octobre 2005 à Abuja. Au cours de ce cycle, les divisions au sein de l'Armée du Mouvement de libération du Soudan (SLM/A) et la bataille au niveau des dirigeants, entre son président d'une part et son Secrétaire général d'autre part, ont contribué, dans une large mesure, au manque de progrès dans les pourparlers. Les consultations intenses menées par l'Equipe de médiation et les partenaires internationaux pour atténuer les divergences au sein du SLM/A n'ont pas donné les résultats souhaités. En dépit de ces problèmes, les pourparlers ont finalement commencé le 3 octobre 2005 à la fin d'un atelier d'une semaine pour les parties sur le partage des richesses et du pouvoir ainsi que sur la sécurité. En raison de l'incapacité des Mouvements à entamer des négociations parallèles sur les trois questions concernées, les débats de fonds n'ont commencé qu'au sein de la Commission de partage du pouvoir. Le programme pour le partage des richesses a également été adopté et les discussions préliminaires sur les dispositions sécuritaires ont commencé vers la fin du cycle. Le 6^{ème} cycle s'est finalement terminé par la signature, par les parties d'un communiqué conjoint exprimant leur volonté collective de faire du 7^{ème} cycle, un cycle décisif.

128. Dans le cadre de la préparation du 7^{ème} cycle, la Médiation de l'UA et ses partenaires internationaux ont déployé des efforts considérables pour aider le SLM/A à surmonter ses divisions et pour lui permettre de participer aux pourparlers comme un mouvement uni et cohérent. En conséquence, les deux factions ainsi que le JEM ont décidé de participer aux pourparlers avec un programme commun. Les pourparlers ont commencé le 29 novembre 2005 avec l'objectif de parvenir à un règlement global du conflit au Darfour au cours du 7^{ème} cycle. Au moment de l'établissement du présent rapport, les discussions sur le partage du pouvoir et des richesses se poursuivaient et les parties étaient convenus également d'un programme de discussions sur la sécurité. Dans l'ensemble, les progrès réalisés jusqu'ici ont été modestes sauf à la Commission du partage des richesses où les parties ont entamé des négociations constructives sur la plupart des points de l'ordre du jour. Je voudrais par conséquent lancer un appel aux parties pour qu'elles maintiennent leur engagement à la recherche de la paix au Darfour et qu'elles accordent la coopération nécessaire à la Médiation de l'UA.

129. S'agissant des aspects opérationnels, le Conseil se rappellera la décision prise par le CPS, à sa 28^{ème} réunion tenue le 8 avril 2005, de porter les effectifs de l'AMIS de 3.320 à 6.171 militaires et à 1560 éléments pour la police civile. Depuis lors, des efforts soutenus ont été déployés pour atteindre ces chiffres récemment autorisés et pour renforcer la capacité opérationnelle de la Mission. Au moment de l'établissement du présent rapport, la composante militaire avait atteint un chiffre de 5.590 et la composante de la police civile était de 1.323. Par ailleurs, sept hélicoptères supplémentaires et 105 véhicules blindés de transport de troupes ont également été déployés, fournissant ainsi à l'AMIS une capacité opérationnelle renforcée et une capacité accrue pour l'autodéfense et, le cas échéant, la protection de la population civile. Toutefois, l'AMIS est confrontée à de graves contraintes logistiques et financières qui risquent de perturber ses opérations et qui ont rendu le maintien de la Mission très difficile. Tel quel, si les Etats membres et les partenaires n'apportent pas une assistance financière supplémentaire, les fonds actuellement disponibles ne permettront de maintenir la Mission que jusqu'au début du mois d'avril 2006.

130. En dépit de ces contraintes, la présence accrue de l'AMIS au Darfour a aidé à créer un environnement de sécurité et de stabilité améliorés dans les zones où elle est déployée. Toutefois, la situation sécuritaire demeure très explosive. Cette précarité se manifeste dans l'augmentation du banditisme et de la violence envers la population civile, les organisations humanitaires et même le personnel de l'AMIS. En fait, l'efficacité de l'AMIS est directement liée au niveau de coopération qu'elle reçoit des parties au conflit. Ainsi, cette coopération a été extrêmement irrégulière. L'AMIS est confrontée à des obstacles qui limitent sa capacité à opérer librement et le Gouvernement n'a pas encore honoré son engagement à désarmer les Janjaweed/milices armées. Le SLM/A et le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) ont également la lourde responsabilité d'accepter et d'appuyer la présence de l'AMIS. Le blocage en cours des activités de l'UA par les rebelles, principalement le SLM/A, comprend la restriction des mouvements, menaçant les patrouilles, le harcèlement, le vol de l'équipement et les nombreux incidents d'enlèvement du personnel. Comme le Gouvernement, le SLM/A et le JEM doivent honorer leurs engagements au respect de l'AMIS et fournir à la Mission des informations sur l'emplacement de leurs forces tel que requis par l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'djamena.

131. La situation au Darfour ne peut que se compliquer par la tension persistante entre le Soudan et le Tchad, en particulier, après l'attaque contre la ville frontalière tchadienne d'Adré le 18 décembre 2005, perpétrée par des rebelles tchadiens. Le Tchad a accusé le Soudan de participer à cette attaque en vue de déstabiliser le pays. Ces accusations ont été rejetées par les autorités soudanaises. Cet incident peut augmenter la tension entre les deux pays, déstabilisant l'ensemble de la région frontalière et compliquant davantage le conflit déjà complexe au Darfour. J'ai, par conséquent, envoyé une mission d'enquête dans les deux pays pour les exhorter à faire preuve de retenue pendant que des efforts sont déployés pour relâcher la tension entre les deux pays.

132. Cet incident doit être lié à certains événements inquiétants survenus au Tchad. Dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 novembre 2005, le camp de la garde nationale à N'djamena et le camp de formation de Koundoul au Sud de la capitale, ont été attaqués. Ces attaques ont été perpétrées après que des soldats de l'armée nationale tchadienne eurent déserté au début du mois d'octobre 2005. Ces soldats se sont retranchés le long de la frontière de la région du Darfour et ont créé un mouvement dénommé : Base pour le changement, l'unité nationale et le développement.

133. Dans un communiqué publié le 16 novembre, j'ai condamné ces attaques et mis l'accent sur leurs potentielles implications régionales. J'ai réaffirmé l'engagement de l'UA en faveur d'un règlement pacifique des différends dans le respect des institutions des pays.

~~(iv) — Sudan~~

~~(a) — Southern Sudan~~

~~1. During the period under review, some progress has been witnessed in the implementation of the Comprehensive Peace Agreement (CPA) of 9 January 2005. In this respect, it should be stressed that the new Sudanese Presidency came into effect on 9 July 2005, while the Interim National Assembly was formed in August 2005. The formation of the Government of National Unity (GoNU) followed in September 2005. The Government of Southern Sudan (GoSS) is also in place, while the Interim Southern Sudan Constitution was ratified on 5 December 2005. In addition, the Assessment and Evaluation Commission (AEC) has been formed, and has held its first meeting on 20 November 2005.~~

~~2. At the same time, the Sudanese face tremendous challenges as they strive to consolidate peace and reconciliation in their country and embark on a path of recovery and sustainable development. At the national level, the Abyei Border Commission's (ABC) report has not been implemented because of differences between the parties on the final ruling of the ABC. As a result, the Abyei region is left without an appropriate administrative structure, as prescribed within the CPA. Moreover, the parties are yet to form the North/South Border Commission, which shall be charged with the responsibility of delineating the north-south border of 1 January 1956. On the other hand, the GoSS is faced with the enormous task of reconstructing the South. Furthermore, as large numbers of Internally Displaced People (IDPs) and refugees arrive in Southern Sudan, fresh insecurity is arising due to the constant attacks waged by the faltering Lord Resistance Army (LRA).~~

~~3. The AU Ministerial Committee on Post-Conflict Reconstruction in the Sudan has remained engaged in the efforts to consolidate the gains made in the peace process. In this respect, and as part of the preparations of the Ministerial Conference on Africa's Contribution to the Post-conflict Reconstruction of the Sudan, to be convened on the margins of the present ordinary session of the Executive Council, a meeting of experts was held from 5 — 6 December 2005, in Addis Ababa, with the participation of a number of key players, including the GoNU, the Joint National Transitional Team (JNTT), the United Nations and its agencies, the World Bank, the EU and Member States. The meeting provided an opportunity to further sensitize Member States on the challenges facing the Sudan and the specific areas in which they could provide support.~~

~~4. Finally, I wish to inform Council that, on 6 December 2005, I met with the First Vice-President of Sudan and the President of GoSS, Lt. General Salva Kiir Mayardit. The meeting provided an opportunity to discuss progress being made on the implementation of the CPA and the challenges ahead, as well as the ongoing Darfur crisis.~~

~~(b) — Darfur~~

5. During the period under review, efforts have continued to be pursued towards the early conclusion of a comprehensive peace agreement in Darfur. Council would recall that the 5th Round of the Inter-Sudanese Peace Talks on the Conflict in Darfur, convened in Abuja, from 10 June to 5 July 2005, concluded successfully, with the signing, on 5 July 2005, of a Declaration of Principles (DoP), thereby paving the way for the substantive discussions on power and wealth sharing, as well as on security arrangements.

6. The 6th Round of the Talks held in Abuja, from 21 September to 20 October 2005. During this Round, the divisions within the Sudan Liberation Movement/Army (SLM/A) and the leadership battle between its Chairman, on the one hand, and its Secretary-General, on the other, contributed, to a large extent, to the lack of progress in the discussions. The intensive consultations by the Mediation and international partners to narrow the differences within the SLM/A did not achieve the expected outcome. Notwithstanding these problems, the Talks eventually started on 3 October 2005, after the conclusion of a week-long Workshop for the parties on wealth sharing, power sharing and security arrangements. Due to lack of capacity by the Movements to undertake parallel talks on the three issues involved, substantive discussions only started in the Power Sharing Commission. While the agenda for wealth sharing was adopted, preliminary discussions on security arrangements begun only towards the end of the Talks. The 6th Round ended with the Parties signing a joint communiqué expressing their collective will to make the 7th Round a decisive one.

33. In preparation for the 7th Round, the AU Mediation and its international partners deployed considerable efforts to assist the SLM/A to overcome its divisions, to ensure that it can participate in the Talks as a united and cohesive Movement. The Round opened on 29 November 2005, with the objective of arriving at a comprehensive settlement of the conflict in Darfur. At the time of finalizing this report, discussions were ongoing on power and wealth sharing, while the parties were yet to agree on the agenda for the discussions on security arrangements. Overall, little progress has so far been made. I would like, therefore, to appeal to the parties to show renewed commitment to the search for peace in Darfur and to extend the necessary cooperation to the AU Mediation.

34. Regarding the operational aspects, Council would recall the decision of the PSC, at its 28th meeting held on 28 April 2005, to increase the strength of AMIS from a total of 3,320 to 6,171 military and 1,560 civilian police personnels. Since then, sustained efforts have been deployed to reach this newly authorized strength, as well as to enhance the overall operational capability of the Mission. At the time of writing this report, the military component had reached a level of 5,616, while the civilian police component stood at 1,323. Furthermore, seven additional helicopters and 105 Armored Personnel Carriers (APCs) have also been deployed, providing AMIS with an increased operational capability and increased capacity for self-defense and, where necessary, protection of the civilian population. However, AMIS faces serious logistical and financial constraints, which threaten to disrupt its operations and have rendered the sustainment of the Mission very difficult. As it stands, unless additional financial assistance is received from Member States and partners, the funds currently available will only make it possible to run the Mission up to April 2006.

35. In spite of these constraints, AMIS increased presence in Darfur has helped to create an environment of security and stability in the areas where it is deployed, even though the overall situation remains very volatile. This volatility is manifested in the increased levels of banditry and violence targeting the civilian population, humanitarian organizations and

~~even AMIS personnel. Needless to stress that the effectiveness of AMIS is directly linked to the level of cooperation it receives from the parties to the conflict. Thus far, that cooperation has been extremely inconsistent. The Government continues to create bureaucratic obstacles to AMIS' ability to operate freely. The use by the Government of white vehicles and aircrafts in military operations endangers AMIS and humanitarian organizations alike, and shows a clear disregard for the generally understood international humanitarian principles. The SLM/A and the Justice and Equality Movement (JEM) bear an equal responsibility for accepting and supporting the presence of AMIS. The ongoing obstruction of AU activities by the rebels has included obstruction of movement, threatening patrols, harassment, theft of equipment and even abduction of personnel. Like the Government, the SLM/A and JEM must honour their commitments in respect of AMIS.~~

~~36. La situation au Darfour ne peut qu'être aggravée par la tension actuelle entre le Soudan et le Tchad, notamment à la suite de l'attaque contre la ville tchadienne d'Adre. Les deux pays se sont accusés mutuellement de menées subversives. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de dépêcher au Tchad et au Soudan une délégation conduite par mon représentant spécial au Soudan, l'Ambassadeur Baba Gana Kingbe, pour recueillir l'information la plus exhaustive possible sur la situation et aider à résorber la tension actuelle.~~

~~37. Cette évolution doit être rapprochée de certains évènements préoccupants sont survenus au Tchad. Dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 novembre 2005, le camp de la garde nationale nomade à N'djaména et le camp d'entraînement de Koundoul, au sud de la capitale, ont été attaqués. Ces attaques ont fait suite à une désertion de plusieurs soldats de l'armée nationale tchadienne au début du mois d'octobre 2005. Ces soldats se sont retranchés dans la zone frontalière de la région soudanaise du Darfour et ont formé le Socle pour le changement, l'unité nationale et la démocratie», en abrégé SCUD,~~

~~38. Dans un communiqué publié le 16 novembre, j'ai condamné ces attaques, et souligné leurs implications régionales potentielles. J'ai réitéré l'attachement de l'UA au règlement des différends par des moyens pacifiques dans le respect des institutions du pays.~~

(v) Burundi

134. La transition prévue par l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha sur le Burundi d'août 2000 s'est achevée, avec la mise en place de nouvelles institutions, à l'issue d'une série de scrutins : referendum constitutionnel, élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielle. Le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza, nouvellement élu comme Président de la République, domine les institutions post-transition (les Conseils communaux, l'Assemblée nationale, le Sénat et le Gouvernement). Toutefois, toutes les composantes de la population burundaise sont représentées dans ces institutions dans les proportions déterminées par la Constitution.

135. La nouvelle donne politique, mais surtout la perspective de changement qu'incarne le CNDD-FDD, suscitent beaucoup d'espoir. Cependant, l'ère nouvelle tant souhaitée s'annonce grosse de tous les défis.

136. Dans ce contexte, le Gouvernement burundais a abordé la question de la reconstruction et du développement post-conflit sous deux angles : l'un, de nature socio-économique, symbolisé par la décision d'instaurer la gratuité de l'éducation primaire et la

lutte contre la corruption ; l'autre, plutôt politique, visant à construire un Etat de droit et à consolider la paix retrouvée. Les efforts portent ici sur la justice et la réconciliation, le traitement du problème des prisonniers politiques et la garantie de la sécurité pour tous.

137. Sur ce dernier point, il convient de noter que plusieurs décisions ont été prises, dont en particulier celle de combattre le Palipehutu-FNL qui n'a toujours pas rejoint la table des négociations. Ce combat prend la forme de pressions de plus en plus fortes, tendant à affaiblir le mouvement d'Agathon Rwasa. Parallèlement, la communauté internationale, y compris l'UA, poursuit ses efforts diplomatiques visant à persuader le Palipehutu-FNL d'accepter de négocier la paix avec le gouvernement du Burundi. En attendant, la criminalité ne cesse de croître, qui prend parfois pour cible des élus locaux.

138. En conclusion, des efforts soutenus sont nécessaires pour consolider les avancées remarquables enregistrées au Burundi. Il importe, en particulier, de mobiliser les ressources nécessaires pour aider le Burundi à se relever sur le plan socio-économique. L'UA, qui est impliquée dans la recherche de la paix au Burundi depuis le milieu des années 90 et qui a contribué au bon déroulement du processus électoral grâce à la présence de la force de protection sud-africaine qui opère sous son mandat, continuera à accompagner le Gouvernement et les autres acteurs concernés dans la nouvelle phase qui s'ouvre.

(vi) République démocratique du Congo (RDC)

139. Au cours de la période sous examen, des progrès importants ont été enregistrés dans la conduite du processus électoral qui doit marquer la fin de la transition, le 30 juin 2006. Commencée le 30 juin 2005, et soutenue par l'ensemble des forces politiques du pays à l'exception de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'Etienne Tshisékédi, l'opération d'identification et d'enrôlement a permis l'inscription de plus de 25 millions d'électeurs, qui se sont massivement prononcés en faveur du projet de constitution lors du référendum du 18 décembre 2005. C'est dans ce contexte qu'une mission du Conseil de sécurité des Nations unies a séjourné dans la région du 4 au 11 novembre 2005. La mission a, entre autres, encouragé les acteurs de la transition en RDC à redoubler d'efforts, afin que toutes les élections se tiennent avant la date butoir du 30 juin 2006.

140. Sur un autre plan, et dans le cadre du suivi de la décision du CPS sur la neutralisation et le désarmement des ex-FAR et Interahamwe, j'ai dépêché, en RDC, au Rwanda, en Ouganda et au Burundi, une mission de reconnaissance multidisciplinaire. La mission, qui a séjourné dans la région du 12 novembre au 3 décembre 2005, a procédé à l'évaluation de la situation sécuritaire dans les Kivus et en Ituri, et a étudié les conditions du déploiement d'une force africaine à l'Est de la RDC, en vue de contribuer à désarmer et à neutraliser les ex-FAR/Interahamwé et autres groupes armés présents dans cette partie du pays. Au moment de la finalisation du présent rapport, des consultations étaient en cours sur le suivi des résultats de la mission de reconnaissance.

141. Il me plaît de noter que, grâce au soutien des pays amis et de la communauté internationale dans son ensemble, la formation et l'intégration de six brigades des Forces armées congolaises sur les dix-huit prévues a pu être menée à terme. Sur ces six brigades, deux sont équipées et déployées à l'Est de la RDC, où elles bénéficient de l'appui de la MONUC dans les opérations ponctuelles de sécurisation des populations.

142. La volatilité de la situation sécuritaire dans la partie Est du pays et la nécessité de tout faire pour consolider le processus de paix en général ont amené le Conseil de Sécurité des Nations unies à reconduire l'embargo sur les armes jusqu'au 31 juillet 2006, et à imposer des sanctions contre seize personnes, dont le Président des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les chefs des milices de l'Ituri.

(vii) Région des Grands Lacs

143. Le processus préparatoire du 2^{ème} Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'est poursuivi avec la tenue des réunions des Groupes de travail techniques thématiques (GTT~~F~~), du Comité régional préparatoire (CRP) et du Comité régional interministériel (CRI), et ce avec la participation active de la Commission. Le CRP s'est réuni à Lusaka, du 18 au 21 juillet 2005, pour préparer la 2^{ème} réunion du CRI, qui a eu lieu, également à Lusaka, les 22 et 23 juillet 2005. A cette occasion, le CRI a, entre autres, examiné les projets de programmes d'action et de protocoles, élaborés par la 1^{ère} réunion des GTT~~F~~, qui s'était tenue à Mombassa, en juin 2005.

144. Les experts des GTT~~F~~ se sont réunis à nouveau, à Nairobi, du 5 au 11 septembre 2005, pour finaliser l'élaboration des projets qui n'avaient pu être soumis à la 2^{ème} réunion du CRI. Ces documents ont été soumis à l'examen du CRP lors de sa réunion tenue à Luanda, du 26 au 30 septembre 2005. A cette occasion, le CRP a examiné les projets élaborés à Nairobi et les a classés par ordre de priorité à valider par la 3^{ème} réunion du CRI, qui aura lieu à Bangui. Lors de la réunion de Luanda, les Coordinateurs nationaux (CN) ont poursuivi les discussions sur le mécanisme institutionnel de suivi du processus de mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement qui sera adopté par de la Conférence, après la tenue du 2^{ème} Sommet prévu à Nairobi en 2006.

145. Ces discussions ont eu lieu à la lumière des conclusions de En outre, la réunion des représentants des pays du « champ » et de ceux du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, tenue à New York, le 16 septembre 2005, à laquelle a pris part le Commissaire à la Paix et à la Sécurité. Cette réunion a fait d'importantes recommandations qui ont orienté les travaux de la réunion de Luanda.

146. Le report du 2^{ème} Sommet, annoncé lors de la réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux CN, tenue à Nairobi, le 7 novembre 2005, met en relief la nécessité de déployer des efforts soutenus pour maintenir la dynamique de la Conférence aux niveaux national, régional et international, du processus préparatoire, jusqu'à la tenue du Sommet, probablement entre juillet et septembre 2006. Les projets de programmes d'action et de protocoles qui seront adoptés par le Sommet de Nairobi constitueront, avec la Déclaration de Dar-es-Salaam, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs.

(viii) République centrafricaine (RCA)

147. La fin des élections législatives et présidentielles, en mai 2005, a permis de mettre en place les nouvelles institutions centrafricaines. Cette évolution encourageante de la situation politique est cependant contrariée par la persistance de la crise financière et la dégradation de la situation sécuritaire dans le nord, aux frontières avec le Tchad et le Cameroun.

148. Malgré les appuis financiers extérieurs et les réformes économiques mises en œuvre, le gouvernement ne parvient toujours pas à mobiliser les ressources nécessaires pour verser de manière régulière les salaires des fonctionnaires civils et militaires. Les négociations avec les bailleurs de fonds sont lentes, et l'impatience a gagné les populations, rendant la situation sociale tendue et fragile.

149. Pendant ce temps, la situation sécuritaire dans le nord du pays s'est considérablement dégradée, marquée qu'elle est par la multiplication, depuis juin 2005, des attaques de bandes ou groupes armés dans les départements de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé et le déplacement de près de 15 000 personnes vers le sud du Tchad. Il convient, à cet égard, de noter l'attaque, le 27 septembre 2005, de la ville de Markounda, ainsi que celle de la ville de Kabo, dans le département de l'Ouham le 1^{er} décembre 2005.

150. Face à cette situation et à ses conséquences sur la situation socio-politique encore fragile en RCA, j'ai dépêché une mission d'information en RCA, au Tchad et au Cameroun, du 25 octobre au 8 novembre 2005, en vue de permettre à la Commission de recueillir l'information la plus exhaustive possible sur la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut aux frontières communes des trois pays et d'examiner, avec les autorités compétentes, l'appui que l'UA pourrait apporter. Pour leur part, les trois pays concernés se sont retrouvés à Yaoundé, du 25 au 26 août 2005, sous les auspices du Bureau des Nations unies en Centrafrique (BONUCA). Cette réunion a été suivie de plusieurs consultations entre les trois pays. Des opérations militaires sont également menées sur le terrain, principalement en territoire centrafricain. Mais en raison des difficultés financières actuelles de la RCA, des faibles effectifs des forces de défense et de sécurité et de leur sous-équipement, la question sécuritaire est loin d'être résolue et les Centrafricains continuent d'affluer au sud du Tchad.

(x) Côte d'Ivoire

151. La période qui a suivi le Sommet de Syrte a été marquée par d'intenses efforts visant à surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord et de la Déclaration de Pretoria, conclus respectivement en avril et juin 2005, sous les auspices du Médiateur de l'UA, le Président Thabo Mbeki. Il convient de souligner ici que ces efforts sont intervenus dans un contexte de forte tension liée non seulement à l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix, mais également à l'expiration du mandat du Président Laurent Gbagbo, le 30 octobre 2005, et aux conclusions tant juridiques que politiques qu'en tiraient les parties.

152. C'est dans ce contexte, et à la demande du Président en exercice de l'UA, le Président Olusegun Obasanjo, que la 38^{ème} réunion du CPS s'est tenue à New York, le 14 septembre 2005, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement. A cette occasion, le CPS, après avoir exprimé sa satisfaction pour les progrès accomplis, s'est déclaré préoccupé de constater que les parties ivoiriennes n'avaient pas démontré la volonté politique nécessaire pour la mise en œuvre intégrale des accords conclus sur les questions pendantes, en particulier le démantèlement et le désarmement des milices, le DDR et la création des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, justes et transparentes. Le CPS a souligné qu'il était nécessaire de réexaminer la situation en Côte d'Ivoire avant le 30 octobre 2005, et a demandé à la CEDEAO de convoquer d'urgence un Sommet pour évaluer la situation et lui faire rapport à une réunion qu'il convoquerait d'urgence, avec la participation des dirigeants de la CEDEAO, pour examiner la question et prendre les décisions qui s'imposent.

153. Le Sommet de la CEDEAO s'est tenu le 30 septembre 2005, à Abuja, et a soumis ses recommandations à la 40^{ème} réunion du CPS au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Addis-Abeba le 6 octobre 2005. Ayant fait sien le constat de la CEDEAO sur la fin du mandat du Président Gbagbo le 30 octobre 2005 et l'impossibilité d'organiser des élections présidentielles à la date prévue, le CPS a décidé que les arrangements convenus dans l'Accord de Linas-Marcoussis se poursuivraient à partir du 31 octobre 2005 pour une période n'excédant pas douze (12) mois. Ainsi, le Président Gbagbo demeure chef de l'Etat au cours de cette période et un nouveau Premier Ministre acceptable pour toutes les parties et ayant pleine autorité sur son Gouvernement sera nommé. Le CPS a également décidé de mettre en place un Groupe de travail international ~~de travail~~ (G+T) au niveau ministériel chargé d'évaluer, de contrôler et de suivre le processus de paix, y compris la feuille de route convenue à Pretoria et tous autres accords subséquents, sur la base du travail de la médiation quotidienne. Le G+T s'est déjà réuni à deux reprises : d'abord le 8 novembre, pour préciser les pouvoirs du Premier Ministre, et le 6 décembre, pour délibérer sur l'avenir de ~~de~~ l'Assemblée nationale au-delà du 16 décembre, date marquant la fin de la présente législature.

154. Dans sa résolution 1633 (2005) du 21 octobre 2005, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a entériné la décision du CPS. Le Conseil a notamment souligné que le Premier Ministre doit disposer de tous les pouvoirs nécessaires, en vue d'assurer le bon fonctionnement du Gouvernement, de garantir la sécurité et le redéploiement de l'administration et des services publics sur l'ensemble du territoire ivoirien, de conduire le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les opérations de désarmement et de démantèlement des milices, et d'assurer l'équité de l'opération d'identification et d'inscription des électeurs, ce qui permettrait d'organiser des élections libres, ouvertes, régulières et transparentes, avec l'appui de l'ONU.

155. Au terme d'une série de consultations conduites par le Président en exercice de l'UA, le Président Obasanjo, le Médiateur de l'UA, le Président Mbeki, et le Président en exercice de la CEDEAO, le Président Mamadou Tandja, Charles Konan Banny, Gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), a été nommé Premier Ministre. ***A l'issue des consultations entreprises par le Premier Ministre, un Gouvernement de transition de 32 membres a été formé.*** J'exhorte les parties ivoiriennes à apporter leur plein appui à la mise en œuvre effective de se conformer à la résolution 1633 du Conseil de Sécurité et à s'abstenir de tout acte susceptible de mettre en danger la dynamique d'apaisement et de normalisation enclenchée avec la nomination de Charles Konan Banny comme Premier Ministre. J'invite la classe politique, ainsi que toutes les forces vives ivoiriennes, à faire montre d'un sens élevé des responsabilités pour saisir l'opportunité qui s'offre maintenant afin de mener à son terme le processus de paix en Côte d'Ivoire.

xi) Liberia

156. Au cours de la période considérée, le processus de paix a enregistré des progrès notables qui ont permis au Liberia de sortir enfin de 14 ans de guerre civile. La fin avec succès du deuxième tour de l'élection présidentielle du 8 novembre 2005 a entraîné l'élection de Ellen Johnson-Sirleaf de l'Unity Party (UP) qui sera à la tête du pays pendant les six prochaines années. La victoire de Mme Johnson Sirleaf à l'élection présidentielle le 23 novembre a été un succès historique car elle est la première femme à devenir présidente en Afrique.

157. Il convient de mentionner que les élections législatives et présidentielles se sont tenues le 11 octobre 2005 et que le deuxième tour de l'élection présidentielle s'est déroulé le 8 novembre 2005 entre George Weah du Congrès for Democratic Change (CDC) et Ellen Johnson Sirleaf de l'UP qui avaient tous les deux le plus grand nombre de voix au premier tour mais moins des 50% + 1 requis au total des suffrages exprimés, ce qui nécessite la tenue d'un deuxième tour. Les observateurs internationaux, y compris ceux de l'UA ont décrit les élections comme bien organisées, libres, régulières et transparentes. J'ai dépêché mon Envoyé spécial, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra à Monrovia du 6 au 9 novembre pour évaluer la situation politique sur le terrain en vue de déterminer les meilleurs moyens permettant à l'UA de continuer à appuyer le processus de paix.

158. Le gouvernement rentrant sera confronté à d'énormes défis. Etant donné qu'il commence à définir le programme post conflit après des années d'instabilité, de guerre et de destruction de pratiquement toutes les structures du gouvernement, le gouvernement devra faire face au vestige de la méfiance et de la division ainsi que les aspirations de son peuple. Pour relever ces défis, il est indispensable que le nouveau gouvernement s'attaque aux causes profondes du conflit chronique et à l'accumulation des services et des besoins non satisfaits. En premier lieu, il est nécessaire de résoudre le problème du désarmement, de la démobilisation, de la réhabilitation et de la réintégration (DDRR) d'une manière durable ; il est important d'assurer l'éducation pour les jeunes qui ont manqué les opportunités d'éducation pendant la guerre ; il est également essentiel de procéder à la réforme des institutions telles que la justice, la police et la fonction publique.

159. Pour que les fautes du passé ne se répètent pas, il faut qu'il y ait une sécurité et une stabilité durables du gouvernement et de l'Etat. Il est par conséquent nécessaire de mettre en œuvre scrupuleusement les dispositions sur la réforme du secteur de la sécurité contenues dans l'Accord de paix global. En particulier, la restructuration des forces armées et de la police nationale du Liberia doit être appliquée à la lettre. A cet égard, les gouvernements d'Afrique du Sud et du Nigeria ainsi que la Commission européenne (CE) doivent être félicités : L'Afrique du Sud a contribué la somme de 4 millions de dollars EU et la CE 1,6 millions d'euros pour payer les indemnités de licenciement des officiers et des hommes de troupe des forces armées et le Nigeria, pour former et équiper la brigade spéciale de police composé de 300 éléments.

160. Le Liberia se trouve au début d'une longue phase de reconstruction post-conflit. Il a besoin de l'assistance politique et financière pour réussir. C'est pour cette raison que je demande aux Etats membres d'accorder leur assistance technique ; soit bilatéralement, soit par le biais de la Commission, dans les divers domaines, y compris l'assistance militaire, les réformes législatives et judiciaires, de la fonction publique et les compétences dans différents domaines. Etant donné que le Liberia a adopté le Programme d'assistance à la gouvernance et à la gestion économique qui a pour objectif d'appliquer une approche plus efficace pour la gouvernance économique, je pense qu'il est en bonne voie pour le progrès économique et le développement. Avec l'optimisme que nous partageons tous pour l'avenir du Liberia, je voudrais inviter le Conseil de sécurité des Nations unies, compte tenu de l'évolution positive de la situation au Liberia, à commencer à revoir les sanctions imposées sur les ventes de bois et de diamant pour permettre au gouvernement récemment élu d'honorer son obligation vis-à-vis de sa nombreuse population et de réaliser ses aspirations et objectifs nationaux.

(xii) Guinée-Bissau

161. La situation en Guinée Bissau a connu une évolution globalement positive, avec le parachèvement du processus électoral destiné à assurer le retour à l'ordre constitutionnel. Les élections présidentielles qui ont eu lieu en juillet 2005 ont vu la victoire de Joao Bernardo Viera, dont l'investiture, le 1^{er} octobre 2005, a marqué la fin de la période de transition, qui a suivi le coup d'Etat de septembre 2003. Cette évolution encourageante reste toutefois fragile en raison d'une tension persistante liée notamment au rejet par Malam Bacai Sanha, adversaire malheureux de Joao Bernardo Viera, des résultats des élections présidentielles, et ce malgré la décision de la Cour suprême, en fin août 2005, estimant qu'il n'y avait pas d'éléments de preuve suffisants pour statuer sur la requête en annulation des résultats introduite par le PAIGC. D'une façon générale, la situation dans le pays est marquée par une certaine polarisation, porteuse d'instabilité politique.

162. Dans ce contexte, j'exhorte les parties concernées à faire preuve de responsabilité et à s'unir autour des défis majeurs que sont la réconciliation nationale, la reconstruction et le développement du pays. Une telle cohésion de la classe politique est d'autant plus nécessaire que la Guinée-Bissau demeure confrontée à une grave crise économique et financière qui appelle un devoir de solidarité. A cet égard, je lance un appel aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau pour qu'ils lui apportent l'appui nécessaire et contribuent à sa reconstruction, à son développement et à la consolidation de sa stabilité politique.

(xiii) Mauritanie

163. A la suite du coup d'Etat intervenu en Mauritanie le 3 août 2005, le CPS, en sa 36^{ème} réunion tenue le 4 août 2005, a suspendu la participation de la Mauritanie aux activités de l'UA et a dépêché dans ce pays une délégation ministérielle en vue de réitérer aux nouvelles autorités la position de l'UA et, dans une logique d'accompagnement et de soutien, les engager sur les modalités d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel. La délégation ministérielle de l'UA s'est rendue à Nouakchott le 9 août 2005, suivie, du 1^{er} au 3 novembre 2005, par une délégation de la Commission conduite par le Commissaire Paix et Sécurité. Les deux délégations ont noté l'existence d'un consensus favorable au changement, ainsi que la volonté proclamée des autorités mauritaniennes de respecter les engagements pris, y compris l'engagement des membres du Comité militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) à ne pas se présenter aux élections et à organiser un scrutin libre et transparent pour restaurer l'ordre constitutionnel.

164. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du CPS du 8 octobre 2005 me demandant de prendre les dispositions nécessaires pour accompagner le processus de retour à l'ordre constitutionnel, j'ai désigné l'Ambassadeur Vijay Singh Makhan pour être mon Envoyé spécial en Mauritanie. A ce titre, il s'est rendu en Mauritanie du 24 octobre au 3 novembre 2005, et a suivi le déroulement, du 25 au 29 octobre 2005, des travaux des Journées nationales de la Concertation.

165. La validation, le 8 novembre 2005, par le CMJD des recommandations de la Concertation et sa décision d'écourter la période de la transition à dix-neuf mois, d'août 2005 à mars 2007, ont marqué une évolution encourageante. J'ai, par la suite, dépêché mon Envoyé spécial en Mauritanie du 12 au 17 décembre pour apporter l'appui de l'UA au

processus électoral, afin de faciliter le respect des délais arrêtés dans le chronogramme, qui se présente ainsi qu'il suit :

- Intronisation de la CENNI : fin novembre 2005 ;
- Recensement : février 2006 ;
- Référendum constitutionnel : 24 juin 2006 ;
- Elections législatives et municipales : 9 novembre 2006 ;
- Elections sénatoriales : 21 janvier 2007 ;
- Elections présidentielles (premier tour) : 11 mars 2007 ;
- Elections présidentielles (en cas de deuxième tour) : 25 mars 2007.

xiv) Sahara Occidental

166. Le manque de progrès dans les efforts déployés en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit au Sahara occidental a malheureusement continué à persister. Comme le Conseil se le rappellera, c'est en juillet 2003 que le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité la résolution 1495 par laquelle il exprimait son appui au Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental présenté aux parties, à savoir le Royaume du Maroc et le Front Polisario, par James Baker, Envoyé personnel de l'époque, du Secrétaire général des Nations unies. Le blocage du processus de paix a, au cours des derniers mois, suscité des frustrations chez **le peuple du Sahara occidental, qui se sont traduits par une série de manifestations sans précédent par les habitants du Sahara occidental** à la suite desquelles un certain nombre de manifestants et de défenseurs des droits de l'homme ont été arrêtés et détenus.

167. C'est compte tenu de cette situation que le Secrétaire général des Nations unies a nommé Francesco Bastagli comme son Représentant spécial pour diriger la MINURSO et désigné un nouvel Envoyé spécial en la personne de l'Ambassadeur Peter Van Walsum pour succéder à James Baker en vue d'intensifier les efforts pour faire avancer le processus de paix. Pour sa part, le Conseil de sécurité des Nations unies, ayant examiné le rapport qui lui a été présenté par le Secrétaire général en octobre dernier, a adopté la résolution 1634(2005) par laquelle il prorogeait le mandat de la MINURSO d'une nouvelle période de six mois et invitait également les parties à accorder leur coopération totale des Nations unies, en vue de mettre fin à l'impasse qui compromet actuellement le processus de paix.

168. Je suis préoccupé par le blocage continu du processus de paix avec la frustration croissante connexe du peuple du Sahara occidental. Cette situation mérite une attention toute particulière de la communauté internationale qui doit agir d'une manière urgente et décisive pour permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination, conformément à la légalité internationale et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.

xv) Reconstruction et développement post conflit en Afrique

169. Dans sa décision sur les situations de conflit en Afrique, adoptée à sa session tenue à Syrte, le Conseil exécutif a mis l'accent sur la nécessité de compléter efficacement les accords de paix par des efforts soutenus en vue de la reconstruction et de la consolidation de la paix après les conflits, afin d'éliminer les causes profondes des

conflits. Le Conseil exécutif a en outre exhorté la Commission à élaborer une politique de l'UA en matière de reconstruction post conflit sur la base des dispositions pertinentes du Protocole du CPS et de l'expérience acquise jusqu'ici.

170. Par la suite, la Commission a convoqué des Journées de réflexion des membres du CPS et d'autres représentants des Etats membres à Durban, en septembre 2005 pour évaluer l'ampleur des défis du redressement et de la reconstruction après les conflits, auxquels le continent est confronté et pour examiner les principales mesures qui doivent être prises pour permettre à l'UA de contribuer efficacement aux efforts de redressement et de reconstruction après les conflits dans le continent.

171. La Commission a élaboré un projet de Cadre pour la reconstruction et le développement post-conflit en Afrique. Ce cadre porte sur les raisons d'avoir un cadre africain pour la reconstruction post-conflit, les principes qui doivent appuyer tous les engagements dans la reconstruction et le développement post-conflit, les groupes concernés, la mobilisation des ressources et la coordination des acteurs impliqués. La Commission se propose de convoquer une réunion d'experts techniques, de représentants des communautés économiques régionales et des partenaires internationaux de l'UA pour examiner le projet de Cadre qui sera ensuite présenté aux organes de décision compétents, pour examen et adoption.

IV. AUTRES QUESTIONS LIEES A LA PAIX ET A LA SECURITE

i) Armes légères et de petit calibre

172. La prolifération illicite d'armes légères et de petit calibre continue à être un problème majeur pour les pays africains. Selon des estimations récentes, le nombre d'armes en circulation en Afrique dépasse vingt millions. Pour résoudre ce problème, l'Afrique a adopté la Déclaration de Bamako sur la Position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, en décembre 2000. Cette Déclaration a constitué la base de la position de l'Afrique à la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, qui a adopté le Programme d'action des Nations unies sur les armes légères et de petit calibre en juillet 2001.

173. Le Programme d'action des Nations unies prévoit une évaluation à mi-parcours qui aura lieu en juin – juillet 2006 et qui sera précédée d'une réunion du Comité préparatoire qui commence le 8 janvier 2006 à New York. C'est dans ce contexte que la Commission a convoqué une réunion d'experts des Etats membres qui s'est tenue du 14 au 16 décembre 2005 à Windhoek et qui a adopté une Position africaine commune à la Conférence d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies pour la prévention, la lutte et l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans tous ses aspects, qui est soumise au Conseil exécutif pour être présentée à la Conférence d'évaluation des Nations unies.

174. Il est évident que les Etats membres et les régions ont fait des progrès notables au cours des cinq dernières années dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies. Au niveau international, une plus grande assistance est requise et la

Position africaine commune demande à la communauté internationale de faire plus pour s'acquitter de ses propres obligations au titre du Programme d'action.

175. La Position africaine commune traite également de la question du suivi continu au niveau continental y compris des mécanismes au sein de l'UA. La réunion d'experts de Windhoek a identifié un certain nombre d'actions à entreprendre pour permettre à l'UA de faire face à la question du commerce illicite des armes légères et de petit calibre d'une manière soutenue. La Commission élabore actuellement un plan de travail pour mettre en œuvre ces engagements.

(ii) Politique africaine commune de défense et de sécurité (PACDS)

176. La deuxième session extraordinaire de la Conférence tenue en février 2004 à Syrte a reconnu la nécessité d'un Pacte de non-agression et de défense commune. Dans le cadre du suivi de cette question, la cinquième session ordinaire du Conseil exécutif, tenue en juillet 2004, a adopté le Pacte de non-agression. La Conférence a, en conséquence, adopté en janvier 2005 le Pacte de non-agression et de défense commune. Au cours de la période examinée et dans le cadre de la mise en œuvre de la PACDS, des efforts se sont poursuivis pour la signature et la ratification de cet instrument. Le Pacte a été signé par 16 Etats membres même si aucun ne l'a encore ratifié ; 15 ratifications sont nécessaires pour qu'il entre en vigueur.

177. Outre les efforts déployés en vue de l'entrée en vigueur du Pacte, des mesures ont été prises pour identifier d'autres domaines et activités à entreprendre. A cet égard, il est prévu de tenir une réunion d'experts afin d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre opérationnelle de tous les aspects de la PACDS.

(iii) Terrorisme

178. Les actions de la Commission en vue de la lutte contre le terrorisme sont entreprises à plusieurs niveaux. D'abord, la Commission a entamé le processus d'élaboration d'une loi-type globale africaine sur la lutte contre le terrorisme qui cherche à promouvoir l'appropriation, par les Etats membres de l'UA des instruments continentaux et internationaux pour la prévention et la lutte contre le terrorisme. Cette loi-type servira de modèle pour guider les Etats membres dans l'élaboration, le renforcement et/ou l'actualisation de leurs législations nationales sur la lutte contre le terrorisme et pour harmoniser et coordonner les efforts et les cadres juridiques aux niveaux national, régional et continental, pour la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique.

179. Par ailleurs, le processus du fonctionnement du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) suit son cours et on est en train de préparer la convocation de la prochaine réunion des points focaux nationaux du Centre après la première réunion qui s'est tenue au début du mois de juin 2005 à Alger. Dans le cadre de ses activités, le CAERT a entrepris des activités en vue d'établir des partenariats avec un certain nombre de pays et d'institutions compétentes, notamment les Nations unies et d'autres acteurs tels que le Centre africain des Etats unis pour les études stratégiques (ACSS). Le CAERT joue un rôle actif dans les visites de pays CTC/CTED en suivant la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Le Centre a participé à la délégation de la visite CTC/CTED en Algérie en mi-novembre 2005 et participera à la visite en Tanzanie prévue en février 2006. En outre, le Centre et l'ACSS ont organisé un atelier conjoint sur « le renforcement des capacités pour la lutte contre le terrorisme dans

les organisations sous régionales africaines » à Alger du 30 septembre au 2 octobre 2005. Cet atelier a réaffirmé le caractère indispensable du Plan d'action de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, dans l'éradication du terrorisme sur le continent ainsi que le rôle du CAERT dans le renforcement de la capacité des Etats membres et des communautés économiques régionales.

(iv) Traité de Pelindaba

180. L'importance du Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone dénucléarisée ne pourra jamais être suffisamment soulignée. Cependant, le Traité est le seul qui ne soit pas entré en vigueur parmi les quatre Traités régionaux sur les zones exemptes d'armes nucléaires. L'accent a été mis sur cette situation au cours de la Conférence des Etats parties et signataires des Traités instituant des zones exemptes d'armes nucléaires tenue du 26 au 28 août 2005 à Tlatelolco (Mexique). Le retard pris dans l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba est considéré comme le maillon faible de l'approche intégrée planifiée aux zones de traités en vue du désarmement et de la non prolifération des armes nucléaires.

181. Au moment de la finalisation du présent rapport, vingt pays africains avaient ratifié et déposé leurs instruments de ratification du Traité et 49 pays avaient signé cet instrument. J'ai lancé un appel aux pays que ne l'ont pas fait, pour qu'ils signent et ratifient d'urgence, le Traité.

V. INTERACTIONS AVEC LES PARTENAIRES

182. Au cours de ces dernières années, l'UA a déployé des efforts soutenus pour renforcer ses relations avec les différents membres de la communauté internationale, aux fins de développer un partenariat solide au service de la paix et de la stabilité en Afrique. Ces efforts procèdent d'une double préoccupation : d'une part, la conviction de l'UA, formellement énoncée dans le Protocole relatif au CPS, que la réalisation d'une paix durable sur le continent sera grandement facilitée par un renforcement des relations avec ses partenaires; de l'autre, la nécessité de mobiliser, au-delà du continent, les ressources importantes requises pour mener à bien l'agenda de paix et sécurité du continent.

183. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les relations établies avec nombres d'institutions internationales. Au cours de la période sous examen, des avancées notables ont été enregistrées dans l'approfondissement de ce partenariat.

(i) Réunion technique annuelle entre l'UA, les CER, le G8 et autres partenaires

184. Une réunion technique rassemblant l'UA, les CER, les représentants du G8, de l'UE, des Nations unies et d'autres importants partenaires s'est tenue le 26 octobre 2005 au siège de l'UA à Addis-Abeba. La réunion a eu lieu dans le cadre du Plan conjoint Afrique/G8 pour renforcer les capacités de l'Afrique à effectuer des opérations d'appui à la paix et était un suivi des consultations tenues le 4 avril 2005.

185. La réunion a reconnu les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'architecture de paix et de sécurité de l'UA et noté le renforcement de la collaboration entre l'UA, les CER et les partenaires. Plus spécifiquement, la réunion a été l'occasion d'examiner les questions relatives à l'ASF, au CEWS, au Protocole d'accord entre l'UA et les mécanismes régionaux ; à la reconstruction et au développement post-conflit en Afrique, à

la mise en place d'un mécanisme de financement de la paix pour compléter le Mécanisme de financement de la paix pour l'Afrique, créé par l'UE, à la demande de l'UA et à la coordination des partenaires. S'agissant de la mise en place du Mécanisme d'appui à la paix pour compléter le Mécanisme de financement de la paix pour l'Afrique, il convient de noter que l'objectif sera de fournir à l'UA et aux CER des ressources financières prévisibles pour leur permettre d'entreprendre des opérations d'appui à la paix d'une manière durable. La réunion a décidé de mettre sur pied un groupe de travail pour examiner plus en détail cette proposition ainsi que le renforcement des capacités stratégiques de l'UA, notamment l'infrastructure et la communication.

(ii) Dialogue Afrique – UE – Cinquième réunion des Troïkas, Bamako (Mali) 2 décembre 2005

186. Dans le cadre du dialogue Afrique – UE, la cinquième réunion ministérielle des Troïkas africaine et UE s'est tenue le 2 décembre 2005 à Bamako. La réunion a examiné les situations de conflit actuelles sur le continent, notamment la situation au Darfour, en Côte d'Ivoire, en Somalie, dans la région des Grands Lacs et le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée ainsi que les efforts déployés dans la lutte contre le terrorisme. Deux autres questions ont été également examinées, à savoir la situation après les élections en Ethiopie pour laquelle les Ministres ont décidé que les différends au sujet des élections doivent être résolus d'une manière pacifique, démocratique et en respectant strictement l'Etat de droit et le Zimbabwe, pour lequel la réunion a encouragé un dialogue interne constructif comme la voie à suivre.

(iii) Séminaire sur l'évaluation à mi-parcours du Mécanisme de financement de la paix pour l'Afrique (APF)

187. Le Conseil se rappellera que le Mécanisme de financement de la paix pour l'Afrique de 250 millions d'euros a été créé en mars 2004 par l'Union européenne en utilisant les allocations existantes de la CE du 9^e Fonds européen de développement (FED) à chaque Etat africain du groupe ACP et l'enveloppe du développement à long terme du FED. Ceci a suivi la demande des chefs d'Etat et de gouvernement à leur Sommet tenu en juillet 2003. Sur ce montant, 200 millions d'euros ont été alloués aux opérations d'appui à la paix, 35 millions d'euros au renforcement des capacités et les 15 millions d'euros restants pour couvrir les frais de vérification, d'évaluation et les imprévus. Jusqu'ici, les fonds de l'APF ont été utilisés pour financer l'AMIS, l'opération d'appui à la paix de la CEMAC en République Centrafricaine et une partie de la composante initiale du programme de renforcement des capacités pour l'UA. En 18 mois d'opérations, presque les trois quarts des 250 millions ont été engagés. En d'autres termes, les fonds de l'APF ont été presque épuisés alors qu'ils étaient prévus pour trois ans et demi d'opérations. Ceci souligne clairement la pertinence de l'APF comme un instrument pour gérer les questions de paix et de sécurité sur le continent.

188. Conformément à l'Accord du Mécanisme de financement de la paix, une évaluation à mi-parcours a été menée à la demande de la Commission européenne. L'évaluation a conclu que les principes fondamentaux sur lesquels repose l'APF, à savoir l'appropriation par l'Afrique, la solidarité et le partenariat se sont avérés appropriés. Elle a également conclu que la stratégie de l'APF qui est d'aider les organisations africaines à mener les opérations d'appui à la paix et à renforcer les capacités, est réaliste, et sans aucun doute, la bonne approche. Il a également été noté que les progrès concernant le renforcement

des capacités ont été décevants par rapport à la vitesse à laquelle les opérations d'appui à la paix ont démarré.

189. Dans sa recommandation, le rapport d'évaluation à mi-parcours proposait que l'APF continue sous sa forme actuelle avec un accent particulier sur les principes en cours, particulièrement celui de l'appropriation par l'Afrique. Il est également proposé d'accorder l'attention à la mise en place par l'UA, d'un deuxième APF pour spécifiquement des opérations d'appui à la paix de grande envergure et plus délicates pendant que l'APF actuel continuera à être utilisé comme le mécanisme immédiat d'appui à la paix pour les opérations en réaction aux nouvelles crises. Une autre recommandation importante est qu'une vision à plus long terme et plus systématique doit être envisagée en ce qui concerne les besoins en renforcement des capacités de l'architecture africaine continentale de paix et de sécurité. Finalement, il a été estimé que l'UE et l'UA cherchent les moyens d'envisager l'APF d'une manière plus intégrée dans le cadre des autres programmes pertinents.

190. Un séminaire conjoint UE – UA s'est tenu les 15 et 16 décembre 2005 à Addis-Abeba pour examiner les conclusions préliminaires du rapport d'évaluation à mi-parcours. Les résultats de ces débats seront examinés par la deuxième réunion du Comité de coordination conjoint prévue par l'APF et qui sera convoquée en fin janvier ou début février 2006.

(iv) Autres interactions avec les partenaires

191. Au cours de la période considérée, la Commission s'est également employée à renforcer ses relations avec d'autres institutions partenaires. Dans ce cadre, et à l'invitation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Commissaire chargé de la Paix et de la Sécurité a pris part à la réunion ministérielle de l'OIF, qui a eu lieu à Antananarivo, du 22 au 23 novembre 2005. A cette occasion, le Commissaire a fait une présentation sur l'expérience de l'UA en matière d'opérations de soutien à la paix.

192. Il convient également d'ajouter que le Commissaire Paix et Sécurité a représenté à la session de l'Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense (Union de l'Europe occidentale - UEO), qui a eu lieu à Paris, du 5 au 7 décembre 2005. Cette session s'inscrit dans le cadre de l'initiative prise par l'Assemblée interparlementaire de préparer un rapport sur le maintien de la paix en Afrique subsaharienne.

(v) Conclusion

193. Depuis le mois de juillet dernier, des progrès significatifs ont continué à être enregistrés dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. Toutefois, un long chemin reste encore à parcourir, non seulement pour mettre un terme aux conflits qui continuent d'affecter le continent, mais également pour consolider les avancées faites dans les pays qui ont retrouvé la paix par la mise en œuvre de programmes soutenus dans le domaine de la reconstruction post-conflit. Il importe que la question de la contribution financière des Etats membres aux opérations de soutien à la paix mandatées par l'UA soit débattue. D'évidence, l'UA ne peut assurer le leadership et l'appropriation de ces opérations dans un contexte où leur financement dépend exclusivement de contributions extérieures. Enfin, des efforts encore plus soutenus sont requis en ce qui

concerne la prévention des conflits. C'est là que réside l'avantage comparatif de l'Union africaine.

**AFFAIRES POLITIQUES, DEMOCRATISATION,
GOUVERNANCE, DROITS DE L'HOMME,
AFFAIRES HUMANITAIRES**

I. APERCU GLOBAL

194. Au cours de sa dernière session ordinaire, le Conseil avait été informé des progrès réalisés sur le continent en matière de démocratie, d'élections, de gouvernance et des droits de l'Homme en indiquant notamment que le processus démocratique engagé sur le continent se poursuivait dans un contexte marqué d'une part, par des avancées majeures dans certains Etats membres où des élections se sont tenues en toute transparence, dans une atmosphère empreinte de paix et dans l'ordre, d'autre part, par des reculs qui se sont traduits par des résistances aux évolutions positives qu'a amenées l'avènement de l'Union africaine, lesquelles résistances se sont inscrites à contre-courant des normes édictées par la Déclaration de Lomé sur les changements anti-constitutionnels.

195. Cette tendance s'est maintenue au cours de la période sous examen. Tandis que des efforts réels et soutenus sont en train d'être consentis par de nombreux Etats membres pour promouvoir la démocratie, notamment à travers la tenue d'élections démocratiques, le phénomène des coups d'Etat perdure et la tendance à l'utilisation non démocratique des constitutions commence à prendre de l'ampleur. De plus, si, de manière générale, les élections se sont déroulées de manière satisfaisante, des tensions ont quelquefois surgi au lendemain de ces élections, à la suite de la contestation des résultats par les perdants. Cette expérience a révélé la nécessité, pour l'organisation continentale, de revoir ses méthodes et éventuellement ses règles en matière d'observation des élections pour assurer un accompagnement des processus électoraux tant en amont qu'en aval. C'est pour réfléchir à cette problématique que la Commission organiser l'année prochaine, une réunion des commissions nationales électorales.

196. La période sous examen a eu la caractéristique de connaître un coup d'Etat qui a été condamné par la communauté internationale. Il s'agit du coup d'Etat perpétré en Mauritanie, dont la motivation principale réside, selon ses auteurs, dans la nécessité de mettre fin à un régime qui avait perdu toute sa légitimité. Ce coup d'Etat dit « nécessaire » a mis en lumière la problématique de la légalité et de la légitimité de certains régimes, à laquelle la Commission a commencé à réfléchir en organisant une réunion d'experts indépendants sur la Déclaration de Lomé, pour s'interroger sur sa pertinence et sur les moyens éventuellement de la renforcer. La même réunion a procédé à l'élaboration d'un projet de Charte sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance qui prend en charge, pour les renforcer, les dispositions de la Déclaration de Lomé.

197. La question des constitutions africaines a fait l'objet d'une première réflexion dans le cadre de la rencontre sur « les pratiques constitutionnelles et politiques en Afrique : les dynamiques récentes », organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette réflexion se poursuivra dans le cadre de l'Union africaine, avec l'objectif de tenter de donner une réponse à l'épineuse question des changements constitutionnels.

198. Sur le plan de la bonne gouvernance, l'intérêt manifesté par quelques Etats membres, à promouvoir la bonne gouvernance s'est maintenu. Le nombre d'adhérents au Mécanisme d'Evaluation par les Pairs s'est accru et les évaluations sont en cours. C'est là un signe fort de la volonté de nos Etats d'inscrire l'action publique dans la transparence et ainsi instaurer la bonne gouvernance sur le continent. Il reste que des efforts devraient être davantage déployés pour susciter le plus d'adhésions possibles et donner plus de crédit à un mécanisme dans lequel les peuples africains placent de nombreux espoirs.

199. La lutte contre la corruption constitue un des maillons essentiels de l'action engagée par la Commission en vue de promouvoir la bonne gouvernance sur le continent. Au cours de la période sous examen des initiatives ont été prises, notamment l'organisation de la réunion des institutions nationales de lutte contre la corruption et des actions de sensibilisation auprès de nos Etats pour qu'ils ratifient la Convention africaine de lutte contre la corruption qui n'est toujours pas entrée en vigueur.

200. La violation des Droits de l'Homme reste un sujet majeur de préoccupation sur le continent, singulièrement dans les situations de conflit. Le dernier rapport soumis au Sommet à Syrte, en juillet 2005, a mis en relief les progrès notables réalisés par la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la Déclaration de Kigali sur les droits de l'homme, qui a été adoptée par la Conférence à Maputo en tant que feuille de route pour la réalisation des droits et obligations consacrés dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et ses protocoles, ainsi que dans l'ensemble des instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels sont parties les Etats membres de l'Union africaine.

201. Ledit rapport indique également la manière dont l'Union, à travers sa Vision, Mission et plan stratégique quadriennal contribue à la réalisation de la Déclaration de Kigali sur les droits de l'homme en Afrique, en renforçant la capacité d'action des acteurs locaux clés, tels les organes étatiques (commission nationale indépendante des droits de l'homme), les médiateurs, les défenseurs des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les médias. L'action de l'Union inclut également la prise en compte des droits humains dans tous les aspects du travail de la Commission de l'UA, par une approche basée sur les droits humains en matière de règlement des conflits, de traitement des crises humanitaires ou des questions sociales, et par l'adoption de mesures conscientes destinées à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits de la femme africaine.

202. Le Conseil se souviendra qu'il avait été informé de la nomination d'un représentant spécial pour la protection des civils dans les situations de conflit. Au cours de la période sous examen, le représentant spécial a visité des zones de conflit, singulièrement le Darfour, avec la mission de sensibiliser les acteurs sur la nécessité de respecter les droits de l'Homme, et en premier lieu des civils, dans les situations de conflit.

203. Enfin, les processus de paix si heureusement engagés sur le continent ont suscité de nouveaux espoirs quant au retour dans leurs pays, des millions de réfugiés ainsi que des personnes déplacées dans leurs foyers. L'accent est donc désormais mis sur le rapatriement et la réinsertion de ces personnes. Les efforts déployés par le HCR avec l'appui de la Commission sont perturbés par les moyens de plus en plus limités mis à sa disposition par la communauté internationale où le phénomène de la fatigue des donateurs devient chaque jour une réalité.

204. Pendant la période sous examen, la Commission a entrepris les activités suivantes :

II. DEMOCRATISATION ET OBSERVATION DES ELECTIONS

A. OBSERVATION DES ELECTIONS DANS LES ETATS MEMBRES

205. La Commission a envoyé des missions d'observation au Burundi, en Guinée Bissau, en Ethiopie, en Tanzanie, au Liberia et au Burkina Faso.

206. A l'issue des élections législatives du 4 juillet 2005 au Burundi, le Conseil national pour la Défense de la Démocratie-Forces de la Défense de la Démocratie (CNDD/FDD) de M. Pierre Nkurunziza a obtenu la majorité à l'Assemblée nationale avec 59 sièges sur 100, lui permettant ainsi d'accéder, selon les règles préétablies pour ce scrutin, à la magistrature suprême de son pays.

207. A l'issue du deuxième tour de l'élection présidentielle du 24 juillet 2004 en Guinée Bissau, M. Joao Bernado Vieira, ancien Président issu des rangs du PAIGC, a obtenu 52,35% des voix et a été déclaré Président de la République.

208. En Ethiopie, à l'issue des élections du mois de mai 2005, des plaintes ont été déposées aussi bien par les partis d'opposition que par le parti au pouvoir, entraînant à la fois de nouveaux décomptes dans certaines circonscriptions et de nouvelles élections dans d'autres. Le « Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front (EPRDF) » de M. Meles Zenawi et ses alliés, ont remporté 371 des 547 sièges à l'Assemblée nationale, soit 67,82% des voix.

209. En Tanzanie, le scrutin s'est déroulé le 30 octobre 2005 sur la partie insulaire du pays, Zanzibar, à l'issue desquelles M. Amani Abeid Karume du parti Chama cha Mapinduzi (CCM) a été réélu Président de Zanzibar, avec 53,2 % des voix. L'élection sur la partie continentale a été reportée au 18 décembre 2005 pour cause de décès du co-listier du candidat de l'opposition à la Présidence. Celle-ci s'est déroulée à la date prévue et le Candidat du CCM, Mr. Jakaya Kikweté a été élu.

210. A l'issue du deuxième tour de l'élection présidentielle du 8 novembre 2005 au Liberia, Mme Ellen Johnson-Sirleaf, chef du Parti de l'Unité, a été élue première femme africaine Présidente de la République avec 59,10 % de voix.

211. Au Burkina Faso, le Président Blaise Compaoré, du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), a été réélu avec 80,35 % de voix à l'issue de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005.

212. Le Président a nommé un envoyé spécial pour Haïti dont la mission est d'aider les autorités gouvernementales à organiser des élections dans le calme et la transparence avec la participation de toutes les forces politiques. La Commission enverra une délégation en 2006 pour observer les élections dans ce pays.

B. ACTIVITES LIEES A LA DEMOCRATISATION

213. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Durban de juillet 2002 sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique,

notamment en ce qui concerne la création d'une Unité d'Assistance Electorale et d'Appui à la Démocratie ainsi que la création d'un Fonds d'Assistance Electorale, la Commission a entrepris, en juillet 2005, des consultations auprès de certains partenaires internationaux à savoir, l'Organisation des Nations unies à New York, « l'International Institut for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), à Stockholm, la Commission de l'Union européenne à Bruxelles et « l'Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODHIR) à Varsovie, pour s'enquérir de leurs pratiques en la matière. Les études de faisabilité sur l'Unité et le Fonds telles que demandées par le Sommet de Durban sont en cours de réalisation.

214. Conformément à la décision de Maputo, la Commission a préparé un projet de Charte sur la démocratie, les Elections et la Gouvernance. Ce projet a d'abord été soumis à l'examen critique d'experts africains indépendants au cours d'une réunion qui s'est tenue à Addis Abeba, Ethiopie, du 21 au 23 novembre 2005. Il sera très prochainement soumis à l'examen d'experts gouvernementaux pour validation avant d'être examiné par les organes délibérants de l'Union.

215. La réunion d'experts indépendants a par ailleurs examiné le rapport sur la révision de la Déclaration de Lomé de juillet 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique. Certains aspects de cette Déclaration ont été pris en compte dans le projet de Charte sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance. Un rapport séparé et détaillé sur les deux questions est soumis au Conseil.

C. RESULTATS ET PERFORMANCES

216. D'une manière générale, l'on doit dire, s'agissant des processus électoraux, que les élections se sont déroulées dans la paix et la sécurité dans les Etats membres. Il faut se féliciter que ces processus étaient particulièrement attendus au Burundi, en Guinée Bissau et au Liberia, trois pays qui sortaient des situations de guerres civiles particulièrement meurtrières. L'implication de l'Union africaine dans les processus de paix dans ces trois pays et l'envoi d'une mission d'observation procède de son engagement à œuvrer résolument pour la consolidation de la paix, condition essentielle pour la réussite d'un développement harmonieux tant sur le plan politique, économique que social de l'Afrique.

D. QUESTIONS EN SUSPENS

217. Comme il a été indiqué ci-dessus, les études de faisabilité sur la création de l'Unité d'Assistance Electorale et d'Appui à la Démocratie ainsi que du Fonds d'Assistance Electorale sont en cours. Par ailleurs, l'étude de faisabilité sur la production d'un manuel destiné aux observateurs de même que la revue critique des résultats des missions d'observation entreprises jusqu'ici par l'Union africaine, en vue de son amélioration vont bientôt débiter.

E. LES PERSPECTIVES

218. La Commission joue et continuera de jouer le rôle qui est le sien en matière de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. C'est pourquoi, il est fondamental qu'elle soit dotée d'instruments appropriés lui permettant de mener à bien sa mission notamment :

- L'Unité d'Assistance Electorale et d'Appui à la démocratie qui sera chargée, en plus de la coordination et de l'organisation de la participation de l'Union africaine à l'observation des élections, de la gestion du Fonds d'assistance électorale ;
- Un Fonds d'Assistance Electorale qui sera certainement d'une grande utilité pour les pays qui sortent des situations de guerre civile ;
- La Charte africaine sur les Elections, la Démocratie et la Gouvernance constituera, une fois adoptée par nos instances de décision, un outil essentiel pour la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, ainsi que de la protection et la promotion des droits de l'homme. Elle comprendra des éléments de la Déclaration de Lomé de juillet 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique ;
- Améliorer ses méthodes d'observation des élections

II. GOUVERNANCE

A. PROMOUVOIR DES DEBATS ELARGIS SUR LES CONSTITUTIONS AFRICAINES

219. Les rencontres de Cotonou sur les pratiques constitutionnelles et politiques ont donné l'occasion d'amorcer la réflexion sur les pratiques actuelles en Afrique et, tout en sonnant l'alarme sur le phénomène de la manipulation, ont formulé une série de recommandations visant à renforcer la démocratie sur le continent, notamment en respectant les dispositions constitutionnelles.

220. La Commission de l'Union africaine entend capitaliser sur les résultats de cette réunion, en élargissant sur l'ensemble du continent les leçons tirées et en favorisant l'échange d'expériences entre les citoyens africains, sur les voies et moyens d'améliorer la légitimité et le respect des principes constitutionnels. Une conférence ministérielle sur la question devrait avoir lieu l'année prochaine. Les recommandations de cette conférence porteront essentiellement sur les stratégies de prévention et de gestion des crises politiques et constitutionnelles en vue de consolider la paix, la stabilité et le développement.

B. PROMOUVOIR LA RATIFICATION ET L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

221. La Commission a continué à diffuser auprès des Etats membres en les invitant à la ratifier, la convention sur la prévention et la lutte contre la corruption qui a été adoptée par la Conférence de l'Union à Maputo (Mozambique) en juillet 2003. A ce jour, seuls dix Etats membres ont ratifié la Convention depuis son adoption (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, Lesotho, Comores, Namibie, Rwanda, Ouganda, Mali, Madagascar, Burundi et Tanzanie). La Commission encourage les Etats membres à ratifier la Convention pour qu'elle puisse entrer en vigueur le plus tôt possible. Dans l'intervalle, la Commission facilite la coopération entre les organes nationaux de lutte contre la corruption afin de renforcer leur efficacité.

222. C'est dans ce contexte que la Commission a organisé la première conférence panafricaine des commissions nationales anticorruption à Lusaka (Zambie), du 9 au 11 novembre 2005, avec le soutien du gouvernement de la Zambie. La réunion a connu une large participation de 28 pays, représentés notamment par les organes nationaux anti-corruption, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Justice : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, RDC, Ethiopie, Gabon, Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

223. Les commissions nationales de lutte contre la corruption se sont félicitées de l'occasion qui leur a été donnée de discuter les différents effets négatifs de la corruption et de l'impunité sur la stabilité et le développement socioéconomique des peuples africains, et ont souligné la nécessité de sensibiliser, de former et d'éduquer les populations au respect de la justice, de la transparence et du devoir de rendre compte dans toutes les sphères de la vie.

224. Elles ont demandé à la Commission de l'Union africaine de transmettre officiellement leurs recommandations aux chefs d'Etat et de gouvernement ; elles ont également demandé aux chefs d'Etat et de gouvernement de ratifier la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et de prendre les mesures législatives appropriées pour sa mise en œuvre.

C. PROMOTION D'UN CADRE POUR LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE

a. Forum sur la gouvernance en Afrique

225. Le forum sur la gouvernance qui a eu lieu à Addis-Abeba du 24 au 26 novembre 2005 est une approche novatrice des partenariats visant à renforcer l'exécution des programmes prioritaires sur la gouvernance. L'objectif est de diffuser le programme de l'Union sur la gouvernance, de relever le niveau de participation et de dialogue avec la société civile, de rechercher l'information en retour et le consensus sur les concepts, les approches et les pratiques de la gouvernance auprès des acteurs structurés de la gouvernance aux niveaux national et régional et de mieux impliquer les acteurs locaux dans le processus de l'UA visant à améliorer la gouvernance en Afrique. Ces entités comprennent différents acteurs tels que les autorités locales, les institutions publiques, les organisations régionales spécialisées, la société civile, les syndicats, les réseaux panafricains, le secteur privé, les autorités traditionnelles et les intellectuels.

226. Le forum a reconnu qu'il est important de bâtir avec la Commission de l'Union africaine un partenariat fort et dynamique en matière de gouvernance à tous les niveaux local, national et régional, de coordonner toutes les initiatives novatrices, de systématiser le partage d'expériences et de faciliter le processus d'harmonisation et d'intégration. La tenue de tels forums contribuera à promouvoir des partenariats effectifs et à améliorer la contribution des acteurs de la société civile aux processus de ratification et de mise en œuvre des instruments et programmes de l'Union africaine conformément à la vision de l'Union « d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens. » des instruments et programmes.

b. Gouvernance et administration publique

227. La Commission s'est employée à mettre en œuvre son programme sur l'administration publique qui constitue un des éléments majeurs de son programme sur la gouvernance. Au cours de la période considérée, les Ministres de l'Administration publique ont tenu leur cinquième Conférence panafricaine à Addis-Abéba, les 14 et 15 décembre 2005, précédée d'une réunion d'experts, les 12 et 13 décembre. Cet événement a été une grande première dans la mesure où elle s'est déroulée sous les auspices de l'Union africaine et a ouvert la voie à l'implication de plus en plus grande de l'organisation continentale dans le processus engagé il y a quelques années, en dehors de l'organisation, par les mêmes Ministres, et qui a été ponctué par l'adoption de la Charte sur le service public en Afrique à Windhoek, Namibie en février 2001 et par la Déclaration de Stellenbosch, Afrique du Sud, en mai 2003 ; cette rencontre a mis l'accent sur la nécessité de conduire le programme continental sur l'administration publique sous les auspices de l'Union africaine. Le défi majeur réside désormais dans l'appropriation, par les Etats membres de l'Union africaine, non seulement du processus, mais encore et surtout de la Charte comme instruments essentiels pour le renforcement de l'efficacité du service public sur le continent.

III. DROITS HUMAINS

228. Au cours de la période considérée, la Commission de l'Union africaine a poursuivi ses efforts dans le domaine, comme l'indiquent les activités décrites ci-dessous.

A. ATELIER SUR LA REALISATION DES DROITS DE LA FEMME PAR L'EDUCATION AUX DROITS HUMAINS

229. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec ses partenaires, le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, a organisé en octobre 2005, à Kigali, pour les pays de l'Afrique de l'Est un atelier sur la réalisation des droits de la femme par l'éducation aux droits humains.

230. L'objectif de l'atelier était de dresser un bilan et d'aider les Etats membres à honorer leurs obligations découlant de la Plate-forme d'action de Beijing, en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation aux droits de la femme.

231. Ont participé à l'atelier des décideurs dans le domaine de l'éducation et des droits humains, des organisations des femmes oeuvrant au renforcement des capacités en matière de droits humains, des experts et des représentants d'organisations et d'institutions internationales assurant l'éducation de base aux droits humains ainsi que le soutien et les services techniques.

232. L'atelier a pris note des diverses initiatives visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes tout en reconnaissant la persistance des inégalités, doublée d'un manque de programmes détaillés sur l'éducation aux droits humains en général et aux droits de la femme en particulier. Une feuille de route a été définie en vue de consolider les acquis et de combler les lacunes, dans les pays de l'Afrique orientale.

B. MISE EN PLACE OPERATIONNELLE DU CENTRE D'INFORMATION

SUR LA DEMOCRATIE, LA GOUVERNANCE ET LES DROITS DE L'HOMME

233. Le Conseil et la Conférence sont informés qu'à la suite de son inauguration en 2004 à l'occasion de la journée africaine des droits de l'homme, grâce au soutien des partenaires traditionnels tels que l'Union européenne et le Bureau du Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme et d'autres partenaires en Afrique et hors du continent, le centre d'information de la Commission de l'Union africaine est maintenant opérationnel et fournit des informations de première main et des modules de formation dans le domaine de la gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme, à divers utilisateurs : Etats membres, organisation de la société civile etc. La Commission de l'Union africaine est profondément reconnaissante pour tout le soutien dont elle a bénéficié et qu'a contribué à la mise en place opérationnelle du Centre. Des efforts sont actuellement faits pour renforcer le Centre en lui fournissant plus de publications ainsi que le service Internet afin qu'il réponde aux attentes des utilisateurs de plus en plus nombreux.

C. SOUTIEN A LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (ACHPR)

234. Le soutien à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en tant que principal mécanisme du continent en matière des droits de l'homme demeure une priorité. Le processus de consultations entre cette Commission et d'autres organes de l'Union africaine a commencé, l'objectif étant d'améliorer leurs relations et de renforcer la capacité et le rôle de l'ACHPR. On notera l'étroite collaboration qu'il y a eu avec la Commission, notamment dans la préparation de rapports conjoints, tels que les « rapports thématiques sur la peine de mort et la liberté de la presse. »

235. La Commission de l'Union africaine a facilité la tenue de la 38^{ème} session statutaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, à laquelle elle a également participé. Compte tenu de l'importance du mandat de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission de l'Union africaine continuera à apporter son soutien afin d'accroître les ressources de l'ACHPR et de renforcer sa capacité.

D. CELEBRATION DES JOURNEES DES DROITS DE L'HOMME

a) La journée africaine des droits de l'homme, 21 octobre 2005

236. La journée a été célébrée à Kigali (Rwanda) avec la participation des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile et des membres du public. La Commission de l'Union africaine a publié un communiqué de presse à occasion de cette commémoration.

b) La Journée internationale de la tolérance, 16 novembre 2005

237. La Commission de l'Union africaine s'est jointe à La communauté internationale pour marquer cette importante Journée à travers une déclaration à la presse pour susciter une prise de conscience du public, pour stigmatiser les dangers de l'intolérance et pour soutenir, avec un engagement et une action renouvelés, la promotion et l'éducation à la

tolérance, en particulier pour lancer un appel à la promotion de la tolérance politique, religieuse et ethnique en Afrique.

E. PROMOTION DE L'ACTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

238. Dans son dernier rapport, la Commission de l'Union africaine avait indiqué que, conformément au plan stratégique 2004-2007 de l'Union, **2006** verra la première édition du prix des défenseurs africains des droits de l'homme, à l'occasion de la Journée africaine des droits de l'homme, en vue de rehausser l'occasion et d'assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme sur le continent.

239. La Commission a coopéré étroitement avec ses partenaires pour concrétiser ce Prix. Cette activité n'a pu être menée à cause des contraintes financières et autres. La Commission envisage maintenant d'organiser le Prix en octobre 2006. La Commission apprécie hautement le rôle joué et les efforts fournis par les Etats membres, la société civile et d'autres partenaires et les invite à poursuivre leurs efforts afin de faire de ce Prix une réalité.

240. La Commission a participé à la réunion consultative des défenseurs des droits de l'homme dans l'Union du fleuve Mano, qui était destinée à mettre en place des mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'homme dans les pays de l'Union du fleuve Mano.

F. SEMINAIRE REGIONAL SUR LES DROITS DE L'HOMME DANS LES PAYS EN CONFLIT OU SORTANT D'UN CONFLIT

241. L'idée d'organiser ce séminaire en 2005 n'a pu se matérialiser du fait du report d'autres programmes, ce qui n'a pas laissé suffisamment de temps pour entreprendre cette activité. Le séminaire qui est appelé à contribuer au respect des droits de l'homme et de la constitution par les pays en conflit ou émergeant d'un conflit en Afrique, est maintenant prévu en 2006 à Freetown (Sierra Leone).

G. PARTENARIAT AVEC LES NATIONS UNIES

242. La Commission de l'Union africaine a continué à bénéficier du soutien technique accru de son partenariat avec les Nations unies, par le biais du Bureau d'Addis-Abeba du Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme et grâce à la collaboration qui existe sur le terrain dans la région du Darfour, au Burundi, en Côte d'Ivoire et au Liberia.

243. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations unies sur les relations avec l'Union africaine, la Commission examine les possibilités de consolider ses relations avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme.

244. La Commission de l'Union africaine a contribué à l'initiative des Grands Lacs pour le maintien de la paix et de la stabilité dans la région, en contribuant à la prise en compte des droits de l'homme dans les programmes du projet.

H. PLANS FUTURS

245. Les activités de la Commission liées aux droits de l'homme pour le semestre suivant porteront sur la deuxième conférence des institutions nationales des droits de l'homme; le séminaire régional sur les droits de l'homme dans les pays en conflit ou émergeant d'un conflit; l'atelier sur la réalisation des droits de la Femme par l'éducation aux droits humains; la consultation entre l'ACHPR et d'autres organes et institutions de l'Union africaine.

IV. AFFAIRES HUMANITAIRES, REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES

246. La Commission informe le Conseil que si, dans l'ensemble, la situation des déplacements reste préoccupante, il y a des espoirs quant au retour de près de 2 millions de réfugiés qui se trouvent dans certains pays, grâce aux opérations de rapatriement organisé ou spontané, notamment en Afrique australe, orientale et occidentale.

247. Néanmoins, il faut souligner que ces espoirs de retour des réfugiés et des personnes déplacées ne peuvent occulter le fait que le continent continue de détenir le plus grand nombre de réfugiés, environ 3 millions, et de personnes déplacées estimées à plus de 15 millions, qui vivent dans des conditions très dures. Compte tenu de cette situation et après le Sommet de juillet 2005 qui a eu lieu à Syrte (Libye), la Commission s'est impliquée dans des efforts et des processus aux niveaux régional et continental, liés aux déplacements. Elle l'a fait avec les partenaires traditionnels de l'Union africaine, principalement le Comité international de la Croix rouge (CICR), le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Il a été organisé une série de réunions pour élaborer un programme de travail conjoint qui servirait à mettre en œuvre les décisions émanant du Sommet. Ces réunions ont identifié les domaines d'intérêt mutuel et de préoccupations communes ainsi que les activités prioritaires qui ont été entreprises conjointement au cours de la période considérée, telles que le calendrier conjoint UA/CICR pour 2006, la restructuration du Comité de coordination pour l'assistance aux réfugiés, la participation de l'UA aux réunions du Comité exécutif et la visite au siège de l'Union africaine du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés. Ces mesures conjointes ont été essentielles dans le renforcement des relations entre l'Union africaine et ses partenaires en ce qui concerne les programmes, tout en veillant à ce que les décisions prises par le Conseil exécutif et la Conférence de l'Union sont mises en œuvre de manière systématique.

248. Par ailleurs, le sous-comité du COREP sur les réfugiés a initié un certain nombre d'activités qui ont été entreprises avec la Commission et les partenaires, en particulier les missions d'évaluation dans les Etats membres affectés par le problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. Les pays suivants ont été visités dans la période du 24 août au 3 septembre 2005 : République démocratique du Congo, Burundi, Rwanda, Ouganda et Tanzanie. Les missions ont rencontré les représentants du gouvernement, les représentants du Bureau de l'Union africaine, le HCR et d'autres institutions des Nations unies et agences humanitaires, et ont eu des échanges de vues sur la situation humanitaire, en particulier des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans ces pays. Dans tous les endroits visités, le manque de ressources et les préoccupations sécuritaires ont été citées comme les principaux problèmes qui aggravent les souffrances des victimes des déplacements forcés. En solidarité avec les gouvernements qui sacrifient

leurs maigres ressources à la protection et la prise en charge des victimes des déplacements forcés, l'Union africaine a fait une contribution de 150.000 \$EU à la Société de la Croix Rouge de l'Ouganda pour soutenir les efforts que déploient le gouvernement et le HCR dans la protection et l'assistance aux réfugiés. En outre, entre la fin octobre et début novembre, copte tenu des sérieux problèmes de sécurité qui se posaient en République centrafricaine, la Commission a dépêché une mission en RCA, au Tchad et au Cameroun. La mission a collecté des informations fiables qui contribuent à la formulation de politiques et à la réflexion qui se fait actuellement sur les déplacements en Afrique.

249. Le Conseil est également informé que la Commission a organisé le 20 octobre la réunion du sous-comité du COREP sur les réfugiés, à laquelle les partenaires de l'UA, à savoir le HCR, le PAM et l'OIM ont fait part de leurs activités qu'ils entreprennent face au problème des déplacements en Afrique. Il ressort des informations qu'ils ont fournies que la lassitude des donateurs est en train de gagner les partenaires, d'où la nécessité de consolider les efforts conjoints de mobilisation des ressources. La prochaine réunion ministérielle sur les questions liées au déplacement forcé se tiendra en juin 2006 au Burkina Faso. Le sous-comité du COREP sur les réfugiés a également souligné la nécessité d'une coordination étroite pour assurer le succès de la réunion.

250. Etant donné qu'il n'existe pas d'instrument juridique spécifique sur la protection des personnes déplacées dont le nombre est presque trois fois celui des réfugiés, ce groupe ne bénéficie donc pas de l'assistance de la communauté internationale. En application de la décision du Conseil exécutif de juillet 2004, la Commission a entrepris la tâche d'élaboration d'un cadre juridique pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Dans cette tâche, il importe de souligner la nécessité pour la communauté internationale d'accorder une plus grande attention aux personnes déplacées en Afrique, étant donné qu'elles ne sont pas bénéficiaires de son assistance.

251. Dans les missions d'évaluation sur le terrain entreprises dans plusieurs pays qui abritent les victimes des déplacements forcés, il a été noté que les réfugiés et les personnes déplacées n'avaient généralement pas accès à l'éducation post-primaire. Cette situation est due au manque de ressources et à l'absence de politique dans certains Etats membres, ce qui constitue un obstacle à l'éducation post-primaire. La Commission élaborera une politique pour garantir l'accès à l'éducation post-primaire aux victimes des déplacements forcés. Des contacts seront pris avec les partenaires et les donateurs non traditionnels en vue de mobiliser des ressources pour assurer aussi aux victimes des déplacements forcés l'accès à l'éducation post-primaire.

V. LA LIBRE CIRCULATION EN AFRIQUE

252. L'attention du Conseil exécutif est appelée sur les efforts que fait la Commission pour mettre en œuvre sa décision 211 prise à Syrte (Libye) sur la libre circulation en Afrique. La Commission a fait plusieurs tentatives pour convoquer le Comité des experts prévu dans ladite décision, mais sans succès. Compte tenu de l'importance que revêt l'élaboration d'un régime relatif à la libre circulation en Afrique, tel que convenu au dernier Sommet, il est impérieux que les Etats membres désignés pour représenter leurs régions participent effectivement au processus avec le sérieux qu'appelle la Décision 211. La Commission sollicite en conséquence les directives du Conseil sur la manière d'exécuter cette décision. Il importe de lancer le passeport diplomatique africain en 2006, qui sera réservé à quelques hautes personnalités et qui sera infalsifiable.

VI. RÉFORME DES NATIONS UNIES

253. La 4^{ième} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a entériné la décision EX.CL/Dec.186 (VI) de la 6^{ième} session ordinaire du Conseil exécutif qui a créé un comité à participation non limitée de 15 membres chargé « d'examiner tous les aspects des recommandations formulées dans le rapport du Groupe de haut niveau pour la réforme du système des Nations Unies, notamment la réforme du Conseil de sécurité, en vue d'élaborer une position africaine commune ».

254. Le Comité des 15 s'est réuni du 20 au 22 février 2005 à Ezulwini, au Swaziland, à l'aimable invitation des autorités du royaume du Swaziland et a adopté le Consensus d'Ezulwini sur une position africaine commune sur la réforme proposée des Nations Unies.

255. Le Consensus d'Ezulwini a défini la position africaine sur la sécurité collective et le défi de la prévention des conflits, sur la sécurité collective et le recours à la force, ainsi que sur la réforme institutionnelle des Nations Unies. Le Comité a notamment décrit les attentes de l'Afrique par rapport aux propositions de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies.

256. Le Consensus d'Ezulwini a été examiné et adopté lors de la 7^{ième} session extraordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 7 et 8 mars 2005 sur délégation de pouvoir de la Conférence. Le Conseil exécutif a également mis sur pied un Mécanisme de suivi de la réforme des Nations Unies comprenant le groupe principal des trois, notamment le président du Conseil exécutif, le président de la réunion d'Ezulwini et le président de la Commission, et un comité de 10 membres (composé de 2 représentants de chaque région).

257. Le Mécanisme de suivi s'est réuni à Addis-Abeba (Éthiopie), le 13 mai 2005 pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la réforme des Nations Unies portant sur « Dans une plus grande liberté - développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » à la lumière du Consensus d'Ezulwini. Le Comité s'est ensuite réuni à Abuja, Nigeria, le 9 juin 2005 pour examiner le rapport du président de l'Assemblée générale de l'ONU sur les propositions de réforme des Nations Unies. Une autre réunion a eu lieu à Syrte, en Libye, à la veille de la Conférence des chefs d'États et de gouvernements pour examiner son rapport soumis à la Conférence et définir la voie à suivre.

258. Le rapport du Mécanisme de suivi a été présenté par son président, le ministre nigérian des affaires étrangères, M. Olu Adenji, à la 5^{ième} session ordinaire de la Conférence tenue à Syrte, en Libye, les 4 et 5 juillet 2005. La Conférence a réaffirmé, dans la Déclaration de Syrte sur la réforme des Nations Unies, son engagement au Consensus d'Ezulwini et sa détermination à assurer son succès. La Conférence a également autorisé la soumission d'un projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies dans laquelle est définie la position africaine commune. En outre, la Conférence a élargi le Mécanisme de suivi en y ajoutant un représentant de plus par région. Elle a donné au Mécanisme de suivi ainsi élargi le mandat de négocier avec les autres régions du monde et les partenaires et de prendre les mesures nécessaires permettant de réaliser les aspirations de l'Afrique telles qu'énoncées dans le Consensus d'Ezulwini, tout en ayant à l'esprit la nécessité d'appliquer le principe du soutien mutuel et

réciproque avec les groupes intéressés et dans le cadre de la réalisation des dispositions du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte.

259. Le Mécanisme de suivi a soumis un rapport sur les efforts qu'il a déployés à cet égard à la 4^{ième} session extraordinaire de la Conférence tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), le 4 août 2005. Le Mécanisme de suivi a recommandé à l'Union africaine de co-parrainer une résolution commune et harmonisée avec le G4 ; cette résolution aurait ainsi une chance raisonnable d'être soutenue, et cela permettrait de maintenir l'élan pour la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. La résolution harmonisée abandonnerait l'exigence du droit de veto pour les nouveaux membres et favoriserait la création d'un 26^{ième} siège de membre non permanent qui serait rotatif entre l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Sud, et les Caraïbes, dans le souci de ne pas s'aliéner le soutien des deux régions en voie de développement, notamment l'Asie.

260. La Conférence n'a pas adopté la proposition du Mécanisme de suivi pour une résolution commune et harmonisée avec le G4. La Conférence a réaffirmé son engagement au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte ainsi qu'au projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale de l'ONU sur la réforme des Nations Unies. Elle a également réaffirmé la nécessité de prêter une attention égale aux divers aspects du programme de réforme des Nations Unies, notamment les questions de développement, la réforme de l'Assemblée générale, l'ECOSOC, la Commission des droits de l'homme et la démocratisation des institutions de Bretton Woods.

261. Enfin, la Conférence a décidé de créer un Comité de Dix (10) Chefs d'Etat et de gouvernement (deux par région) coordonné par le Président de la République de Sierra Leone et ayant pour mandat de présenter, de plaider et de solliciter le soutien en faveur du Projet de résolution africain auprès de toutes les régions du monde et les groupes intéressés afin de réaliser les dispositions du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration et Résolution de Syrte. Ce Comité soumettra au Président de la Conférence un rapport et des recommandations appropriées sur cette question. Il a été également demandé au Président de la Conférence de soumettre, par la suite, un rapport à une Session extraordinaire de la Conférence qui sera tenue en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2005.

262. Le Comité s'est réuni pour la première fois le 13 septembre 2005 au secrétariat de l'Union africaine à New York. Le coordonnateur, Alhaji Dr. Tejan Kabbah, Président de la République de Sierra Leone, a souligné les différentes mesures qu'il a prises pour mettre en application le mandat du Comité, ainsi que les difficultés rencontrées dans le processus et qui ont empêché la tenue d'une réunion au plus tôt. Le Comité a convenu qu'il lui faudrait plus de temps pour mettre en application son mandat et qu'il n'était plus nécessaire de tenir une 5^{ième} session extraordinaire de la Conférence tel qu'envisagé à Addis-Abeba. Le Comité a décidé qu'il était nécessaire de consulter le Président de la Conférence, à travers le coordonnateur, sur la voie à suivre et, à cet égard, de recommander le report de la date de la réunion du Comité, pour lui permettre de s'acquitter de son mandat dans le cadre d'un calendrier approprié pour sa mise en œuvre effective. Le Comité a également décidé d'employer tous les moyens mis à sa disposition à trois niveaux, notamment au niveau des ambassadeurs et des représentants permanents à New York, au niveau des ministres de tutelle et au niveau des chefs d'État et de gouvernement, afin de faire appuyer l'accomplissement du mandat qui lui a été attribué à Addis-Abeba, de lui permettre de faire un rapport au président de la

Conférence et de contribuer à la session extraordinaire de la Conférence tel qu'envisagé à Addis-Abeba le 4 août 2004.

263. Les consultations avec le président de la Conférence ont abouti à un accord sur la prolongation du mandat du Comité pour qu'il accomplisse effectivement sa mission. Par la suite, le Comité a soumis son rapport à la 5^{ième} session extraordinaire de la Conférence tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) le 31 octobre 2005.

264. Dans son rapport à la Conférence, le coordonnateur a informé ses homologues que les consultations ont montré que les États-Unis d'Amérique, la république populaire de Chine, le Royaume Uni et la France avaient apporté leur appui aux propositions de l'Afrique et que cela constituait une raison suffisante pour donner mandat aux ministres des affaires étrangères de poursuivre les négociations, notamment la soumission du rapport à l'Assemblée générale de l'ONU.

265. La Conférence a pris note du rapport et a félicité le Comité des 10 pour le travail effectué jusqu'ici. Elle a ensuite donné mandat au Mécanisme de suivi de soumettre, en temps opportun, une résolution sur la position africaine commune telle qu'énoncée dans la Déclaration de Syrte et dans le Consensus d'Ezulwini pour adoption par l'Assemblée générale de l'ONU ; elle a également demandé au Comité des 10 de continuer à présenter, plaider et solliciter le soutien en faveur du Projet de résolution africain auprès de toutes les régions du monde et les groupes intéressés dans l'esprit du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration et Résolution de Syrte.. La Conférence a enfin demandé au Mécanisme de suivi de tenir le Président de l'UA informé de l'évolution de ses démarches.

266. La réunion suivante du Mécanisme de suivi sur la réforme des Nations Unies s'est tenue à Bamako, Mali, le 2 décembre 2005 en marge du Sommet France-Afrique pour discuter de la mise en œuvre de la Décision de la 5^{ième} session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue à Addis-Abeba le 31 octobre 2005. La réunion a décidé de soumettre immédiatement la résolution africaine à l'Assemblée générale de l'ONU. La Commission a reçu et appliqué une directive du Président de l'UA dans ce sens.

267. Par la suite, le projet de résolution a été soumis à l'Assemblée générale de l'ONU dans l'esprit et la lettre des directives de Bamako et de la Commission de l'UA. Cependant, la résolution est encore à ce stade et aucune date n'a été arrêtée pour une décision de l'Assemblée générale à ce sujet.

VI. CONCLUSION

268. La mutation démocratique amorcée il y a quelques années par l'Afrique se poursuit tant bien que mal, avec des hauts et des bas. Ce qu'il est important de souligner, c'est la volonté déclarée de nos dirigeants de rendre le processus irréversible. Telle est la tâche à laquelle s'est attelée la Commission et qu'elle a poursuivi au cours de la période considérée. L'implication des États à travers la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance mais surtout des peuples d'Afrique, à travers l'appropriation des processus, s'avère à cet effet particulièrement déterminante.

269. Dans le domaine des droits de l'Homme, les avancées démocratiques enregistrées sur le continent ont permis des progrès significatifs. Il reste que beaucoup reste encore à faire, notamment dans le cadre du respect des droits de l'Homme dans les situations de

conflit ainsi qu'en témoignent notamment les exactions commises à l'endroit des populations civiles au Darfour et dans l'Est de la République démocratique du Congo. De manière générale, en dépit des efforts consentis çà et là, des progrès restent encore à réaliser dans le domaine des droits de l'Homme qui ne doivent pas être perçues simplement à travers le prisme politique et sécuritaire mais aussi socio-économique.

270. La situation humanitaire demeure préoccupante sur le continent en dépit des éclaircies apportées par l'aboutissement heureux des processus de paix. Les efforts déployés par les gouvernements et les organismes concernés en vue du rapatriement et de la réinsertion ne trouvent pas l'accompagnement matériel et financier souhaité. La nécessité s'impose d'un engagement plus fort en faveur des populations victimes de l'intolérance, des conflits et des désastres naturels ou provoqués par l'Homme.

RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

271. Conformément à son mandat, la Direction des ressources humaines, de la science et de la technologie au sein de la Commission entreprend des activités dans les trois principaux programmes suivantes : l'éducation au service du développement durable et pour l'intégration africaine ; l'habilitation des jeunes et le renforcement des capacités ; le développement et la popularisation de la science et de la technologie.

I. L'EDUCATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET POUR L'INTEGRATION AFRICAINE

A. LA DECENNIE DE L'EDUCATION EN AFRIQUE

272. La première Décennie de l'Education pour l'Afrique a été proclamée à Yaoundé en 1996 pour assurer l'accès universel des enfants africains à l'éducation primaire en vue de promouvoir la ressource humaine africaine et le droit à l'Education. L'évaluation de la Décennie après quelques années de mise en oeuvre est devenue une nécessité pour l'Afrique afin d'améliorer ses capacités et se préparer à répondre aux objectifs de l'EPT d'ici 2015. Ainsi, avec le soutien financier de l'UNESCO et l'expertise de deux consultants, le Département a entrepris une évaluation de la Décennie de l'Education pour l'Afrique. Le processus a comporté la révision de la documentation ainsi que la transmission de questionnaires à chaque Etat membre et à huit Communautés Economiques. Un Comité technique de la Décennie de l'Education a examiné d'un œil critique les résultats de l'exercice de l'évaluation lors d'une réunion tenue à Addis-Abeba les 20-21 octobre 2005.

273. Selon les rapports d'évaluation, beaucoup a été fait pour améliorer l'accès à l'éducation de base en Afrique. Toutefois, la Scolarisation dans l'Education de Base s'est considérablement accrue aux dépens de la qualité, et sans qu'il y ait des investissements proportionnels en matière d'éducation secondaire et supérieure et de formation des enseignants. La proposition d'une Deuxième Décennie pour l'Afrique prend en considération les acquis réalisés jusqu'à présent et tente d'éviter les écueils de la première Décennie. Un projet de plan d'action pour la Deuxième Décennie a été élaboré.

B. LA RELANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN AFRIQUE

274. La qualité de l'enseignement au niveau supérieur est un passage obligé pour l'accès de l'Afrique à la haute technologie et à la ressource humaine hautement qualifiée. Etant donné le manque de moyen, l'intégration régionale et les programmes novateurs, la plupart des systèmes africains d'enseignement supérieur accusent un retard dans le contexte de l'innovation internationale et le développement international et doivent être relancés. Une analyse contextuelle de l'enseignement supérieur en Afrique, qui servira de document de base pour la discussion, a été préparée par la Commission. Le Document donne une interprétation des débats actuels sur l'Enseignement supérieur en Afrique et identifie les activités susceptibles d'être immédiatement mises en œuvre. Le document a été débattu lors de la Réunion des Experts sur la Relance de l'Enseignement Supérieur en Afrique, tenue les 27-28 octobre 2005 à Midrand, Afrique du Sud, avec le soutien financier du DfID du Royaume Uni et l'accueil du Secrétariat du NEPAD. Les experts ont abouti aux recommandations préliminaires suivantes: capitaliser l'initiative du programme régional existant; habiliter les structures existantes et renforcer les instruments régionaux en vue d'assurer la qualité, l'agrément et la reconnaissance des qualifications et de promouvoir l'adoption des instruments et directives internationales y afférentes. Les réunions ont adopté le principe de la création d'un Groupe d'Expert de l'UA sur l'Enseignement Supérieur en vue de soutenir la CUA.

C. LE PLAN DE BOURSE MWALIMU NYERERE DE L'UA

275. Le programme de bourse est un outil novateur permettant au programme de la CUA d'aborder directement les besoins de la population africaine dans le domaine du développement des ressources humaines et de la création de postes de travail au niveau local. Ainsi, la Commission a développé, dans le cadre d'une coopération interdépartementale, la proposition d'un plan de Bourse Mwalimu Nyerere l'Union Africaine. Ce Plan fournira des ressources pour promouvoir l'accès à l'éducation supérieure dans les domaines d'enseignement jugés critiques pour le développement de l'Afrique. L'UA reconnaît que la science et la technologie sont essentielles pour l'industrialisation et le développement des produits novateurs en Afrique. Ainsi, le Programme de Bourse Mwalimu Nyerere va d'abord cibler les jeunes désireux de poursuivre leur formation dans les différents domaines des sciences et de la technologie. Cependant, le Programme va permettre aussi de sponsoriser d'autres enseignements dans d'autres domaines que les Etats membres voudraient encourager. En d'autres termes, le Programme de Bourse Mwalimu constituera un programme cadre dans lequel les Etats membres pourront contribuer en vue de l'apprentissage des sciences et de la technologie ainsi que du financement des autres domaines d'enseignement.

276. Le Plan fournira au jeunes hommes et femmes africains méritants la possibilité d'étudier dans de grandes universités africaines. Les Etudiants devront s'engager à travailler en Afrique pendant cinq à dix ans au moins après l'obtention de leur diplôme. Il est proposé que le Plan soit géré par un Secrétariat qui sera créé en 2006. Un Comité de

Bourse de l'UA a été mis sur pied en vue d'assurer le contrôle de la mise en œuvre du Plan et agir comme groupe de réflexion et comme comité de sélection finale.

D. LE CENTRE INTERNATIONAL POUR L'EDUCATION DES FILLES ET DES FEMMES EN AFRIQUE (CIEFFA)

277. La 3ème session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine, tenue les 6-8 juillet 2005 à Addis-Abeba, s'est félicité de la création et de la mise en place opérationnelle du CIEFFA sous les auspices de l'UNESCO et a approuvé « le principe de faire du CIEFFA une institution pour l'ensemble du continent sous l'égide de l'UA ». Dans sa décision, la Conférence a également demandé au Président de la Commission de l'Union Africaine, en collaboration avec le Directeur Général de l'UNESCO « et d'autres partenaires intéressés par les objectifs des missions du CIEFFA », de mener des études sur le CIEFFA et envisager son action future sous l'égide de l'Union Africaine.

278. Des mesures sont prises par la Commission en vue de mettre en oeuvre une décision aussi importante émanant des Chefs d'Etat et de gouvernement et la question du CIEFFA a été inscrite à l'Ordre du Jour de la 1ère Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Education de l'UA prévue pour les 13-15 janvier 2006 avant le Sommet.

II. DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA JEUNESSE

A. CHARTE PANAFRICAINNE DE LA JEUNESSE

279. Afin de promouvoir le cadre technique et juridique d'habilitation de la jeunesse africaine, la CUA fait de l'élaboration d'une nouvelle Charte Panafricaine de la Jeunesse sa priorité. A cet effet, la Commission, en collaboration avec l'UNFPA, a nommé un consultant qui sera chargé de produire le projet de Charte Panafricaine de la Jeunesse. La méthodologie a été basée sur une approche interactive permettant l'engagement des différents acteurs, et l'appropriation et la mise en oeuvre du document final seront plus faciles et plus effectives. A cet égard et en vue de collecter les informations requises pour l'analyse contextuelle et l'élaboration d'une Charte, un questionnaire a été préparé et finalisé grâce aux contributions des différents dirigeants des principales organisations de jeunes, des Organisations Panafricaines et de certains mouvements de jeunes. Le questionnaire leur a été soumis pour être complété. Le premier projet de Charte a été finalisé et les contributions des jeunes représentants ont été soumises à un Forum de la Jeunesse avant le Sommet, prévu pour les 5-7 janvier 2006 à Addis-Abeba.

B. CREATION DE LA FEDERATION DE LA JEUNESSE

280. Le nombre des organisations de la jeunesse augmentant, il est normal qu'elles soient créées partout dans le continent. Chacune d'entre elles essaie d'entrer en contact

avec la Commission de l'Union Africaine. Cependant, cette communication non coordonnée avec l'Union Africaine n'est ni représentative, ni effective notamment en tant que base de communication pour la mise en oeuvre de la Charte Panafricaine de la Jeunesse. L'UA a besoin d'une organisation continentale représentative de la jeunesse en tant que partenaire susceptible de faire de la Charte Panafricaine de la Jeunesse une réalité. Il est ainsi important de créer une organisation coordonnée qui représente les intérêts de toutes les organisations africaines de la jeunesse.

281. Un document conceptuel pour la formation de la Fédération Panafricaine de la Jeunesse a été élaboré et sera discuté en même temps que la charte Panafricaine de la Jeunesse lors du Forum de la Jeunesse devant se tenir avant la Conférence des Ministres de la Jeunesse de mars 2006.

III. DOMAINES DU RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE

282. Le renforcement des capacités et le développement de l'enseignement professionnel et technique sont des questions clés du développement holiste de la ressource humaine africaine et de l'éducation de qualité. La Commission a procédé à une étude documentaire sur l'enseignement professionnel et technique.

283. Un document conceptuel a été rédigé et une étude a été menée à travers un questionnaire. L'objectif de l'étude est d'en savoir plus sur les programmes professionnels et techniques mis en place par les Etats membres et sur son impact sur le développement de la jeunesse ainsi que la relation entre la formation et le marché du travail. L'étude documentaire révèle une très grande expérience allemande dans ce domaine et la Commission a entamé des négociations avec GTZ en vue d'une coopération dans le cadre du soutien technique et financier.

IV. DEVELOPPEMENT DE LA RECONSTRUCTION APRES CONFLIT (PCRD)

284. Les jeunes africains sont utilisés comme des instruments et des acteurs de conflit, non seulement en tant qu'individus mais également en tant que groupes. Il est facile de les recruter comme émeutiers ou comme soldats car la plupart d'entre eux ne sont pas qualifiés, sont sans emploi ou sans instruction. En leur offrant un autre mode de vie, il est possible d'empêcher qu'ils ne soient utilisés comme moyen de déstabilisation ; et pour garantir une paix durable, les populations de jeunes doivent recevoir la meilleure chance possible, à travers l'éducation formelle, l'éducation alternative, la formation technique qualitative et le développement des compétences pour leur propre bien et pour les intérêts socio-économiques de leurs pays.

285. A travers une collaboration interdépartementale, la Commission a développé un Programme de l'UA pour le maintien de la paix et de la sécurité, et la reconstruction dans les pays en période d'après guerre. Le programme comprendra une proposition d'habilitation des jeunes dans le processus de reconstruction à travers la formation professionnelle et technique et l'esprit d'entreprise, le développement des aptitudes utiles dans la vie, y compris l'alphabétisation en vue de la démobilisation des jeunes combattants. Les activités sont liées à des capacités concrètes entant dans le cadre de la reconstruction telles la maçonnerie, l'électricité, la menuiserie qui seront utilisées pour la reconstruction des maisons, des écoles, etc. Le Programme va également concerner le

transfert des connaissances artisanales des adultes vers les jeunes qui se trouvent généralement perdus dans les situations d'instabilité.

V. DEVELOPPEMENT ET VULGARISATION DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE EN AFRIQUE

A. LES TIC & LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION

286. La phase de Tunis du Sommet, tenue du 16 au 18 novembre 2005, a réuni 24.000 participants, et notamment 50 Chefs d'Etat et de gouvernement. 49 pays africains ont participé au Sommet qui a adopté 2 documents, à savoir l'"Engagement de Tunis" et le "Programme de Tunis pour la Société de l'Information". Les trois principales décisions de la Phase de Tunis sont liées aux mécanismes financiers, la gouvernance Internet et la Mise en œuvre et le Suivi. Les pays africains étaient représentés de façon significative lors du Sommet, ayant tenu compte de l'appel lancé lors du Sommet de Juillet des Chefs d'Etat et de gouvernement pour une forte participation africaine. Une Equipe interdépartementale dirigée par le Président a participé au Sommet ; l'intégralité du rapport se trouve dans le Programme du Conseil Exécutif.

B. HARMONISATION PROGRAMME S&T DE L'UA ET DU NEPAD

287. Suite à la décision adoptée après les consultations qui ont eu lieu entre les délégations de la CUA sous la direction du Commissaire chargé des Affaires Sociales, agissant au nom du Commissaire chargé des Ressources Humaines, de la Science et de la Technologie d'une part, et du Secrétariat du NEPAD sous la conduite du Président Comité Directeur du NEPAD d'autre part, un consultant a été nommé en vue d'élaborer un cadre pour l'harmonisation des programme S&T UA et NEPAD. La mission a été effectuée de manière satisfaisante et l'étude a identifié les questions suivantes liées à l'harmonisation des deux programmes:

Communauté de vision entre les Programmes S&T de la CUA et du NEPAD

288. Il a été établi que les Plans d'Action du Forum S&T du NEPAD et le programme de travail du Portefeuille UA/HRST sont complémentaires et que la communauté de vision, missions et objectifs de programmes constitue une base pour harmoniser, coordonner et intégrer leur programmes et accélérer la réalisation de leur vision et leurs objectifs communs.

289. Pour l'UA, l'étude a identifié les responsabilités suivantes: le Leadership Politique; les Directives et les Orientations de Politique; Le plaidoyer vis à vis des Etats africains; faciliter la diffusion de l'information sur le développement de la science et de la technologie africaine à travers les Etats membres; coordonner la représentation des intérêts et la position de l'Afrique dans les négociations qui ont lieu sur la scène internationale.

290. Pour le Bureau S&T du NEPAD, l'étude a identifié les rôles et responsabilités suivantes: Le Leadership dans les Questions Techniques et Opérationnelles; Faciliter la Conceptualisation ; concevoir et mettre en oeuvre les politiques et programmes; Identifier et promouvoir les programmes continentaux; Plaider auprès des membres du réseau et d'autres Organes Techniques et Parties Prenantes des Sciences et des technologies y

compris le secteur privé; Etablir et promouvoir des plate-formes effectives de collaboration avec et entre les réseaux de programmes.

C. CONFERENCE DES MINISTRES DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES

291. La deuxième Conférence des Ministres des Sciences et des Technologies s'est tenue les 29-30 septembre 2005, à Dakar, Sénégal, en vue d'examiner le Plan d'Action Consolidé susmentionné. Selon les règles de procédures adoptées par les Ministres, la présidence change tous les deux ans et un nouveau bureau composé de Ministres est élu. Le Sénégal, en tant que pays hôte, a assuré la présidence de la Conférence des Ministres et un nouveau bureau composé du Sénégal, du Congo, de l'Ethiopie, de l'Egypte, du Zimbabwe et du Nigeria, a été élu. En tant que pays hôte du NEPAD, l'Afrique du Sud a été retenue dans les deux Comités Directeurs et le Bureau Ministériel en qualité de membre sans droit de vote. Les Ministres ont adopté le Plan d'Action Scientifique et Technique Consolidé de l'Afrique. Le Rapport intégral se trouve dans le Programme du Conseil Exécutif.

D. PROGRAMME DE BIOSECURITE ET DE BIOTECHNOLOGIE

a. Projet de l'UA sur le Renforcement des Capacités en matière de Bio sécurité

292. Le développement de l'Agriculture et des ressources naturelles reste une base fondamentale dans le développement durable et la sécurité alimentaire de l'Afrique. Ainsi, avec le soutien financier et technique de GTZ, la Commission a mis en place un panel sur la biotechnologie et un programme de Biosécurité chargés de développer le renforcement des capacités de la biosécurité africaine ainsi que l'application concrète de l'Accord Cadre de la CUA sur la Biosécurité. En collaboration avec GTZ, deux consultants permanents ont été recrutés pour diriger le programme de Biosécurité de la CUA. La planification du projet a été réalisée et sa mise en œuvre sera lancée au cours de la nouvelle année.

b. Mise en Place du Panel de Haut Niveau sur la Biotechnologie

293. Le Président de la CUA a mis en place d'un Panel Africain de Haut Niveau sur la Biotechnologie (PAB). Il s'agit d'un organe d'éminents experts et de guides d'opinion créé par l'UA/NEPAD pour fournir des conseils globaux sur les questions de politique actuelles associées aux aspects ethniques, sociaux, réglementaires, économiques, scientifiques, environnementaux et sanitaires de la biotechnologie, et notamment au génie génétique. Cette contribution du Panel prendra enfin la forme d'une Position Africaine Commune sur la Biotechnologie qui sera présentée en 2006. Le Panel a été inauguré le 29 août 2005, date à laquelle il a tenu sa première réunion.

AFFAIRES SOCIALES

I. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE L'AFRIQUE

294. A l'invitation du Président de la Commission de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales du Parlement Panafricain (PAP), la Commission, à travers son Département des Affaires Sociales s'est engagée en septembre 2005, dans l'élaboration du Plan Stratégique de la Commission, à Midrand, Afrique du Sud. Parmi ses programmes, la Commission vise à accorder la priorité à la promotion de la survie des enfants, le contrôle

du VIH/SIDA et autres maladies transmissibles et la prévention de leur impact. Un engagement est demandé au Département des Affaires Sociales étant donné son importance pour la Commission de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales du PAP, et au Département en vue d'harmoniser leurs programmes et activités; les deux tendent vers le même objectif : la promotion du bien-être des populations africaines.

295. Le Développement social couvre des questions multidimensionnelles, transversales et liées à la continuité de la vie, et comprenant l'individu, la famille, la communauté la société en général et l'Etat. Les questions sociales guident les actions et les interactions humaines et influencent la culture et le dynamisme de la société ; elles forment ainsi un modèle ou une base d'où émergent d'autres secteurs. La famille, noyau de la société est le moyen par lequel les communautés et les populations restent intactes. En outre, les mesures et les indicateurs du développement politique et socio-économique dépendent en grande partie du bien-être social de la population, tel que réaffirmé par le choix des Objectifs du Millénaire pour le Développement qui sont tous directement ou indirectement liés au développement social.

296. Malgré tout ce qui précède, le Secteur social demeure encore la première victime des contraintes budgétaires dans les Etats membres et souffre d'une visibilité limitée. Cependant, devant une urgence, une catastrophe ou une épidémie de maladie transmissible, le bien-être de la population ne devient primordial que lorsqu'il est généralement trop tard. Aussi, c'est pour promouvoir la sensibilisation sur ces préoccupations et pour souligner le rôle fondamental joué par le développement social dans le développement global, que la Commission travaille en étroite collaboration avec les Etats membres, les Organisations de la Société Civile, les Institutions des Nations Unies et les autres partenaires du développement. Le but est de promouvoir le bien-être de toutes les populations africaines.

II. TRAVAIL ET EMPLOI

A. CREATION D'EMPLOIS ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

297. La création d'emplois reste l'un des principaux objectifs du développement en Afrique car elle est considérée comme l'une des stratégies majeures de lutte contre la pauvreté. Par conséquent, la santé durable et la création d'emplois sont vitales pour le bien-être national et la compétitivité. La réduction de la pauvreté est réalisée lorsque les individus, les familles et les communautés profitent des opportunités que leur offrent le travail, l'investissement et l'innovation en vue d'améliorer leur vie. L'Afrique connaît actuellement sa meilleure performance économique depuis de nombreuses années mais étant donné certains facteurs tels le passage à l'économie intensive de la connaissance et les contraintes de la mondialisation, le nombre des emplois créés en Afrique continue à décroître. La pauvreté est endémique en Afrique et se manifeste de multiples façons et la tendance à voir la pauvreté s'enraciner augmente. Le plan de l'Afrique visant à aborder ce défi de plein pied émane du Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine sur l'Emploi et l'Allègement de la Pauvreté, tenu à Ouagadougou, Burkina Faso. Le Plan d'Action comprend entre autres, des idées sur la manière de relancer le secteur de l'agriculture, fondement des économies africaines en majorité rurales, et de réglementer et indemniser convenablement ceux qui travaillent dans le secteur informel, et notamment les femmes. Une commission de suivi, conduite par l'UA devra enregistrer les progrès réalisés par chaque pays en vue de mettre en œuvre le plan et gérer une base de données sur les

statistiques de l'emploi permettant de déterminer la meilleure façon d'optimiser l'octroi de l'aide à la création d'emplois.

298. Les Chefs d'Etat ont désigné des Etats membres et des Communautés Economiques Régionales en tant que principaux organes chargés de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'Action sur l'Emploi et l'Allègement de la Pauvreté; et la Commission de l'UA chargée du Travail et des Affaires Sociales en tant que coordonnateur du mécanisme de mise en oeuvre. Les Etats membres, en collaboration avec les Communautés Economiques Régionales (CER), doivent soumettre des rapports d'activité biannuels sur l'état de la mise en oeuvre à la Commission de l'UA chargée du Travail et des Affaires Sociales et la Commission de l'UA préparera un Rapport d'Evaluation globale pour 2009 et 2014. Le Sommet a également lancé un appel aux organes des Nations Unies, aux institutions financières, aux banques régionales et continentales en vue d'adopter une plus grande cohérence dans leur politique et accroître leur soutien au programme d'emploi dans le contexte des stratégies de développement nationales et autres.

299. Au cours de la période examinée, la Commission a organisé les 27-28 septembre 2005, à Addis-Abeba, une Réunion Consultative UA/CER. Cette Réunion Consultative qui était une initiative conjointe de la Commission de l'UA et de l'OIT visait au renforcement et à la promotion de la coopération entre la Commission de l'UA et les CER en ce qui concerne les résultats du Sommet Extraordinaire des Chef d'Etat et de gouvernement de Ouagadougou, sur l'emploi et l'Allègement de la Pauvreté. A cet effet, les Chefs d'Etat se sont engagés à renforcer les capacités des CER pour encourager la dimension emploi productif dans le cadre de la coopération régionale et intra- régionale. La Réunion Consultative a vu la participation des membres suivants du Bureau de la Commission de l'UA chargée du Travail et des Affaires Sociales (CTAS) : L'Afrique du Sud – Président et le Bénin – Rapporteur. La réunion a également réuni les organisations régionales, continentales et internationales suivantes : La COMESA, la CEDEAO, la CEN-SAD, SADC, la PEC, et des Partenaires Internationaux : l'OIT, l'UNESCO, l'UNFPA, l'OMS, l'IOM et la CEA. La réunion Consultative a réalisé les résultats attendus par l'adoption de ce qui suit: des Directives aux Etats Membres et aux CER sur le suivi du Sommet Extraordinaire de l'UA sur la Pauvreté et l'Allègement de la Pauvreté, le Format des Comptes Rendus et la Feuille de Route pour les actions immédiates.

300. La Commission a également organisé la 2ème Réunion du Bureau de la 3ème Session Ordinaire de la Commission chargée du Travail et des Affaires Sociales, le 26 septembre 2005, à Addis-Abeba, Ethiopie. L'objectif de la réunion était de passer en revue les recommandations adoptées lors de la 3ème Session Ordinaire de la CTAS en vue de leur mise en oeuvre ainsi que de préparer le Programme Provisoire de la 4ème Session Ordinaire de la CTAS. La Réunion a également examiné d'autres questions relatives au suivi et à l'élaboration de compte rendus sur les recommandations de la 3ème CTAS. La Réunion a entre autres, exprimé sa vive préoccupation au sujet de la mise en oeuvre insuffisante des décisions prises par les Etats membres. La réunion a recommandé de rappeler aux Etats membres leurs responsabilités. Les Etats membres ayant soumis leurs rapports doivent être loués et motivés pour continuer à le faire.

III. BIEN-ETRE SOCIAL

A. SURVIE, PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

301. La mission qui consiste à assurer la survie, la protection et le développement de l'enfant africain figure parmi les principaux défis du continent. Le nombre croissant des enfants soldats, orphelins, contaminés et souffrant du VIH/SIDA, les enfants chefs de famille, marginalisés, les enfants subissant des mauvais traitements et négligés ne peut pas être ignoré ; C'est la cause d'une grande préoccupation dans le monde entier. Un certain nombre de réunions internationales et régionales ont été organisées pour aborder ces problèmes et aboutir à des stratégies permettant de les traiter. Cependant, beaucoup reste à faire pour mettre en oeuvre ces stratégies au niveau national et régional. La Commission a poursuivi ses efforts de promotion des droits de l'enfant et de pressions pour la ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Cependant, à ce jour, seuls 37 Etats membres sur 53 ont ratifié la Charte Africaine. Un appel urgent est ainsi lancé aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour accélérer le processus de ratification de la Charte.

302. La réalisation de l'ODD 4 sur la réduction de la mortalité et la morbidité infantile reste encore une autre question sur laquelle la Commission de l'UA doit se concentrer. A cet effet, la Commission travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF et les autres parties prenantes en vue d'assurer la mise en oeuvre de la Decision Assembly/AU/Dec.75(V), adoptée en juillet 2005, sur "l'Accélération de l'Action pour la Survie et de Développement de l'Enfant en Afrique en vue de réaliser les OMD". S'agissant de la violence contre les enfants, la Commission a participé et fait une présentation lors de la Consultation Régionale pour l'Afrique de l'Est et Australe sur l'Etude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la Violence contre les Enfants organisée par l'UNICEF et le Gouvernement sud africain en juillet 2005. Le résultat de la réunion devait alimenter le rapport général élaboré par l'Expert Spécial des Nations Unies sur la Violence contre les Enfants.

B. POSITION COMMUNE DE L'AFRIQUE SUR LES ENFANTS –AFRIQUE ADAPTEE AU ENFANTS

303. Il est à rappeler que la Position Commune Africaine sur les Enfants a été adoptée en 2001 pour constituer la contribution de l'Afrique à la Session Spéciale des Nations Unies sur les Enfants (UNGASS). La Position Commune qui est également destinée à être mise en oeuvre au plan national comporte des questions fondamentales qui requièrent une action à différents niveaux. Elle fournit un cadre pour une approche coordonnée, globale et concertée susceptible de provoquer l'engagement des Gouvernements et des autres parties prenantes en vue d'identifier les actions prioritaires devant être entreprises pour le bien-être des enfants de l'Afrique En vertu du mandat conféré par le Plan d'Action, la Commission se prépare pour la réunion de révision de mi-parcours prévue pour 2006 en vue d'évaluer le niveau de mise en oeuvre de la Position Commune et d'élaborer la voie à suivre. Il est demandé aux Etats membres de soumettre leurs rapports à la Commission sur les réalisations effectuées dans la mise en oeuvre du Plan d'Action.

C. COMITE AFRICAIN DES EXPERTS SUR LES DROITS ET BIEN-ETRE DE L'ENFANT

304. Le Comité africain des Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant créé en 2001, pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des dispositions de la Charte Africaine, a

tenu sa 7ème Réunion les 19-21 décembre 2005, à Addis-Abeba. Au cours de cette réunion, les six nouveaux Etats membres élus par les Chefs d'Etat et de gouvernement à Syrte en juillet 2005, ont prêté serment. Le Comité a notamment adopté ses directives en matière d'examen des Rapports des Etats parties ainsi que son Plan d'Action pour la période 2005-2009. La Commission souhaiterait rendre hommage aux Gouvernements de la République Arabe d'Egypte et la République de Maurice pour l'envoi de leurs rapports en vue de leur examen par le Comité. D'autres Etats Parties à la Charte dont la date des rapports est arrivée à échéance, ont été sollicités de faire de même et de soumettre leurs rapports.

D. LA DECENNIE DE L'AFRIQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (1999-2009)

305. Le sort des personnes handicapées a été cause de préoccupation dans le continent. Si les personnes handicapées veulent affirmer leur droits et faire partie du développement socio-économique de leur pays, elles demeurent néanmoins la catégorie la plus vulnérable et la plus marginalisée de la société. Dans son effort de plaider pour la mise en œuvre de la Décennie de l'Afrique pour les Personnes Handicapées, la Commission en collaboration avec l'Institut Africain de Réhabilitation (IAR), a continué à promouvoir le Plan d'Action de la Décennie. En septembre 2005, la Commission et l'IAR ont organisé à Addis-Abeba, conjointement avec le Secrétariat de la Décennie de l'Afrique, une Réunion des Partenaires Internationaux sur la Décennie de l'Afrique. L'objectif principal de la réunion était de créer une opportunité pour échanger des informations sur le travail déjà réalisé pour la mise en œuvre de la Décennie par la Commission de l'Union Africaine et ses Partenaires, ainsi que les initiatives entreprises par les gouvernements nationaux et autres organisations. La réunion a également fourni une occasion pour que les organisations Partenaires planifient ensemble des stratégies pour promouvoir la décennie et soutenir l'ARI et le Secrétariat de la Décennie en vue de la mise en œuvre des activités de la Décennie. Des préparatifs sont également en cours en prévision de la réunion de mi-parcours de l'année prochaine en vue de l'évaluation des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Plan d'Action et de l'élaboration de stratégies en vue de réaliser les objectifs de la Décennie pour les années qui restent.

E. PROMOTION DU BIEN-ETRE DES PERSONNES AGEES ET VIEILLISSANTES

306. Pendant la dernière décennie, un accroissement rapide du nombre des personnes âgées a été enregistré dans les pays en développement pour de nombreuses raisons tels les conflits civils, les conflits armés, la pandémie du VIH/SIDA ainsi que les différents défis socio-économiques. Ces personnes âgées sont les plus vulnérables et manquent aussi bien des ressources de base et des services de sécurité sociale. En abordant ces défis auxquels la population âgées fait face, la Commission s'est concentrée sur la mise en œuvre du Cadre de Politique de l'UA et de son Plan d'Action pour les Personnes Agées, adopté par la Sommet de Durban en 2002. A cet égard, tous les Etats membres doivent utiliser le Plan d'Action au cours de la formulation des programmes et des stratégies nationales sur le vieillissement. En vue d'assurer le suivi effectif du processus de mise en œuvre du Plan d'Action et en conformité avec le Plan d'Action, des préparatifs sont en cours pour développer les modalités de mise en place d'un Conseil Consultatif sur le Vieillissement. Ce Conseil Consultatif serait responsable du contrôle, de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'Action. Le Conseil doit également coordonner la recherche

sur le vieillissement dans le continent et disséminer cette information aux organisations nationales et régionales chargées de la recherche de la mise en oeuvre de politique.

IV. NUTRITION SANITAIRE ET POPULATION

A. SANTE ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

307. Les femmes et les enfants supportent toute la charge du fardeau de la maladie en Afrique. Le taux de mortalité des nouveaux nés, des enfants et des femmes enceintes est élevé dans notre continent. C'est dans cette optique que la Commission de l'UA a lancé une campagne offensive pour la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSP) dans le continent. Dans un effort visant à accélérer la réalisation des OMD liés à la santé, le Département des Affaires Sociales a élaboré un Cadre Continental sur la santé Sexuelle et Reproductive. Il s'agissait d'un suivi sur les Réunions Régionales organisé conjointement avec la Région IPPF/Afrique et l'effort collaboratif avec OMS/Afrique sur la mise en place d'une feuille de route pour accélérer la réduction de la morbidité maternelle et néo-natale et la mortalité en Afrique. Cette dernière doit être mise en oeuvre dans le cadre de la stratégie proposée. Le Cadre de Politique a été présenté à la 2^{ème} Session de la Conférence des Ministres Africains de la Santé (CMAF2) tenu en octobre 2005 à Gaborone, Botswana. L'initiative de la Commission de l'UA en vue de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile, le VIH/SIDA et les autres défis de la santé sexuelle et reproductive a été louée par les Ministres africains de la Santé. S'agissant de la proposition d'intégrer la SSR et le VIH/SIDA, les Ministres ont appelé à une Session Spéciale devant la CMAF3 en vue de détailler les liens entre la SSR et le VIH/SIDA et les autres services de Soins de Santé Primaires. Ceci sera organisé à Maputo en 2006.

B. POPULATION ET DEVELOPPEMENT

308. La relation entre la dynamique démographique et le développement durable continue à être l'une des préoccupations ou des domaines de priorité de la Commission de l'Union Africaine. Au cours de l'année 2005, la Commission s'est engagée dans la relance de la Commission Africaine sur la Population (CAP) et le renforcement de son Secrétariat. Ainsi, la CAP se base le Secrétariat d'une institution, en l'occurrence, la Commission de l'UA, tel que recommandé par la Cinquième Assemblée Générale de la CAP et a été ensuite adoptée par le Conseil Exécutif ainsi que la Conférence de l'UA tenue à Syrte en juillet 2005.

309. Les différentes activités menées par le Bureau de la CAP et le Secrétariat comprennent entre autres :

- L'identification des Lignes d'Action Prioritaires pour 2006-2007 dans le domaine de la population et du développement;
- La préparation d'un plan d'action détaillé pour le Bureau et le Secrétariat;
- La convocation de la Première Réunion du Bureau de la CAP qui a eu lieu à Bloemfontein, Afrique du Sud, en septembre 2005 ;

- L'Elaboration d'un programme et d'une note conceptuelle pour l'organisation de fora sous-régionaux sur les questions de population et de développement au cours de l'année 2006. Le thème proposé pour ces fora sous-régionaux est « La Santé Reproductive et la Maternité sans Risque dans le contexte des OMD ».

C. STRATEGIE NUTRITIONNELLE REGIONALE DE L'AFRIQUE (SNRA): 2005-2015

310. En juin 1993, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement a adopté le document qui a entre autres, exhorter les Etats membres à mobiliser et à allouer des ressources nationales suffisantes en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie Régionale Africaine sur la Nutrition (SRAN). En effet, de nombreux Etats membres ont utilisé la SNRA pour développer leurs Plans d'Action Nationaux respectifs sur la Nutrition (PANN) en partant des conditions socio-économiques de chaque pays.

311. Cependant, étant donné la stagnation générale ou le déclin de la plupart des économies africaines, les taux de pauvreté accéléérés, les systèmes de santé détériorés et la performance agricole – notamment la production alimentaire ont empiré. En outre, le fardeau des maladies s'est accru alors même que les conflits civils ont éclaté dans de nombreuses parties du continent et la sécheresse est devenue plus fréquente. Au cours de la même période, le VIH/SIDA est apparu pour devenir rapidement une pandémie dans le continent. Tous ces facteurs ont contribué au renversement des acquis réalisés pour améliorer la nutrition.

312. C'est dans ce contexte que la SNRA 1993-2003 doit être révisée. L'objectif principal de la révision était de rappeler que la nutrition est un apport de base dans les stratégies d'allègement de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La SNRA révisée a été présentée à la 2^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Ministres Africains de la Santé (CMAS2), et adopté telle qu'amendée. Elle est présentée séparément en vue de son adoption.

D. LA 2EME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA SANTE DE L'UA (CAMH2)

313. La 2^{ème} Session ordinaire de la Conférence des ministres de la Santé de l'UA s'est tenue du 10 au 14 octobre 2005 à Gaborone (Botswana). Le thème de cette Conférence était intitulé « *Accès durable au traitement et aux soins pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement* ». Les questions examinées par la Conférence étaient les suivantes :

- Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du CAMH1 (Tripoli). Examen de la version révisée de la stratégie régionale africaine en matière de Nutrition 2005-2015 ;
- Capacités de production locale des médicaments en Afrique ;
- Les ADPIC et l'OMC et la production de génériques ;
- Recherche en matière de santé et Accès aux médicaments essentiels ;
- Renforcement des systèmes de santé ;
- Evaluation et examen du projet de cadre politique sur la santé en matière de procréation ;

- L'Initiative de Bamako sur les médicaments essentiels et les médecines traditionnelles dans la Région-Afrique ;

314. Les conclusions de la Conférence sont présentées séparément à l'Ordre du jour du Conseil exécutif pour examen.

**E. LA CONSULTATION DES EXPERTS CHARGES D'EXAMINER
L'INITIATIVE DE BAMAKO (IB) SUR LES MEDICAMENTS
ESSENTIELS ET SUR LA MEDECINE TRADITIONNELLE
AFRICAINNE**

315. L'Initiative de Bamako a été lancée dans le cadre des prestations de soins de santé primaires (SSP) tel que souligné par la Déclaration d'Alma Ata de 1978. Il a été constaté que la meilleure stratégie de mise en oeuvre de la Déclaration d'Alma Ata, serait de se concentrer sur les systèmes de santé de district ; et l'initiative de Bamako serait l'aspect technique du Processus en Afrique. Toutefois les problèmes spécifiques que présente le programme de l'IB concernent le potentiel de l'accès inadéquat aux services de soins de santé primaires en raison des taxes des usagers, du financement de la Communauté, de l'intégration des activités de l'IB dans le reste du système sanitaire et des difficultés de gestion et de logistique liées au fonds communautaire pour les médicaments. Renouvelables. Le reste des activités était axé sur les médicaments en tant que principale stratégie portant sur les efforts de recouvrement des coûts et les problèmes de viabilité et de dépendance. Reste à savoir si le programme de l'IB avait réalisé ses objectifs propres à assurer l'efficacité et l'équité en matière de soins de santé primaires.

316. La Consultation d'Experts sur l'Initiative de Bamako (IB), les médicaments essentiels et la médecine traditionnelle africaine s'est donc déroulée au Centre de Conférences d'Addis-Abeba (Ethiopie) du 5 au 7 septembre 2005. Ont participé à cette réunion 11 experts qui avaient été invités selon le mérite et en raison de leur connaissance et expérience dans les domaines de l'IB et de la médecine traditionnelle. Des experts en provenance de l'OMS, de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de la SADC, de l'OSAO/CEDEA et de l'UA y ont également pris part.

317. S'agissant des médicaments essentiels une référence a été faite à la décision adoptée en janvier 2005 à Abuja par laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont réaffirmé l'engagement des Etats membres de l'UA d'investir dans le domaine de la santé. Les défis qui restent à relever sont : l'accroissement du fardeau de la maladie, le manque d'accès aux médicaments essentiels, un financement public limité et des difficultés dans le système de prestations sanitaires. Par ailleurs en raison du déclin de l'économie, la majorité de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté entraînant ainsi une résurgence des maladies qui avaient pourtant été contenues auparavant avec des conséquences plus aiguës sur la vie des populations. Il a également été noté que les systèmes de santé et d'approvisionnement dans la plupart des pays sont encombrés, financés de manière insuffisante, mal gérés et incapables de pallier adéquatement les besoins de santé publique. Les recommandations de la Consultation ont été soumises à l'attention du CAMH2.

F. LA DECENNIE DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE AFRICAINE

318. La médecine traditionnelle africaine est le pilier des soins de santé primaires pour la majorité de ceux qui vivent en zones rurales en Afrique (Selon les statistiques de l'OMS, près de 80% de la population ont recours aux médicaments traditionnels lorsqu'ils sont malades.

319. C'est dans ce cadre, que la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a, lors du Sommet tenu à Lusaka (Zambie) en juillet 2001, déclaré la période de 2001-2010 : Décennie de l'OUA pour la Médecine traditionnelle africaine. La Décision de Lusaka demande au Secrétaire général de l'OUA, en collaboration avec l'OMS et d'autres parties prenantes intéressées, d'aider les Etats membres de l'OUA à mettre au point un Plan d'action pour un cadre de directives générales permettant aux Etats membres d'élaborer leurs stratégies nationales respectives. Ce plan d'action a été mis en oeuvre ainsi que le Mécanisme de suivi et de notification. Le Plan d'action a été adopté par la Première session de la Conférence des Ministres de la Santé de l'UA qui s'est tenue en avril 2003 à Tripoli (Lybie). C'est dans ce contexte, que la CUA travaille en ce moment en collaboration avec l'OMS/AFRO pour la mise au point d'une stratégie de promotion de la Médecine traditionnelle sur le Continent en encourageant la recherche au service des Médecines traditionnelles qui sont fiables et efficaces pour protéger un grand nombre de personnes qui dépendent des TM et réduire le poids du coût des médicaments allopathiques modernes.

320. La Journée de la Médecine traditionnelle africaine a été commémorée le 31 août 2005 dans le but de promouvoir l'utilisation judicieuse de la Médecine traditionnelle.

G. L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC), LES ASPECTS DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE (ADPIC), LA DECLARATION DE DOHA ET LA PRODUCTION DESMEDICAMENTS GENERIQUES

321. Dans certaines régions d'Afrique, telles que la Communauté d'Afrique de l'Est, les discussions de la réunion ont porté sur les changements du droit des brevets, le recours aux flexibilités des ADPIC. Au cours de la réunion de la CAC organisée par le secteur de la santé, les questions examinées ont porté essentiellement sur le manque de coordination entre les institutions au sein du pays, pour l'harmonisation des divers taux d'intérêt maximal et sectoriel autorisé dans la révision du droit des brevets, le manque de capacité de production pharmaceutique, le droit des brevets qui ne tirent aucun avantage de la flexibilité accordée par les ADPIC et DOHA, l'accès inadéquat aux médicaments essentiels et la nécessité d'harmoniser les règles et procédures en matière pharmaceutiques.

322. La CUA collabore actuellement, avec l'OMS/AFRO pour que l'Afrique tire parti des flexibilités des ADPIC. Un Consultant vient d'être recruté pour élaborer une stratégie de mise en oeuvre opérationnelle de la production locale de médicaments sur le Continent africain.

323. Les propositions faites pour améliorer le document consistent entre autres : à faire bon usage de la situation actuelle qui est différente de celle qui prévalait au moment de l'adoption de l'Initiative de Bamako. Avec le régionalisme qui existe actuellement, l'EHP n'est pas le même en raison du VIH; les questions de corruption, de mondialisation et l'OMC/ADPIC devront toutes être reflétées dans cette stratégie. Il a également été proposé de communiquer le document au CER pour qu'ils y apportent leur contribution. Il convient également de vulgariser l'Initiative de Bamako au niveau des Etats membres et de l'ensemble de la Communauté.

H. LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA, LA TUBERCULOSE, LE PALUDISME ET AUTRES MALADIES INFECTIEUSES CONNEXES

324. Au cours de la période sous examen, la Commission a mis l'accent sur la mobilisation des efforts déployés au niveau aussi bien continental que mondial dans le cadre de la lutte contre ces maladies qui ne cessent de poser un défi majeur au développement socio-économique de l'Afrique. A cet égard, la Commission poursuit ses activités en matière de renforcement des partenariats aussi bien au niveau continental qu'international pour jouer son rôle de plaidoyer, de coordination, d'harmonisation, de suivi et d'intégration régionale. En collaboration avec l'OMS et l'ONUSIDA, le rapport d'activité sur la mise en œuvre des Plans d'actions relatifs aux Déclarations d'Abuja 2001, sur le Paludisme, le VIH/SIDA, la Tuberculose et autres maladies infectieuses connexes a été préparé à l'attention de la 2^{ème} session de la Conférence des Ministres africains de la Santé (Gaborone, octobre 2005). Ce rapport a conclu que même si des efforts ont été tentés à tous les niveaux pour inverser la tendance, beaucoup reste encore à faire en raison de l'intensification de la pauvreté et du fardeau des maladies, de l'insuffisance des systèmes de prestations de soins de santé et de divers autres défis à relever.

325. Dans le cadre du mandat qui lui est dévolu et pour accélérer les efforts dans le cadre de la mise en œuvre des engagements des chefs d'Etat et de gouvernement, des mesures sont prises pour la mise en oeuvre du Plan stratégique du VIH/SIDA de la Commission basé sur six objectifs suivants : Leadership et plaidoyer, Obligation redditionnelle, Harmonisation et coordination, Mobilisation de ressources humaines et Renforcement des capacités, Programmes prioritaires, et Mobilisation de ressources financières. Certaines des activités entreprises à cet effet sont les suivantes :

- Plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources au titre du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme qui est en train d'inverser la tendance du fardeau de ces maladies grâce à la promotion de l'accès à la prévention, au traitement, au soin et à l'assistance ;
- Suivi de la mise en œuvre de la Décision de janvier 2005 relative au Rapport intérimaire sur le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme et la Polio. Un Consultant a été recruté avec l'assistance de l'OMS pour recenser les capacités de production locale des médicaments génériques à coûts abordables pour les populations africaines. Cette mesure est également conforme à la Déclaration des Ministres de la Santé du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique. Dans le même ordre d'idée, la capacité pour les Etats membres de mener des négociations dans le cadre des ADPIC est en cours de renforcement par des partenariats avec des organes régionaux africains de la Propriété intellectuelle,

l'OMS, l'OMC, la Banque mondiale et d'autres partenaires. Ceci est important parce que l'Afrique qui supporte le fardeau le plus lourd des maladies est également le continent le plus pauvre et doit pour ce faire tirer parti des flexibilités qu'accordent les Accords liés aux ADPIC pour que davantage de populations ait la chance d'accéder au traitement.

- L'organisation les 29 et 30 novembre 2005 à Addis-Abeba, du Forum continental sur les droits de l'homme et des personnes affectées et infectées du VIH/SIDA, en réponse à la demande faite par les dirigeants africains lors de leur Sommet tenu en avril 2001 à Abuja sur le SIDA, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses connexes ; proposé comme une arme de lutte contre les stigmas, le rejet, la discrimination et l'exclusion qui sont un frein à l'intervention efficacement contre la pandémie du VIH/SIDA. Un grand nombre de participants ont proposé un cadre d'harmonisation des approches aux droits de l'homme en faveur des populations affectées et infectées du VIH/SIDA qui sera soumis ultérieurement aux organes de l'UA, pour adoption et mise en œuvre opérationnelle.
- Le forum continental s'est traduit en un programme marquant le 1^{er} décembre 2005 : journée mondiale du SIDA sous le thème intitulé ; « Stoppez le SIDA. tenez vos promesses ». Ce thème est pertinent en ce sens qu'il y a eu tellement de promesses, faites à maintes reprises, qui n'ont pratiquement pas été tenues. Avec l'évaluation à mi-parcours de la Déclaration d'intention de la Session spéciale de l'Assemblée du Conseil des Nations unies sur le SIDA, qui doit se tenir, toutes les parties prenantes devraient prendre à nouveau l'engagement de mieux faire notamment en matière d'aide aux groupes vulnérables. C'est dans ce contexte que la Commission a pris part activement au lancement, par le Secrétaire général des Nations unies et le Directeur exécutif de l'UNICEF, de la Campagne intitulée: Tous ensemble pour les enfants, tous ensemble contre le SIDA » qui s'est déroulée le 24 octobre 2005. Si l'on ne protège pas les enfants, future génération, contre l'infection du VIH et le SIDA, le monde ne sera pas débarrassé de ce fléau.
- Une consultation mondiale sur l'état de la mise au point d'un vaccin contre le VIH a été organisée à Yaoundé (Cameroun) par le Vaccin international contre le SIDA en Afrique (VICS) en octobre 2005. L'UA a reçu mandat spécifique de coordonner cette rencontre. La commission de l'UA a poursuivi cette initiative pendant plusieurs années et participera activement aux programmes de suivi régionaux.
- La Conférence internationale des scientifiques organisée par l'Initiative multilatérale sur le paludisme (IMP), avec le soutien et la collaboration de la Commission de l'UA s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) en novembre 2005. Compte tenu du fait que l'Afrique voudrait qu'une attention particulière soit accordée à la lutte contre le paludisme, le Secrétariat de l'IMP vient d'être transféré de Stockholm (Suède) à Dar-Es-Salaam (Tanzanie).

326. Consciente des avantages liés à cette entreprise, la Commission a poursuivi ses efforts de renforcement de partenariats avec les gouvernements des Etats membres, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux de développement dans toutes ses activités. Dans le domaine de la lutte contre les maladies infectieuses,

ces partenaires sont l'OMS, l'ONUSIDA, le FNUAP et d'autres co-partenaires de l'ONUSIDA, le partenariat « Faire reculer le paludisme, le partenariat ». « Stoppez la tuberculose » et nombre d'autres partenaires de développement. A cet égard, la Commissaire en charge des Affaires sociales était membre du groupe mondial sur le renforcement de la coordination du SIDA au sein des institutions multilatérales et des Donateurs internationaux qui ont finalisé son rapport en juin 2005. Ce département est également représenté au niveau de divers Comités directeurs sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et participe activement dans les plaidoyers en faveur de l'éradication de la poliomyélite.

327. C'est dans ce contexte également que la Commission a pris part à la 14^{ème} Conférence internationale sur le SIDA et les infections sexuellement transmissibles (IST) en Afrique (ICASA) tenue à Abuja (Nigeria) du 4 au 9 décembre 2005 sur le thème « **Le SIDA et la famille** ». Cette Conférence s'est réunie un an après le 10^{ème} anniversaire de l'Année internationale de la Famille, et s'avère importante dans la lutte efficace contre la pandémie du VIH/SIDA.

INFRASTRUCTURE ET ENERGIE

328. Au cours de la période sous examen allant de juillet à décembre 2005, la Commission a participé à de nombreuses activités d'importance stratégique dans le domaine de l'infrastructure et de l'énergie. La priorité a été accordée à l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de transport ferroviaire, d'électricité, de pétrole et de gaz ainsi qu'à la mise en œuvre de projets spécifiques relatifs au développement de l'infrastructure et des services de TIC, en Afrique. Il s'agit notamment du projet VSAT de la gouvernance en ligne de l'Internet et du projet de Réseau panafricain en ligne pour le télé-enseignement et la télé-médecine, en collaboration avec le gouvernement Indien.

329. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de sa coopération avec les partenaires, la Commission a participé aux consultations devant aboutir à la mise en place du consortium de l'Infrastructure pour l'Afrique (COIA), dans le cadre des efforts déployés par les pays du G8 pour soutenir et accélérer le développement de l'Infrastructure en Afrique. Dans le même ordre d'idées, des consultations ont été menées auprès de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Union internationale des Télécommunications (UIT) en vue de promouvoir la mobilisation des Ressources techniques financières pour la mise en valeur des infrastructures en Afrique.

I. TRANSPORT

A. 18^{ème} SESSION PLENIERE EXTRAORDINAIRE DE LA CAFAC

330. La Commission de l'Union africaine a abrité les 7 et 8 septembre 2005 à son siège à Addis-Abeba, la 18^{ème} session plénière extraordinaire de la CAFAC. Cette réunion avait pour objectif d'examiner la question de l'autonomie financière de la CAFAC et les questions institutionnelles liées à sa redynamisation pour permettre à cette Institution spécialisée de l'Union africaine de jouer son rôle dans le développement de l'industrie de transport aérien en Afrique. La réunion a permis d'adopter les mesures et actions principales à mettre en œuvre pour le renforcement de cette institution.

331. Notant l'existence d'importants arriérés de contribution de certains États membres au budget de la CAFAC qui nuit à son bon fonctionnement, la réunion a adopté une

résolution invitant les États ayant des arriérés de contributions, de régler leurs contributions à la CAFAC.

332. Concernant l'Autonomie de la CAFAC, la réunion a adopté la Résolution recommandant des mesures transitoires pour rendre opérationnel le Bureau de la CAFAC en attendant de prendre les mesures nécessaires en vue de renforcer sa capacité de générer des ressources financières à travers une participation et une implication accrues des États Membres (détachement des personnels, accueil des réunions, dons, etc.)

B. REUNION DE L'ORGANE DE SUIVI DE LA DECISION DE YAMOUSSOUKRO

333. La Commission a organisé la 6^{ème} Réunion de l'Organe de suivi de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro le 21 octobre 2005 à Addis Abeba au siège de l'Union. Cette réunion a porté essentiellement sur le règlement du différent entre l'Egypte et le Nigeria sur les accords de services de la libéralisation du transport aérien entre les deux pays.

334. La réunion a recommandé de poursuivre le processus de négociation entre les deux pays dans un délai de deux mois.

C. REUNION DES COMPAGNIES AERIENNES AFRICAINES

335. La Commission a prévu l'organisation, à Tunis, d'une réunion des compagnies aériennes africaines avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), en collaboration avec l'Association des Compagnies Aériennes Africaines (AFRAA) et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA).

336. Dans le cadre de la préparation de cette réunion la Commission s'est rendue auprès de la Banque Africaine de Développement les 21 et 22 novembre 2005 pour examiner les modalités de son appui technique et financier à l'organisation de ladite réunion. La Banque s'est engagée à financer les études de préparation des thèmes sur les problèmes majeurs du secteur aérien en Afrique et à contribuer dans l'organisation matérielle de cette réunion qui se tiendra au cours du premier semestre 2006.

D. SECURITE AERIENNE

337. La première Session Ordinaire des Ministres africains en charge du transport aérien, tenue en mai 2005 à Sun City, Afrique du Sud, a fixé comme objectif majeur en matière de sécurité aérienne, *« d'abaisser à l'horizon 2008 le taux d'accidents en Afrique au niveau de la moyenne mondiale »*.

338. Compte tenu de l'importance des incidents et accidents qui surviennent en Afrique, dont les plus récents ont eu lieu au dernier trimestre de l'année 2005, l'Union africaine doit s'engager à mobiliser les moyens humains et financiers de toute urgence pour atteindre cet objectif dans les délais requis afin d'éviter les graves conséquences sur l'industrie du transport aérien de l'Afrique. La Commission de l'Union africaine en coordination avec la Commission Africaine de l'Aviation civile (CAFAC) mettra en œuvre les mesures idoines indispensables pour une politique rigoureuse de sécurité aérienne en Afrique.

339. A la lumière de ce qui précède, la Commission voudrait exhorter les Etats membres à s'assurer du respect rigoureux des conventions internationales relatives aux normes de sûreté et de sécurité concernant les aspects des systèmes de transport aérien par des régimes réglementaire et d'application rigoureux suivi d'une inspection périodique et de routine, une authentification et une licence d'aviation, une infrastructure et des facilités aéroportuaires, un équipement de navigation et des systèmes de contrôle du trafic aérien. Aucun ne doit être épargné pour le renforcement des institutions chargés du contrôle sécuritaire aérien sur le contrôle.

E 37^{EME} ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFRAA

340. L'Association des Compagnies Aériennes Africaines (AFRAA) a tenu sa 37^{ème} Assemblée Générale Annuelle du 14 au 15 novembre 2005 à Sun City (Afrique du Sud). Les objectifs de l'AFRAA répondent parfaitement aux préoccupations de l'Union africaine en matière d'intégration, principalement à travers l'établissement d'une coopération harmonieuse et effective entre les compagnies aériennes africaines, dans le but d'accélérer l'intégration économique et sociale des pays africains. C'est dans ce cadre que la Commission a pris part à cette Assemblée Annuelle.

341. La Commission de l'Union africaine a été interpellée notamment dans la mise en œuvre rapide de la Résolution spéciale des Ministres Africains en charge du transport aérien, adoptée en mai 2005 à Sun City et destinée à accélérer la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro ; à savoir :

- l'élaboration de la position africaine commune en réponse à la politique des transports aériens de l'Union Européenne qui a décidé de négocier en bloc avec les pays africains pris individuellement ; et
- l'élaboration des règles de concurrence.

342. La Commission de l'Union africaine doit nécessairement renforcer ses capacités afin de lui permettre, en tant que Président de l'Organe de Suivi de la Décision de Yamoussoukro, de jouer pleinement le rôle qui lui revient.

F. REUNION D'UN GROUPE D'EXPERTS CHARGE DU TRANSPORT FERROVIAIRE

343. La Commission a abrité le 20 octobre 2005, à son siège à Addis-Abeba, un groupe d'Experts chargés d'examiner les multiples problèmes et questions qui entravent le développement du transport ferroviaire en Afrique et d'élaborer des stratégies à soumettre à l'attention des Ministres africains chargés du Transport ferroviaire à leur réunion qui doit se tenir à Brazzaville (République du Congo) en avril 2006.

344. A cet égard, les Experts ont examiné et soulevé un certain nombre de questions considérées comme des aspects clés du développement du secteur ferroviaire en Afrique. Les questions soulevées sont les suivantes :

- Interconnexion des réseaux ferroviaires ;
- Viabilité des compagnies ferroviaires ;
- Politiques sectorielles en matière de transport et nécessité d'une coordination multimodale;
- Financement du secteur ferroviaire, et ;

- Rôle des différents acteurs.

345. La recommandation des Experts sera présentée aux Ministres à leur réunion prévue en avril 2006.

G. 33^{ème} REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION AFRICAINE DES CHEMINS DE FER

346. La Commission a participé la 33^{ème} réunion de l'Assemblée générale de l'Union africaine des Chemins de fer (UACF), agence spécialisée de l'UA en matière de chemins de fer, qui s'est tenue du 7 au 9 décembre 2005 à Nairobi (Kenya). La question relative au financement et à la privatisation des Chemins de fer a été envisagée de manière exhaustive en mettant dûment l'accent sur la mise en œuvre des différentes options relatives à l'octroi de conditions de faveur pour les compagnies ferroviaires, l'expérience acquise jusqu'ici et les perspectives d'avenir.

347. Les conclusions de cette réunion constitueront également l'une des contributions majeures à la réunion ministérielle prévue à Brazzaville en avril 2006 dans le cadre notamment de la réflexion sur les questions financières et sur l'avenir des Chemins de fer africains..

H. PREMIERE REUNION DU COMITE MINISTERIEL DE SUIVI DU PLAN DIRECTEUR CONSENSUEL DE TRANSPORT EN AFRIQUE CENTRALE

348. Le Comité Ministériel de Suivi du Plan directeur consensuel des Transports en Afrique Centrale a tenu sa première réunion du 10 au 15 octobre 2005 à Libreville (Gabon) pour examiner les critères de priorisation des projets et définir les actions de mise en œuvre du Plan Directeur des Transports. La Commission a pris part aux travaux et apporté son assistance technique et son expertise. Elle a également exprimé son soutien à l'élaboration de cet instrument indispensable à l'intégration physique de l'Afrique Centrale.

349. L'initiative de l'Afrique Centrale cadre parfaitement avec celle de l'Union africaine à savoir, doter le continent d'un plan directeur intégré en matière de transport conformément au programme prioritaire : « Relier l'Afrique » du Cadre Stratégique de la Commission pour la période 2004 – 2007.

350. Au cours de la réunion de Libreville, les Ministres ont adopté :

- les critères de priorisation des projets du Plan Directeur
- la feuille de route pour la mise en œuvre des activités relatives à ce Plan pour l'année 2006 ; et
- le budget du Comité de suivi pour l'année 2006.

351. L'appui politique, technique et financier de l'Union africaine est sollicitée pour la mise en œuvre des activités programmées dans le cadre de ce Plan Directeur Consensuel de Transport de l'Afrique Centrale.

I. POLITIQUE ET FACILITATION DU TRANSPORT (ASSEMBLÉE ANNUELLE 2005 DU SSATP)

352. La Commission a participé à l'assemblée annuelle 2005 du Programme de Politiques de Transport en Afrique Subsaharienne (SSATP) tenue à Bamako (Mali) du 11 au 18 novembre 2005. Les ministres en charge des transports de dix-huit Etats membres sur les 32 que compte le SSATP ont également pris part à la réunion. Les CER ainsi que d'autres organisations publiques, privées et de la société civile y ont aussi participé. L'objectif principal de la réunion est d'instituer et de promouvoir des politiques rationnelles en vue du développement et du fonctionnement efficaces des réseaux de transport en Afrique et favoriser leur contribution à la réalisation des OMD et à l'éradication de la pauvreté.

353. Au nombre des grandes questions abordées par la réunion figurait la nécessité de susciter une plus grande prise de conscience et de rechercher le soutien politique au plus haut niveau, en particulier dans le cadre de la création de postes frontaliers communs et la suppression des nombreux barrages routiers le long des corridors de transport qui existent en Afrique de l'Ouest et qui, selon de nombreuses études, grèvent considérablement le coût du transport, surtout pour les pays enclavés. L'intervention de l'Union africaine est sollicitée pour aplanir les difficultés dans ces domaines qui sont perçus comme la voie vers une réduction substantielle du coût du transport en Afrique.

J. 6^{EME} REUNION DES MINISTRES DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DES TRAVAUX PUBLICS DU COMESA.

354. La 6^{ième} Session de cette réunion s'est tenue à Alexandrie (Egypte). Cette réunion a porté sur les programmes de développement des infrastructures de transport et des communications en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie des pays de cette région de l'Afrique ; elle a permis d'adopter les grands projets prioritaires de transport à réaliser et la politique commune en matière de télécommunications et de technologies de l'information et de la communication (TIC). Un accent particulier a été mis sur le projet de création d'une Compagnie de navigation régionale de transport maritime.

355. La Commission devra poursuivre les actions d'harmonisation et de mise en cohérence au plan continental, des programmes élaborés par les Communautés économiques régionales.

II. ENERGIE

A. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION ELECTROTECHNIQUE AFRICAINE DE NORMALISATION (AFSEC)

356. La Commission a organisé du 18 au 19 juillet 2005 à son siège, une réunion sur la Commission Electrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC) dont le lancement officiel, sous les auspices de l'Union africaine, a eu lieu le 7 juin 2005 à Accra. L'AFSEC, dont la mise en place s'inscrit dans le Plan d'Action 2005 – 2007 de la Commission, sera chargée de l'élaboration et de la publication des normes africaines et internationales en matière d'électricité, d'électronique et de technologies apparentées. Celles-ci serviront de base à la standardisation nationale, régionale et de références lorsqu'il s'agira notamment, de publier des appels d'offres, de rédiger des contrats internationaux, de fabriquer et de commercialiser des matériels de l'industrie électrique africaine. L'AFSEC sera également chargée de promouvoir, par l'intermédiaire de ses membres, la coopération interafricaine dans l'application uniforme des normes et l'évaluation de leur conformité dans les domaines précités.

357. La réunion a recommandé que la Commission de l'Union africaine joue un rôle majeur dans la mise en place effective de l'AFSEC, notamment pour :

- la désignation des membres des organes intérimaires ;
- l'organisation de l'Assemblée Générale constituante.

358. Selon la feuille de route adoptée à cette même réunion, la mise en place effective d'AFSEC avec des organes statutaires légaux est prévue pour mars 2006.

B. PROJET DE CREATION D'UN FOND AFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELECTRIFICATION RURALE (FADER)

359. Le Projet de création d'un Fonds Africain pour le Développement de l'Electrification Rurale initié par l' Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Energie Electrique d'Afrique (UPDEA) a fait l'objet d'une réunion d'un groupe d'experts qui s'est tenue les 12 et 13 septembre 2005, au siège de la Commission, à Addis Abeba.

360. Au terme d'échanges fructueux sur la vision, les principes directeurs, la mission, la provenance des ressources, les domaines, formes et conditions d'intervention et sur le fonctionnement du Fonds, la réunion a décidé qu'une étude de faisabilité de mise en place du Fonds sera menée de janvier à mars 2006 et soit adoptée en avril de 2006. L'appui et le leadership de la Commission ont été requis pour la réussite de ce projet.

C. PETROLE ET GAZ

a. Réunions de groupes d'experts

361. Les impacts de la hausse des prix du pétrole n'ont pas manqué d'entraîner des hausses de prix d'autres produits et services et ainsi provoquer une propagation amplifiée sur l'ensemble des tissus économiques de la plupart des pays de l'Union africaine compte tenu de la fragilité quasi-permanente qui caractérise les économies africaines. C'est dans l'optique des impacts de la hausse des prix du pétrole qui pourraient se prolonger avec ses fâcheuses conséquences sur les faibles économies africaines d'une part, et compte tenu de la demande mondiale sans cesse croissante de ce produit hautement stratégique et des perspectives de son épuisement, d'autre part, qu'une étude prospective sur la question du pétrole et du gaz naturel en Afrique s'impose.

362. A cet effet, la Commission a organisé au courant du dernier semestre de l'année 2005, deux réunions d'experts de haut niveau, dont des représentants des Communautés Economiques Régionales, de la Commission Economique pour l'Afrique(CEA), de la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), de l'Association des Pays Producteurs de Pétrole (APPA), respectivement les 19 juillet et 18 octobre 2005, afin d'échanger sur la situation particulière de l'Afrique et sur les actions urgentes que la Commission pourrait mener et/ou proposer pour faire face à cette situation.

363. Les principales conclusions et recommandations issues de ces réunions sont les suivantes:

- La problématique du pétrole en Afrique doit être traitée sous une approche basée sur les éléments ci-après :
 - La nécessité de lier la question du pétrole à celle du gaz ;
 - La considération de toute la chaîne : exploration, production, transport, raffinage, commercialisation, formation technique et économique ;
 - Le traitement de la question dans le cadre plus large du développement multi-sectoriel;
 - L'articulation des différentes actions sur le court, le moyen et le long termes.
- L'approche régionale de la question est à considérer et c'est sous cet angle que se trouve la valeur ajoutée que l'Union africaine peut apporter aux efforts entrepris par les Etats.
- Les pays producteurs de pétrole peuvent aider les pays non producteurs par des moyens que l'étude prospective devra identifier.
- La construction des scénarios sur le pétrole et le gaz, tout en dégagant les grandes lignes stratégiques qui pourraient être adoptées par les institutions pan-Africaines et les gouvernements nationaux ;
- La prise en compte des initiatives déjà proposées sur cette question notamment celles relatives à la régionalisation des raffineries, au commerce intra-régional, à la gestion stratégique des stocks, à la diversification des sources d'énergie (charbon, énergies renouvelables).

364. Le rapport de l'étude prospective sera présentée pour analyse et approbation à la réunion des Ministres Africains en charge des hydrocarbures qui sera organisée par la Commission en mai 2006 à Luanda, Angola.

b. Réunion sur le Pétrole, Johannesburg, 22 et 23 septembre 2005

365. La Commission a pris part à la réunion sur le pétrole organisée par le Gouvernement Sud Africain dans le cadre des préparatifs du Sommet Mondial sur le Pétrole. Les recommandations de la réunion ont essentiellement porté sur les aspects suivants :

- Echanges commerciaux intra-africains et accroissement des investissements dans le secteur du *pétrole et du gaz*;
- Création d'une Société d'Exploration et d'Exploitation Pétrolière Pan-Africaine ;

- Réduction de la pauvreté et l'accès à l'énergie en Afrique par la promotion du gaz de pétrole liquéfié (GPL) ;
- Consolidation des institutions et renforcement des capacités du secteur de l'énergie ;
- Volatilité du prix du pétrole au sein de l'industrie pétrolière – Implication sur le Développement en Afrique.

366. Ces différentes questions seront examinées par la réunion ministérielle sur le pétrole à Luanda en mai 2006.

III. TELECOMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

A. PROJET DE RESEAU PAN-AFRICAIN DE TELECOMMUNICATIONS

367. Lors de la session du Parlement Pan-africain tenue en septembre 2004 à Johannesburg (Afrique du Sud), le Président de la République de l'Inde, Son Excellence Mr. A.P.J. Abdul Kalam avait annoncé l'engagement de son Pays à financer un Projet de Réseau Pan-Africain de Télécommunications par satellite et fibre optique pour relier les 53 États Membres de l'Union africaine. Ce projet est destiné à fournir, entre autres, des services de télé-médecine et de télé-éducation aux États membres.

368. D'un coût initial de 50 millions de dollars américains, le projet a été présenté en mai 2005 à la Commission de l'Union africaine par une délégation du Gouvernement de l'Inde. A la suite de cette présentation, le Président de la Commission a réuni du 20 au 22 juillet 2005, un Comité Spécial Consultatif comprenant des représentants des Communautés Economiques Régionales (CER), de la Commission de l'Union africaine, du NEPAD et des institutions africaines et internationales chargées des Télécommunications et TIC sur le continent. Ce Comité Spécial Consultatif avait pour mandat :

- d'examiner l'adéquation du projet offert par l'Inde avec les objectifs stratégiques de l'Union africaine et son indépendance politique ;
- d'analyser la qualité technique du projet ; et
- d'étudier les modalités de mise en œuvre dudit Projet.

369. Le Comité Spécial Consultatif a conclu que :

- le projet Indien était intéressant et pertinent et contribuera à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à combler le fossé numérique ;
- les promoteurs Indiens maîtrisent ce qu'ils veulent offrir à l'Afrique et sont expérimentés ; et
- le projet s'intègre parfaitement dans les objectifs de l'Union africaine.

370. Le Comité avait recommandé l'adoption du projet par la Commission de l'Union africaine. Cependant, le Comité avait indiqué que la viabilité et la pérennité du réseau et des services proposés nécessiteraient de l'Union africaine d'une part, et des États membres d'autre part, un engagement ferme.

371. Par la suite, deux accords ont été signés dans le cadre de ce Projet. Le premier Accord, entre le Gouvernement de l'Inde et la Commission de l'Union africaine, porte sur les aspects généraux de création du Réseau Pan-Africain. Le second Accord, entre la Commission de l'Union africaine et « Telecommunications Consultants India Limited » (TCIL), est relatif à la fourniture, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance pour une période de 5 ans du réseau par TCIL. Par ailleurs, le modèle d'accord, entre TCIL et chaque Etat membre a été paraphé par les deux parties.

372. Après la signature des accords, la Commission de l'Union africaine s'attèle d'une part à sensibiliser les Etats membres pour qu'ils participent au projet en signant l'Accord avec TCIL et d'autre part à mettre en place le Comité de Pilotage et de Suivi de la mise en œuvre de ce projet. Ce Comité sera constitué d'experts Africains et Indiens.

B. PROJET E-GOUVERNANCE (VSAT)

373. Le projet e-Gouvernance (VSAT) de l'Union africaine est destiné, dans le cadre du projet de la transformation institutionnelle, à assurer la connectivité totale et la fourniture des services modernes de télécommunications entre le Siège de la Commission et les bureaux régionaux, les représentations extérieures, les Communautés Economiques Régionales et les États Membres, grâce à la mise en place d'un réseau d'interconnexion par satellite.

374. Le projet permettra à l'Union africaine, de disposer de son propre système de télécommunications et partant, d'une plus grande autonomie en terme de services et de leur disponibilité. Ce réseau fournira à l'Union africaine, des services de vidéoconférence, d'accès Internet à haut débit, de la téléphonie sur IP et de messagerie instantanée couplée à la vidéo pour des discussions en temps réel. Il permettra également de partager le savoir et le savoir faire, de l'information et renforcera le travail collaboratif, d'où une meilleure productivité et une optimisation des ressources (économie des coûts de communications, des voyages).

375. Les cahiers de charges ont été élaborés et l'appel d'offres international pour la sélection du fournisseur des services de satellite a été lancé début septembre 2005. Il a été procédé au dépouillement des offres reçues par la Commission des Marchés. Le rapport d'évaluation des offres est en cours d'élaboration par cette Commission.

376. Dans sa première phase dite phase pilote, le projet sera mis en œuvre sur quatre sites identifiés que sont: Addis-Abeba, Abuja, New York et Johannesburg. La Commission a mobilisé le financement de la phase pilote du projet. Le déploiement du projet sur le reste des sites cibles (États Membres, CER, etc.) se fera au cours de l'année 2006.

C. REUNION DE L'ASSEMBLEE DES PARTIES DE L'ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE DE COMMUNICATIONS PAR SATELLITE (RASCOM) OUAGADOUGOU, 11 ET 12 OCTOBRE 2005

377. RASCOM, a été créé en 1992 par l'ex-OUA, avec pour mission principale de "mettre à la disposition de toutes les régions des pays africains, des moyens efficaces et économiques de télécommunication et de répondre à leurs besoins en matière de radiodiffusion sonore et télévisuelle, en ayant recours à toutes technologies appropriées, y compris un système régional de communication par satellite convenablement intégré aux

réseaux nationaux existants et/ou planifiés afin de favoriser le développement des pays d'Afrique ".

378. L'Assemblée des Parties est l'organe suprême d'orientation stratégique et politique de l'organisation. La 9^{ème} Réunion de l'Assemblée tenue à Ouagadougou les 11 et 12 octobre 2005 et à laquelle la Commission a participé, a particulièrement eu à examiner l'état d'avancement de la construction et du lancement du tout premier satellite de RASCOM, dédié à l'Afrique et la stratégie pour le développement futur de RASCOM.

379. L'Assemblée des Parties a décidé :

- De demander au Conseil d'Administration de veiller à ce que le projet à satellites soit en conformité avec les objectifs de la mission de RASCOM ainsi que le respect du calendrier du programme industriel de construction et de lancement des satellites ;
- D'encourager les autorités africaines en charge des politiques et de la réglementation des télécommunications à apporter un appui au déploiement rapide du système de télécommunications par satellite de RASCOM ;
- De demander au Conseil d'Administration et à l'Organe Exécutif de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la poursuite du processus d'amendement des articles dans la Convention et Accord d'exploitation ;
- De demander au Directeur Général de poursuivre les changements structurels au sein de l'Organe Exécutif, nécessaires à l'accroissement de la productivité.

380. La Commission de l'Union africaine devrait continuer à apporter son appui à ce projet important.

D. SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (SMSI)

381. Les activités relatives au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), sont suivies par le Département des Ressources Humaines, des Sciences et des Technologies et par le Département des Infrastructures et de l'Energie. Par ailleurs, le SMSI fait l'objet d'un rapport spécifique, qui sera soumis au Conseil Exécutif au Sommet de Khartoum en janvier 2006. D'une manière succincte, on peut retenir que la Commission a réalisé les activités suivantes au titre du SMSI au cours de la période couverte par ce rapport :

- Participation à la troisième réunion du Comité de Préparation (PrepCom3) tenue du 19 au 30 novembre à Genève et du 13 au 15 novembre 2005 à Tunis ;
- Participation effective au Sommet qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis.

382. Les conclusions du Sommet comportent l'Engagement et le Plan d'Action de Tunis. Le Sommet a décidé d'instaurer un mécanisme de mise en oeuvre et de suivi aux niveaux national, régional et international. Dans le cadre de ce mécanisme, la Commission devrait élaborer et adopter un plan d'action portant sur sa contribution et sa participation à la mise en oeuvre des décisions du Sommet. Le rapport complet sur les résultats du Sommet constitue un point de l'Ordre du jour du Conseil exécutif.

IV. COOPERATION INTERNATIONALE

A. CONSORTIUM AFRICAIN POUR L'INFRASTRUCTURE

383. Sur l'initiative du gouvernement britannique, les représentants des pays du G8, de l'Union africaine, de l'UA/NEPAD, de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et de l'Union européenne se sont réunis à Londres le 6 mai 2005 et ont convenu de créer le Consortium africain pour l'infrastructure.

384. L'objectif du Consortium est de construire un partenariat stratégique entre bailleurs de fonds et parties prenantes en vue de faciliter le développement des infrastructures en Afrique sur la base des priorités établies par l'UA/NEPAD et les gouvernements nationaux, et ce en appui à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

385. Le Consortium ne vise pas à se substituer aux institutions existantes ; il s'agit d'un mécanisme de coopération entre donateurs ayant une optique commune et dont le rôle principal est d'appuyer les efforts africains en vue d'éliminer les goulots d'étranglement sur la voie du progrès dans la mise en place des infrastructures en Afrique ; cela peut se faire notamment à travers la mise à l'échelle et une meilleure coordination de l'appui et de l'investissement dans l'infrastructure en Afrique. Le Consortium cible essentiellement les projets à d'envergure continentale, transfrontalière et régionale ; au niveau national, il appuie les principales infrastructures primaires à même d'améliorer la compétitivité des économies africaines. Les secteurs couverts seront les transports, l'adduction d'eau et l'assainissement, les TIC et l'énergie.

386. Il a été convenu que le Consortium soit une structure tripartite regroupant des donateurs bilatéraux, des agences multilatérales, des institutions africaines et que le Consortium identifie et mobilise des fonds pour au moins 5 projets STAP d'ici à juin 2006. Un secrétariat restreint sera mis en place pour aider le Consortium à réaliser ses objectifs et ses engagements. Il a été décidé que ce Secrétariat sera abrité par la Banque africaine de développement. Le Consortium fera rapport chaque année au Forum pour le partenariat africain sur ses activités. La Commission a invité le Consortium à tenir sa deuxième réunion au siège de la Commission à Addis-Abeba en juin 2006.

B. COLLOQUE MINISTERIEL SUR L'ASSISTANCE PRELIMINAIRE DE L'UIT AU NEPAD ET REUNION PREPARATOIRE REGIONALE (RPM) DE LA CONFERENCE MONDIALE DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS (CMDT-06) ABUJA (NIGERIA), 3 – 7 JUILLET 2005

387. En application de la résolution 35 de la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CNDT-02, Istanbul 2002) et de la résolution 124 de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UIT (PP-02, Marrakech 2002), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), en collaboration avec l'Union africaine des Télécommunications(UAT), a réalisée une étude pour soutenir l'initiative du NEPAD. L'étude s'est focalisée sur les actions et les projets de développement des infrastructures TIC à entreprendre par l'Afrique pour atteindre les objectifs du NEPAD. C'est dans ce

cadre qu'un Colloque Ministériel auquel la Commission a participé s'est tenu du 3 au 7 à Abuja, Nigeria.

388. Ce colloque ministériel avait pour principal objectif de permettre aux Ministres Africains en charge des Télécommunications et des TIC d'examiner le rapport de l'étude et de décider de la suite, à donner aux recommandations.

389. Le colloque ministériel a décidé:

- D'adopter le rapport de l'étude comme document de référence pour la mise en œuvre des recommandations visant le développement rapide des TIC en Afrique ;
- D'entériner la mise en place d'un Comité Inter Institutions de Coordination (CIIC) pour coordonner et suivre les projets d'infrastructures des TIC et les autres programmes TIC connexes en Afrique ;
- De féliciter l'UIT Pour son appui technique et financier dans la réalisation de cette étude et de lui demander de dégager des ressources financières appropriées pour le soutien des activités du NEPAD dans son volet TIC.
- De demander à l'Union africaine:
 - D'entreprendre avec l'appui de l'UIT, les démarches nécessaires pour la création d'un comité de coordination inter-institution (CCII) qui aura pour mandat d'une part de coordonner et superviser les projets d'infrastructures des TIC et autres programmes connexes en Afrique et d'autre part d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces projets ;
 - De présenter en collaboration avec les Etats membres, une résolution sur l'assistance continue de l'UIT au NEPAD à la prochaine Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-06) et à la conférence de plénipotentiaires de l'UIT (PP-06).

390. Le colloque ministériel a en outre proposé des actions à entreprendre au niveau des infrastructures, dans le domaine de l'environnement et du renforcement de capacité et par rapport à la Coopération et à, l'établissement de partenariat.

C. REUNION PREPARATOIRE REGIONALE (RPM) DE LA CONFERENCE MONDIALE DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS (CMDT-06) DOHA (QATAR)

391. La Commission a participé à la réunion préparatoire régionale (RPM) de la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-06) DOHA (Qatar) tenue à Abuja, Nigeria le 3 Juillet à la suite du Colloque Ministériel.

392. La réunion a examiné l'évolution des TIC en Afrique et a fait le point sur la mise en œuvre du Plan d'Action d'Istanbul de la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-02. Elle a identifié et retenu plusieurs initiatives régionales (projets dont le projet de création d'un espace unifié de numérotage de la Commission) qui seront soumises à la CMDT-06 qui se tiendra du 7 au 15 Mars 2006 à Doha, Qatar.

ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

393. Au cours de la période considérée, la Commission a œuvré, en collaboration avec ses partenaires au développement, pour la création de conditions favorables au renforcement de la productivité et de la croissance agricoles, à la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en milieu rural. La Commission, à travers son Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture, a axé ses interventions sur des domaines clés sélectionnés où elle peut affirmer son leadership, apporter de la valeur ajoutée et produire un impact significatif et mesurable sur le développement agricole et rural de l'Afrique.

I. MISE EN ŒUVRE DES PILIERS PRIORITAIRES DU CAADP

A. MISE EN ŒUVRE DU PREMIER PILIER PRIORITAIRE DU CAADP

a. Prévention des catastrophes

394. Pour préparer la région africaine à faire face aux catastrophes naturelles et aux catastrophes causées par l'homme en vue de réduire la vulnérabilité des pays africains conformément au Cadre d'action de Hyogo adopté par la communauté internationale lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC) au Japon en janvier 2004, la Commission a convoqué une conférence des ministres de l'UA chargés des catastrophes et des risques de catastrophes, qui s'est tenue du 5 au 7 décembre 2005. Le principal but de cette conférence était d'encourager les pays membres à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes de développement. Les résultats de la conférence seront présentés au cours du Sommet pour adoption formelle au cours de la session. La Commission a également maintenu les contacts avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'ONU (SIPC) et participé à ses activités pour s'assurer que les intérêts de l'Afrique sont pris en compte dans le programme mondial du système de la SIPC.

395. Dans les autres domaines tels que les ressources aquatiques, la Commission a établi des contacts avec les partenaires tels que la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) et la Conférence ministérielle africaine sur l'eau en vue de trouver les voies et moyens pour renforcer la coopération dans la gestion transfrontalière sur le continent conformément à la Déclaration de Syrte de février 2004. La Commission poursuivra ses efforts dans ce domaine.

b. Cadre de politique foncière

396. Dans ce domaine d'activités, l'objectif principal du programme de travail pour la période 2005-2006 est le développement d'un cadre de politique foncière pour l'Afrique. En Afrique, la terre est au cœur de la vie sociale culturelle, politique et économique des peuples et la terre, en tant que bien vital est primordiale pour un développement paisible, la croissance économique et l'utilisation durable des ressources. À cet effet, le NEPAD, la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, ont créé un partenariat en vue d'élaborer une politique d'aménagement du territoire et un cadre de réforme foncière en Afrique.

397. L'objectif du cadre de politique foncière est d'accroître la productivité, améliorer les moyens de subsistance, protéger les droits fonciers, renforcer la gestion des ressources naturelles et contribuer à la croissance économique générale sur le continent. En collaboration avec les principaux partenaires que sont les CER et les États membres, il est prévu que le cadre soit élaboré à travers la consultation et la validation au niveau national, sous-régional et continental. Le processus devra prendre 24 mois et démarrera par un atelier consultatif en mars 2006. Les ressources financières sont mobilisées et la BAD, la Fondation Rockefeller, la CEA, l'IDEA, et le FIDA figurent au nombre des co-bailleurs de fonds impliqués.

398. Dans le cadre du partenariat Union africaine-Union européenne, des progrès considérables ont été enregistrés dans le programme environnemental de l'Afrique à travers système de l'Union européenne. Sur la base de la requête de certaines CER, la Commission a commencé à travailler en collaboration avec l'UE en vue d'abriter en son sein la cellule de gestion de projet du « Programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable (AMESD) ». Ce programme permettra aux pays membres participants d'avoir accès aux informations satellitaires sur l'évolution des conditions météorologiques et des autres éléments de l'environnement ainsi que sur le développement des ressources naturelles sur le continent pour le développement et servira de système d'alerte rapide pour les catastrophes imminentes.

B. MISE EN ŒUVRE DU TROISIÈME PILIER PRIORITAIRE DU CAADP

399. En reconnaissance de l'importance de l'agriculture dans la réduction de la pauvreté, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté la « Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique » en juillet 2003, et se sont engagés à augmenter l'allocation budgétaire aux secteur agricole et au développement rural d'au moins 10% du budget annuel. La Commission de l'UA, en collaboration avec le secrétariat du NEPAD, a entrepris les activités suivantes dans la mise en œuvre de la Déclaration.

- i) Définition des principaux domaines de l'agriculture et du développement rural devant bénéficier des 10% d'allocation budgétaire, à travers l'utilisation du système COFOG (Classification des fonctions des administrations publiques) ;
- ii) Organisation d'un atelier consultatif conjoint UA-NEPAD à Johannesburg les 12 et 13 septembre 2005 avec la participation des représentants des ministères des finances et de l'agriculture des six pays sélectionnés représentant les différentes CER. L'atelier a également connu la participation des représentants de la FAO, de la Banque mondiale et du FMI ;
- iii) Élaboration d'un *questionnaire* et d'une *note d'orientation* sur le Système de suivi des dépenses agricoles dans les pays membres de l'UA ;
- iv) Organisation d'un atelier africain à ce sujet à l'intention des 53 États membres du 15 au 16 décembre 2005.

400. Dans le même ordre d'idées, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision adoptée au cours du Sommet de Syrte en février 2004 soulignant la nécessité de « Renforcer les systèmes d'alerte précoce au niveau régional et en créer là où il n'en existe pas, et assurer leur coordination au niveau continental, pour prévenir l'impact

négalif de la sécheresse, de la désertification, des inondations, des catastrophes naturelles et des parasites », la CUA a mené les activités ci-après.

401. En collaboration avec la FAO et l'UE, la Commission a mené des études d'évaluation pour la mise sur pied de systèmes d'alerte rapide pour l'Afrique au niveau continental. L'objectif de ces études est d'obtenir une claire compréhension de l'efficacité et de l'effectivité des systèmes d'alerte existants sur la sécurité alimentaire en Afrique. Ces études aboutiront aux recommandations sur les actions à entreprendre pour le renforcement de ces systèmes pour une prise de décisions aux niveaux national et régional par rapport aux interventions en matière de sécurité alimentaire. L'étude d'évaluation concernait à la fois les forces et les faiblesses des systèmes d'alerte existants en matière de sécurité alimentaire et portait sur l'évaluation de leur degré de pertinence, de crédibilité, de rapport coût-efficacité et de viabilité aux niveaux national et régional.

II. PATTEC

402. Par la Décision AHG/Dec.156 (XXXVI) adoptée par les chefs d'État et de gouvernement, la Conférence a exhorté les États membres à s'engager collectivement dans la Campagne d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC). Dans le cadre de cette décision, la Commission de l'Union africaine s'est vue assigner la tâche de coordonner les activités, notamment la mobilisation des ressources, la rédaction du rapport et l'initiation des actions nécessaires pour accélérer l'élimination du fléau de la trypanosomiase en Afrique. En vue de remplir ces obligations, la Commission a créé un bureau de coordination des activités de la PATTEC pour maintenir le contact avec les pays membres affectés et tous les partenaires dans le cadre de la mise en place de la PATTEC.

403. En collaboration avec les pays affectés et en coopération avec les différents partenaires, la Commission a initié un certain nombre d'activités dont les efforts dans le renforcement de la sensibilisation sur la raison d'être et les objectifs de la PATTEC à travers le développement et la distribution du matériel de publicité et d'information publique ; la formation pour le renforcement des capacités techniques et des compétences requises pour la réalisation de la PATTEC ; l'élaboration des propositions de projet pour des domaines spécifiques ; et la recherche des appuis financiers et techniques pour exécuter les projets spécifiques d'éradication de la mouche tsé-tsé dans les domaines identifiés dans les pays affectés.

404. Des financements ont été récemment obtenus du Fonds africain de développement (FAD) en appui à la mise sur pied des projets d'éradication de la mouche tsé-tsé dans six pays dont le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Mali et l'Ouganda, dans la première phase des activités du programme de la PATTEC d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase. En consultation avec la Banque africaine de développement, des travaux ont été initiés sur l'élaboration d'un projet multinational pour la création de zones sans mouche tsé-tsé et sans trypanosomiase dans 12 autres pays (Angola, Bénin, Botswana, Cameroun, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie) pour la deuxième phase du programme de la PATTEC et la proposition sera bientôt présentée à la Banque pour son appui. Les efforts se poursuivent, en consultation avec les partenaires, pour mobiliser l'appui nécessaire pour créer un cadre d'appui durable et général à travers lequel les pays engagés dans la mise en œuvre de la PATTEC peuvent recevoir des appuis. Le Bureau de coordination de la PATTEC

continue de mener des campagnes et s'assure que les activités nécessaires pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase sont menées de façon durable.

405. L'ampleur et la nature transfrontalière du problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase sont à présent bien appréciés et un consensus a été arrêté en appui à la mise en œuvre des objectifs de la PATTEC dans le cadre de différentes réunions, notamment lors de la récente conférence des ministres chargés des ressources animales. Le NEPAD, le COMESA, la SADC et la CEMAC ont convenu d'aider à mobiliser les appuis pour la mise en œuvre de la PATTEC et les organisations internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont déclaré leur intention d'appuyer les pays africains dans la mise en œuvre de la PATTEC.

406. Pour consolider les actions réalisées jusqu'ici dans le cadre de la PATTEC et renforcer les plans et les efforts actuellement dirigés vers la guerre contre la trypanosomiase, il a été fortement recommandé la tenue d'une conférence spéciale des bailleurs de fonds dans un futur proche pour mobiliser les ressources pour compléter les efforts d'appui déployés par la Banque africaine de développement. À cet égard, l'implication effective des chefs d'État et de gouvernement africains pour relayer l'appui est fortement souhaitée.

III. LA GRIPPE AVIAIRE ET LA 28^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'ISCTRC

407. En réponse à l'actuelle poussée de la grippe aviaire, la Commission, à travers son bureau technique spécial de l'IBAR a élaboré une stratégie continentale pour la prévention et la lutte contre la maladie en Afrique. Des financements pour la mise en œuvre de cette stratégie sont sollicités auprès des partenaires au développement.

408. La Commission a organisé avec succès deux importantes réunions sur l'élevage :

- La 7^{ième} Conférence des ministres de l'UA chargés des ressources animales dont le principal objectif est la recherche de solutions aux contraintes qui se posent au secteur de l'élevage sur le continent. La Conférence qui se tient tous les deux ans a adopté un certain nombre de résolutions sur la voie à suivre en matière d'élevage ;
- De même, la 28^{ième} réunion du Comité scientifique international de recherches et de lutte contre la trypanosomiase (ISCTRC) s'est tenue au siège de la CUA à Addis-Abeba, avec la participation de plus de 300 scientifiques de 40 pays membres de l'UA et près de 20 organisations internationales et régionales. Cette conférence a adopté un certain nombre de résolutions sur la lutte et l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase sur le continent et a lancé un vibrant appel aux pays membres pour qu'ils appuient la mise en œuvre de la PATTEC.

409. La Commission a également entrepris un nombre d'étapes dans l'accélération de l'éradication de la peste bovine et des autres maladies animales sur le continent. À cet égard, les activités suivantes ont été menées au cours de la période à l'étude :

- Préparation des dossiers nationaux pour les pays qui auront éradiqué la peste bovine sur leur territoire en mai 2006 (République centrafricaine, Rwanda, République Démocratique du Congo, Gambie, Gabon) ;

- Assistance au Rwanda, au Kenya, à la RCA, au Burundi, au Congo, à la Guinée Bissau et à la Gambie dans la finalisation de leurs plans nationaux d'intervention d'urgence contre la peste bovine ;
- Lancement du premier programme d'évaluation de l'Unité somalienne de coordination de l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème (SERECU) et recrutement du personnel de l'Unité de coordination ;
- Appui aux laboratoires vétérinaires au Cameroun et au Soudan à travers la formation en renforcement des capacités et des services d'appui technique.

IV. PROGRAMME D'AUTOSUFFISANCE PASTORALE

410. Dans le cadre des efforts visant à améliorer le mode de vie des pasteurs, la CUA, à travers son programme d'autosuffisance au sein de l'IBAR/UA, a appuyé un programme d'évaluation des besoins en formation des associations de commercialisation des produits animaux et organise actuellement des ateliers de renforcement de capacité dans les principaux domaines d'intérêt. En outre, le programme a également apporté son appui à l'élaboration de programmes pastoraux communautaires dans les domaines suivants :

- Accès accru aux services d'appui aux entreprises pour les petites entreprises d'élevage ;
- Accès aux marchés de bétail régionaux et internationaux au Kenya ;
- Surveillance et lutte contre la maladie ;
- Sensibilisation contre le VIH/sida et changement de comportement ;
- Renforcement des capacités du ministère kenyan de la santé par la provision de services conseils et de dépistage.

V. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES FRAGILES (SAFGRAD)

411. Pour promouvoir la préservation et la gestion durable des ressources naturelles stratégiques et fragiles, notamment dans les hauts plateaux, la CUA, à travers son bureau spécialisé du SAFGRAD à Ouagadougou a élaboré un cadre conventionnel juridique et institutionnel visant à faciliter et à renforcer la coopération entre les pays membres dans la gestion des ressources naturelles partagées et transfrontalières des plateaux du Fouta Djallon. Ce projet, de même que le programme régional élargi pour la gestion intégrée des ressources naturelles des plateaux du Fouta Djallon, a reçu des financements de 11 millions de dollars du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce projet est réalisé à travers le bureau spécialisé de l'UA pour le Fouta Djallon.

412. Dans la promotion des stratégies, politiques et technologies pour la création de systèmes de production durables et la sécurité alimentaire renforcée dans les zones semi-arides en Afrique, la CUA à travers le SAFGRAD, a poursuivi le dialogue avec les partenaires en vue d'identifier ceux qui pourraient participer activement à ce réseau à travers le partage d'expériences et d'informations. La CUA a également développé un projet conjoint avec la République de Corée (projet africain de recherche et de lutte contre le Striga) qui a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des agriculteurs en réduisant les pertes de culture causées par la plante parasite *striga hermonthica*. Les activités du projet ont été menées avec 1 400 agriculteurs bénéficiaires dans sept pays dont la Burkina Faso, le Ghana, le Bénin, le Cameroun, le Mali, le Nigeria

et la Côte d'Ivoire. Les technologies améliorées prouvées comprenaient l'utilisation des variétés de maïs tolérantes ou résistantes au striga et/ou des pratiques agricoles telles que les cultures intercalaires ou d'alternance avec les plantes légumineuses pièges telles que le soja, le dolique et l'arachide. En outre, la multiplication des variétés de semences de maïs résistantes et les plantes légumineuses pièges a également été développée dans tous ces pays. La production attendue est estimée à plus de 17 tonnes.

VI. UTILISATION DES EAUX DE PLUIE ET DES NUTRIANTS

413. La CUA a également mis en place un projet de renforcement de l'utilisation des eaux de pluies et de nutriments dans le bassin du Volta. Ce programme a pour objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire, les revenus et les conditions de vie des petits agriculteurs dans le bassin du Volta. Au cours de la période à l'étude, les pays participants ont poursuivi la mise en œuvre des activités de visites sur le terrain impliquant les technologies de conservation de l'eau et des sols, pour la gestion des nutriments et l'amélioration du matériel génétique. L'échange de visites impliquant les fermiers des deux pays a eu lieu.

VII. ACTIVITÉS D'APPUI

414. Dans le cadre du renforcement de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la CUA, en juillet 2005, a apporté son appui au gouvernement du Burkina Faso dans l'organisation de la Conférence Planet'ERE sur l'environnement et l'éducation. Conformément à son rôle de plaidoyer et de facilitation, la Commission a également apporté son appui au Groupe africain à la 7^{ième} session de la Conférence des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification qui s'est tenue à Nairobi en octobre 2005. Cet appui visait à faciliter les consultations du groupe dans la préparation des différentes sessions de négociations.

VIII. ACTIVITÉS DE COORDINATION

415. La CUA, en collaboration avec les partenaires de développement s'est acquittée de ses responsabilités de coordination des plans de politique et de stratégie générales dans le domaine de l'agriculture, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pendant la période à l'étude, et ce en dépit de l'absence des fonds alloués pour la mise en œuvre des programmes pour l'année 2005 au titre du budget de solidarité. La CUA continuera à travailler en collaboration avec tous ses principaux partenaires, le secrétariat du NEPAD, les CER, les États membres, les institutions régionales et internationales, la société civile et les autres partenaires au développement dans la mise en œuvre du plan d'action 2004-2007 sur l'économie rurale et l'agriculture.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

416. Pendant la période à l'étude, la Commission, à travers son département des affaires économiques, a mené les activités suivantes :

- Création des institutions financières conformément à l'article 19 de l'Acte constitutif ;
- Rationalisation des CER ;

- Suivi des résultats du Sommet du G8 tenu à Gleneagles, Écosse ;
- Création d'une unité de statistiques ;
- Suivi de la stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique ;
- Suivi du dialogue Afrique-Europe.

417. Les activités relatives à la création d'institutions financières et la rationalisation des CER ne sont pas couvertes dans le présent rapport étant donné que des rapports spéciaux sur ces points seront élaborés dans le programme du Conseil exécutif.

I. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD) ET SUIVI DES ENGAGEMENTS DU G8

A. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

a. Examen des OMD

418. Les objectifs du millénaire pour le développement ont été adoptés au cours de la 55^{ième} Assemblée générale de l'ONU tenue en septembre 2000. Après cette adoption, une décision a été prise par l'Union africaine au cours de la 4^{ième} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue du 30 au 31 janvier 2005. Sur recommandation du Conseil exécutif, la Conférence a invité la Commission à coordonner et à conduire le processus d'élaboration d'une position commune africaine en tant que contribution du Continent à la révision de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui ont été étudiés au Sommet de septembre 2005.

419. Dans le cadre de l'évaluation des OMD, la Commission de l'Union africaine (CUA) en collaboration avec le Secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), les Communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations unies pour le développement ont élaboré le rapport sur les OMD.

420. Trois documents sur l'évaluation des OMD, à savoir un document directif, une position commune africaine et le projet de déclaration sur les OMD ont été élaborés par un Comité de rédaction composé de la CUA, du NEPAD, de la BAD et du PNUD et présenté entre autres aux Eminentes personnalités et aux Ministres africains de l'Économie et des Finances lors de leur rencontre tenue du 2 au 7 mai 2005 à Dakar (Sénégal). Qui plus est, ce rapport a été présenté en juillet 2005 au Sommet de Syrte (Libye) et examiné ensuite par le Sommet des Nations unies tenu à New York en septembre 2005.

421. Ce document de base contient entre autres une synthèse détaillée des OMD en Afrique, des rapports par pays sur les OMD, les rapports sous régionaux du NEPAD sur les OMD ainsi que les recommandations des consultations sous-régionales UA/NEPAD à Alger, Algérie (pour l'Afrique du Nord) à Johannesburg, Afrique du sud (pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est) et à Abuja, Nigeria (pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest). Le document sur la Position commune africaine fait une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des OMD. La Déclaration souligne les engagements à prendre par le Continent vis-à-vis de la réalisation des OMD. Elle couvre les questions

majeures dont la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, les politiques sociales et économiques, le financement des OMD et les engagements de l'Afrique.

422. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Décision de la Conférence contenue dans la Déclaration sur l'Evaluation de la Déclaration du Millénaire et des OMD, portant la cote : Assembly/AU/Decl. 1(V), la Commission de l'Union africaine a transmis la Position commune africaine à l'Assemblée générale des Nations unies.

423. L'Evaluation de l'état des OMD révèle que des progrès ont été enregistrés dans plusieurs pays tels que l'Asie, l'Amérique Latine et l'Afrique du Nord. Selon les statistiques, ces pays sont en train de réaliser ces OMD. Malgré les progrès réalisés dans les pays susmentionnés, certains pays africains ont pris du retard et semblent ne pas être en mesure de réaliser certaines des cibles des OMD. Les performances du Continent n'a pas été aussi bonnes dans l'ensemble que celles d'autres régions en développement du Monde. L'expérience de cette dernière décennie et demi indique que la mise en oeuvre des OMD s'avèrera difficile en Afrique.

424. Près de la moitié de la population du Continent vit actuellement, dans la pauvreté et dans la famine la plus totale et le Continent est à son plus bas niveau concernant les indicateurs relatifs à la santé, et le taux de prévalence du VIH/SIDA est très élevé. Somme toute, l'Afrique a enregistré des progrès insuffisants dans plusieurs domaines et si les tendances actuelles de la mise en oeuvre venaient à se poursuivre, l'Afrique risque de ne pas réaliser les OMD.

b. Sommet des Nations unies de 2005

425. La Commission a distribué aux Etats membres de l'Union africaine, le document d'information, la Position commune africaine et la Déclaration sur les OMD. Ces trois documents constituent la base des discussions que va mener le Groupe africain à New York, au cours des négociations prévues avec d'autres Etats membres des Nations unies sur le projet de document de conclusions du Sommet des Nations unies de 2005. La CUA a coordonné ses activités avec le Groupe africain pour veiller à ce que la plupart des éléments de la PCA et de la Déclaration soient inclus dans le Document des conclusions finales du Sommet des Nations unies. Le document des conclusions a fait état de l'engagement clair de faire face aux besoins de l'Afrique. La Commission et le Groupe africain ont tout mis en oeuvre pour obtenir un paragraphe spécifique, axé sur l'Afrique, dans le cadre de la Déclaration du Millénaire de 2000.

426. Le document des conclusions adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet des Nations unies a porté essentiellement sur les cinq principaux domaines suivants : valeurs et principes, développement, paix et sécurité, droits de l'homme et réformes institutionnelles des NU. Le coût envisagé pour la mise en oeuvre des aspects du développement du document des conclusions serait de 50 milliards de dollars. Toutefois un pourcentage réduit de ce montant serait inclus dans le budget de l'ONU spécifiquement la prestation de ressources additionnelles pour le bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

427. La Communauté internationale a annoncé le versement d'une contribution additionnelle d'un montant de 50 milliards de dollars par an d'ici l'an 2010 dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Cette annonce comprend les engagements du G8 sur l'APD ainsi que les calendriers de réalisation de 0,7% du PIB par l'Union européenne. Il

serait important que l'UA continue à plaider en faveur de la mise en œuvre de la cible de 0,7% du PIB convenue au niveau international pour les pays en développement et de 0,15-0,20% du PIB pour les pays les moins avancés.

428. Les dirigeants du Monde se sont eux aussi engagés à apporter leur soutien aux initiatives d'impact rapide pour soutenir les efforts de lutte contre le Paludisme, l'éducation et les soins de santé. Le Groupe africain à New York a souvent souligné la nécessité pour ces initiatives, également appelées « gains rapides » d'être inclus dans les objectifs de développement à long terme, le maintien de l'appropriation nationale et s'assurer de leur financement naturel et durable. Qui plus est, le Sommet mondial s'est également engagé à fournir de nouvelles sources de financement pour le développement, y compris les efforts déployés par les groupes de pays en vue de la mise en œuvre d'un Fonds international de Financement, et d'autres initiatives destinées à financer les projets de développement notamment dans le secteur de la santé.

429. Aux termes du document des conclusions, la Communauté internationale du Sommet 2005 s'est engagée à promouvoir une solution globale et durable au problème de la dette extérieure des pays africains, y compris par l'annulation de 100 pour cent de la dette multilatérale conforme à la proposition faite par le groupe des huit pour le HIPC et sur la base du cas par cas, le cas échéant, une remise significative de la dette pour les pays africains lourdement endettés et qui ne font pas partie de l'Initiative HIPC qui ont des fardeaux de la dette insoutenables. Il est important de noter que plusieurs pays africains restent encore lourdement endettés et c'est la raison pour laquelle la Commission doit continuer à œuvrer à la recherche de mesures d'urgence susceptibles d'apporter une solution à la crise de la dette de l'Afrique à la lumière notamment de la hausse du prix du pétrole qui pourraient entraîner une crise économique pour la plupart des pays producteurs de produits non pétroliers. Il serait également important pour la CUA de poursuivre ses activités en matière d'évaluation de la viabilité de la dette ainsi que les nouveaux moyens de faire face au problème de la dette extérieure de l'Afrique.

430. Le Sommet mondial s'est également engagé vis-à-vis de la libéralisation du Commerce et des activités à entreprendre rapidement dans la mise en œuvre des dimensions du développement du programme de travail de Doha. Même si la remise de la dette et l'augmentation de l'APD avec des réformes d'orientation sont importantes pour pallier les besoins à court et à moyens termes, de l'Afrique, le commerce équitable reste encore la clé de sa croissance et de son développement à long terme.

c. Voie à suivre

431. Les dirigeants africains, en partenariat avec toutes les parties prenantes nationales et avec la communauté internationale devront entreprendre d'urgence des actions et agir rapidement pour accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela supposera une combinaison de politiques et de priorités nationales, la promotion de l'intégration, une réaction continentale sous l'égide de l'Union africaine et du programme socioéconomique du NEPAD, le financement effectif et les partenariats stratégiques pour faire la différence. Les principaux piliers de l'action stratégique sont : la paix et la sécurité, une politique sociale et de croissance en faveur des pauvres, l'intégration et l'harmonisation régionales, le développement de l'infrastructure régionale, le développement de la science et de la technologie et le commerce régional, la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources locales, l'augmentation de l'APD, l'allègement et l'annulation de la dette et l'élimination des

barrières tarifaires. L'Afrique aura besoin de toute l'assistance qu'elle pourra obtenir auprès de la communauté internationale en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement durable ainsi que de la réduction de la pauvreté au-delà de 2015.

B. SUIVI DES ENGAGEMENTS DU G8

432. Dans le cadre de la préparation du Sommet du G8 qui s'est tenu à Gleneagles (Ecosse) du 6 au 8 juillet 2005, la Commission a convoqué le 29 juin 2005 à Syrte (Libye), une réunion avec les Ministres africains de l'économie et des finances dont les pays étaient invités à participer au Sommet du G8. Ont également assisté à la réunion, les premiers responsables des Communautés économiques régionales (CER), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) ainsi que les Ministres de l'économie et des finances des pays présidents en exercice des CER.

433. La réunion s'est, entre autres, félicitée des conclusions des Ministres des finances du G8 sur le développement, notamment la dette, après leur réunion tenue les 10 et 11 juin 2005 à Londres. A cet égard, l'Afrique a demandé au Sommet du G8 d'approuver ces conclusions et d'œuvrer à leur réalisation dans les meilleurs délais, y compris les propositions du G8 pour l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés. Une position africaine commune a été élaborée portant sur les questions d'augmentation de l'assistance à la paix et à la sécurité en Afrique avec l'engagement d'accroître rapidement l'aide au développement à au moins 0,5% du PIB d'ici 2010 et 0,72 d'ici 2015, d'annuler la dette des pays africains lourdement endettés et de fournir davantage de ressources et d'assistance technique à la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme et de supprimer les subventions aux produits agricoles. Ce document a été présenté au Sommet du G8 qui s'est tenu à Gleneagles (Ecosse), du 6 au 8 juillet 2005, par les chefs d'Etat et de gouvernement qui étaient invités à la réunion, y compris le Président de la Commission de l'Union africaine. Le Sommet du G8 a accordé une attention toute particulière à l'Afrique qui a donné l'occasion aux pays du G8 de réaffirmer leurs engagements à continuer à appuyer le développement de l'Afrique. De nombreuses questions soulevées par les Africains ont été favorablement accueillies et un certain nombre de recommandations et de conclusions ont été adoptées.

434. Comme suivi du Sommet du G8, le Président de la Commission a convoqué une réunion le 18 juin 2005 pour réfléchir sur les implications des décisions adoptées par le Sommet du G8 de Gleneagles. La réunion a également examiné une réaction africaine aux engagements et décisions du Sommet du G8. Comme suivi, la Commission de l'Union africaine a convoqué à Addis-Abeba, une réunion des Ministres des finances et du plan dont les pays étaient invités au Sommet du G8 à Gleneagles (Ecosse), pour finaliser la réaction africaine et élaborer un plan d'action africain sur la mise en œuvre des engagements du G8. Le Secrétariat du NEPAD, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Commission de l'UA, ont également assisté à la réunion.

435. Le Plan d'action de l'Afrique a été élaboré sous forme d'une matrice détaillée sur les domaines prioritaires clefs de développement du continent, notamment, la paix et la sécurité, la gouvernance, l'infrastructure et l'énergie, le développement humain, l'agriculture et la sécurité alimentaire et les ressources financières pour le développement, y compris les questions concernant la mobilisation des ressources locales, l'annulation de

la dette de l'Afrique, l'aide publique au développement (APD). Le Plan d'action a constitué la base des débats de la réunion du Comité directeur du NEPAD tenue du 21 au 22 août 2005 dans le cadre de la préparation du Forum du partenariat africain qui s'est tenu les 4 et 5 octobre 2005 au Royaume-Uni. La réaction de l'Afrique, qui est un document de haut niveau contenant un message politique pour assister nos chefs d'Etat et de gouvernement dans leurs engagements vis-à-vis du G8 et de la communauté internationale a été présentée aux chefs d'Etat et de gouvernement africains le 13 septembre 2005 à New York (Etats-Unis d'Amérique), en marge du Sommet des Nations unies.

II. CREATION D'UN SERVICE DES STATISTIQUES

436. Tous les décideurs considèrent l'information statistique comme une ressource vitale et fondamentale pour la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement économique et social. Les données statistiques permettent d'apprécier les progrès et les performances réalisés dans les domaines économiques et sociaux. Une bonne base de données statistiques fiables est le point de départ du suivi des performances accomplies pour atteindre les objectifs de développement économique et social tant au niveau national qu'international. L'information statistique est un outil essentiel dans la recherche et la planification sociales et économiques. Le rôle de la statistique dans la mise en œuvre des projets et des programmes est extrêmement important car elle constitue la base d'évaluation des progrès réalisés ou non. En raison de cette importance, il a été jugé nécessaire de créer un service des statistiques au sein du Département des affaires économiques.

437. Le principal objectif du service des statistiques est de renforcer les capacités institutionnelles de l'Union africaine en vue de la production, de la collecte, de la conservation et de la distribution des données statistiques requises pour permettre aux décideurs de l'UA de prendre leurs décisions. Le service des statistiques est créé de telle manière qu'il sera un fournisseur fiable de données dans les domaines économique, social, politique, environnemental, culturel et technologique. Chaque domaine sera couvert par l'identification d'une liste d'indicateurs tangibles qui aideraient les décideurs à prendre des décisions judicieuses et à évaluer les progrès réalisés.

438. Le Service des statistiques devra :

- (i) produire et stocker les données sur les variables appropriées à l'intégration et au développement des économies africaines, en collaboration avec les CER, les Etats membres de l'UA et les partenaires,
- (ii) collecter les données statistiques sur l'Afrique auprès des organisations et des institutions internationales, les stocker et les gérer dans une base de données informatisée ;
- (iii) développer des mécanismes pour la diffusion, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, des données sociales et économiques sur l'Afrique.

439. Plusieurs activités ont été entreprises en vue de rendre opérationnelle cette unité des statistiques. Sur la base des besoins en statistiques exprimés par les différents départements de la Commission, des secteurs et des indicateurs appropriés ont été identifiés en vue de la création de la base de données. Des formulaires de collecte de

données ont été déjà élaborés et des données statistiques significatives ont été collectées sur tous les Etats membres, pris individuellement et au niveau de l'Afrique. Ces données sont incorporées et stockées dans le logiciel Excel et sont réorganisées par pays et par l Communauté économique régionale. Les formulaires de collecte de données indiquent la liste des principaux indicateurs et diverses informations [quantitative et non quantitatives] dans les colonnes.

440. Le processus de développement d'une base de données est entamé. Un site Internet a été développé et sert d'interface entre les bases de données. L'équipement actuel de l'Unité de statistiques se compose de cinq (5) ordinateurs, qui sont déjà interconnectés entre eux et fonctionnels. La Commission compte engager le personnel en nombre adéquat au cours de l'année 2006.

III. STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE POUR L'AFRIQUE

441. La Commission a organisé une réunion sur la stratégie de l'Union européenne (UE) pour l'Afrique, le 11 novembre 2005. La réunion a tenté d'examiner minutieusement la stratégie pour savoir comment répondre au Plan stratégique de l'UA et au programme du NEPAD. Les Communautés économiques régionales et le secrétariat du Nouveau Partenariat sur le Développement de l'Afrique (NEPAD) ont pris part à la réunion.

442. La Commission, les CER et le Secrétariat du NEPAD ont accueilli favorablement la stratégie de l'UE pour l'Afrique parce que ses objectifs et les intérêts communs coïncident avec ceux du Continent africain à savoir le renforcement de l'appui aux domaines prioritaires notamment la réalisation des OMD, la paix et la sécurité, la gouvernance, la création d'un environnement positif pour la croissance de l'économie et la réduction de la pauvreté, l'augmentation du financement de l'UE pour l'Afrique et une l'aide plus effective et efficace.

443. La Commission, les CER et le NEPAD ont également noté que la stratégie est un outil de soutien à la mise en œuvre des priorités et des programmes de l'Afrique. Ce qui était encore plus important, c'était la proposition de créer un Forum d'infrastructure UE-Afrique qui encouragerait le financement et la mise en œuvre du programme de l'infrastructure du NEPAD à travers le Continent. Compte tenu du rôle joué par le secteur privé dans le développement socioéconomique, la proposition de l'UE de tenir un Forum des hommes d'affaires Euro-Afrique en 2006 survient à un moment où l'Afrique met l'accent sur la participation du secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre de politiques ainsi que la responsabilité sociale. Il a été noté qu'il serait nécessaire que toutes les parties revisitent cette stratégie en vue de réaliser une stratégie conjointe Afrique-Europe. A cet égard, l'Afrique et l'UE doivent convenir du fait que le document de stratégie actuelle sera un document dynamique que l'on pourrait encore remodeler pour y inclure un certain nombre de priorités qui pourraient ne pas avoir été explicitement couverts dans la version actuelle. Il est donc important que l'Afrique et l'Europe mettent en place un mécanisme qui serve à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, compte dûment tenu des nouveaux développements.

444. L'UA et ses institutions accueillent favorablement l'Engagement de l'UE d'accroître le financement à l'Afrique en vue de stimuler les activités productives, d'augmenter l'investissement privé, de renforcer les capacités de gestion administratives et financières et de favoriser la croissance et le développement économique durable. L'Afrique quant à elle devra vulgariser cette stratégie afin de se l'approprier et le comprendre dès qu'il sera

transformé en une stratégie conjointe Afrique-Europe entre les Etats membres et d'autres parties prenantes et acteurs non-étatiques dans le développement afin de veiller à sa mise en œuvre efficace et effective.

IV. DIALOGUE AFRIQUE-UE

445. Dans le cadre du Dialogue Afrique-UE, la cinquième réunion ministérielle des Troïkas africaine et européenne s'est tenue le 2 décembre 2005 à Bamako (Mali). Cette réunion a été précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2005. Les Ministres ont reconnu les efforts remarquables, déployés au cours de ces derniers mois en vue de la re dynamisation du partenariat entre l'Afrique et l'UE. Les Ministres se sont félicités de cette nouvelle approche et ont décidé de lancer un certain nombre de nouvelles initiatives conjointes dans les domaines suivants :

- Promotion et suivi du dialogue, notamment par l'élaboration d'une matrice conjointe de mise en oeuvre avec une réunion de hauts responsables qui se tiendra ultérieurement à Addis-Abeba au cours de la première moitié de février 2006 et la promotion du dialogue entre les chefs de Missions à Addis-Abeba ;
- Recherche d' idées novatrices pour la tenue d'un Sommet Afrique -UE, tel qu'envisagé dans le Plan d'action du Caire ;
- Renforcement de la coopération politique et technique entre l'Union africaine et l'Union européenne et entre les Organes de l'UA et les institutions de l'UE ;
- Mise en place d' un dialogue mondial sur la migration, y compris au niveau ministériel ;
- Mise au point d' initiatives en matière de gouvernance et d'infrastructure pour l'identification d'actions prioritaires ;
- Recherche d'autres initiatives thématiques conjointes qui puissent renforcer la coopération et l'échange d'expériences entre l'Afrique et l'UE, par exemple dans les domaines de la paix et de la sécurité, du commerce, du VIH/SIDA, de l'environnement et de l'énergie et d'autres domaines permettant de réaliser les OMD.

446. Les Ministres ont décidé d'œuvrer activement à la tenue du Sommet Afrique-UE qui ne s'était pas réuni depuis le dernier tenu au Caire (Egypte) en 2000. Un certain nombre de questions à l'Ordre du jour n'ont pas été examinées, parce qu'elles nécessitent une prise de décision politique. A titre d'exemple sur la question de la dette extérieure, les Ministres de la Troïka ont décidé de soumettre le rapport conjoint d'Experts sur la dette extérieure de l'Afrique au Sommet Afrique - UE, pour décision politique à prendre – la partie africaine a lancé un appel à l'UE pour qu'elle suive l'exemple du G8 et annule la dette des pays africains. De hauts responsables ont été mandatés pour soumettre des propositions concrètes, à l'attention de la prochaine réunion des Troikas ministériels.

447. Pour s'assurer que ces engagements feront l'objet d'un suivi, les Africains ont présenté une matrice de suivi qui a été accueillie favorablement par l'UE et les deux parties ont décidé d'élaborer une matrice conjointe à l'attention de la prochaine réunion

des Troïka. A cette fin, des Responsables se réuniront à Addis-Abeba au cours de la première moitié de février 2006.

448. La partie UE a décidé d'aider l'Afrique à accélérer les progrès dans la réalisation des OMD en particulier par une mise en œuvre rapide des engagements vis-à-vis de la stratégie de l'UE pour l'Afrique et le soutien à la Commission de l'Union africaine dans le cadre du suivi du processus.

449. Compte tenu de l'impact socioéconomique grave que cause la prévalence du VIH/SIDA et d'autres maladies transmissibles, l'Afrique a invité l'UE à soutenir les Etats membres de l'UA dans la production locale des génériques notamment ceux utilisés dans le traitement du VIH, du SIDA, du Paludisme et de la Tuberculose. La partie UE s'est engagée à aider au renforcement des capacités des Etats membres pour leur permettre de tirer parti des flexibilités qu'offre l'Accord OMC/ADPIC. Les Ministres des Troïkas ont noté en outre, la gravité de la crise de la Grippe aviaire. La partie UA a demandé à l'UE d'aider les Etats membres de l'UA à stocker du Tamiflu et de la Relenza qui s'avèrent être actuellement les médicaments efficaces contre la grippe Aviaire. La partie UE a pris note de cette requête et promet d'apporter son assistance le cas échéant.

COMMERCE ET INDUSTRIE

450. Au cours de la période sous examen, la Commission a procédé à la mise en œuvre des décisions adoptées par la 7^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif et de la 5^{ème} Session ordinaire de la Conférence tenue en juillet 2005 à Syrte (Libye). Il s'agit de la Décision portant la Cote Assembly/AU/Dec. 80 relative aux négociations commerciales multilatérales et des Décisions du Conseil 203-207 relatives au commerce en général, à la facilitation commerciale, au commerce et à l'investissement, à l'AGOA et à la TICAD III. A cet effet les activités suivantes ont été menées :

I. PRODUITS DE BASE

451. Conformément aux décisions de la première Conférence des Ministres du Commerce de l'UA tenue à Maurice en juin 2003 et de la troisième Conférence tenue au Caire en juin 2005, sur la nécessité de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base en Afrique, et au mandat donné à la Commission de l'UA de mettre en place un cadre pour le règlement de tous les aspects du problème des produits de base du continent africain, les ministres se sont aussi penchés, à Arusha sur les problèmes liés au commerce des produits de base. A l'issue de leurs travaux, ils ont adopté une déclaration et un plan d'action dans lesquels l'Union africaine déplore la forte dépendance des économies africaines du commerce des produits de base dont la détérioration sans cesse croissante des termes de l'échange, la chute permanente et la volatilité des prix expliquent dans une large mesure la situation de misère abjecte dans laquelle se trouve la plupart des pays africains.

452. Les ministres ont identifié les mesures qui doivent être prises pour améliorer la productivité et la compétitivité de ce type de commerce ainsi que la nécessité d'une coopération sud-sud étroite. Ils réclament aussi des soutiens pour accroître et diversifier la production, un meilleur accès aux marchés et un système commercial multilatéral plus équitable. Enfin, ils ont pris l'engagement de développer des mécanismes de consultation en vue de mieux échanger des informations et expériences dans ce domaine et de

renforcer le partenariat public-privé afin de mettre en place en Afrique des bourses de produits de base.

II. NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES

453. En application de la décision prise par la 3^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'UA, tenue au Caire (Egypte) en juin 2005, de renforcer l'Unité et la solidarité du Groupe africain tel qu'établi auparavant à Cancun, une session extraordinaire des Ministres du Commerce s'est tenue du 22 au 24 novembre 2005 à Arusha (Tanzanie) en vue d'adopter une position commune sur chaque question du programme de travail de Doha en préparatoire à la 16^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC qui était prévue du 13 au 18 décembre 2005 à Hong Kong. La réunion a examiné le projet de textes de l'OMC publié par les groupes de négociations de Genève sur l'agriculture et l'accès au marché non agricole et a également examiné les avancées dans les négociations sur les questions relatives au développement, aux prestations, aux ADPIC, à la santé publique, aux PMA et au commerce. Une session de dialogue a permis également aux négociateurs africains d'agir de concert avec certains acteurs principaux à l'OMC tels que le Brésil, les Etats-Unis et l'Inde et d'échanger d'idées avec le Directeur général de l'OMC et les organisations de Hong Kong.

454. Les Ministres ont exprimé leur préoccupation devant le manque de volonté politique de certains Etats membres de l'OMC d'honorer leurs obligations contenues dans le compromis globale de juillet 2004. Ils ont réaffirmé que l'Afrique n'était pas disposée à accepter le compromis sur les objectifs de développement du cycle de développement de Doha et réitéré leur conviction que le succès de Hong Kong dépendrait de l'intérêt et de la souplesse dont feraient montre les pays développés pour permettre aux pays africains de réaliser leurs objectifs légitimes de développement. A l'issue des débats, les ministres ont adopté les grandes lignes du développement d'Arusha pour la 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC aux termes de laquelle ils ont réitéré leur engagement d'entreprendre des négociations significatives pour veiller à ce que la 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC aboutisse à des conclusions équilibrées et équitables et s'achemine vers la réalisation de modalités complètes et le maintien du niveau d'ambition convenu à Doha.

455. Les domaines prioritaires de l'Union africaine se résument en quatre points :

- a) L'accès aux marchés pour les produits exportables des pays africains;
- b) L'élimination des soutiens qui créent des distorsions structurelles sur le marché des produits agricoles;
- c) Les engagements à prendre par les pays africains doivent être proportionnels à leur niveau de développement et
- d) Une assistance financière accrue aux pays afin de leur permettre de faire face aux coûts d'ajustement de leurs économies et accroître leurs capacités d'offre en vue d'être plus compétitifs.

456. Tout en accueillant favorablement l'initiative Aide pour le Commerce, la Conférence a exprimé ses préférences sur la nature et les objectifs de ce programme. Les recommandations adoptées à Arusha ont ensuite été présentées lors d'une rencontre des ministres du Commerce des pays ACP ainsi qu'à une réunion du G-90 à Bruxelles afin de s'assurer du soutien des pays ACP non-africains ainsi que des PMA non-africains.

III. AGOA

457. La Commission a participé activement au 4^{ème} Forum sur la Coopération Commerciale et Economique entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Afrique sub-saharienne, plus connu sous le nom de Forum de l'AGOA tenu sous la présidence de Maître Abdoulaye Wade à Dakar, au Sénégal. Cette quatrième édition s'est déroulée autour du thème « *Développer et Diversifier le Commerce afin de promouvoir la Croissance et la Compétitivité* » et a vu une participation massive de ministres et experts africains tant gouvernementaux que du secteur privé et de la société civile.

458. Le Forum a reconnu l'importance d'utiliser les opportunités de l'AGOA pour accélérer le processus de croissance des économies africaines et la nécessité de faciliter l'éligibilité d'un plus grand nombre de pays africains. Il a précisé que l'AGOA ne se limite pas à l'accès au marché mais couvre aussi d'autres domaines critiques tels que la capacité de l'offre, l'entrepreneuriat, l'intégration régionale, etc. Il a reconnu que la responsabilité première de la mise en œuvre de l'AGOA appartenait au gouvernement soutenu par le secteur privé et la société civile et qu'ils se devaient de relever le défi d'un commun accord.

459. Il est bon de souligner que la partie africaine a pris pleinement conscience des enjeux et opportunités de l'AGOA et est décidée à mieux s'organiser afin de tirer le maximum de bénéfices de cette initiative. A cet effet, contrairement aux trois autres forums organisés à ce jour, les ministres africains ont tenu à formuler un plan d'action définissant les actions à mener par le gouvernement, le secteur privé et la société civile tant africains qu'américains, selon un calendrier bien précis, dégageant les responsabilités de tout un chacun et dont la mise en œuvre serait examinée à chaque Forum. Il a aussi été proposé que chaque pays éligible s'inspire de ce plan d'action pour formuler le sien au niveau national afin de profiter au maximum de l'AGOA. La partie africaine a souhaité que l'Afrique se prépare davantage avant de participer au Forum et a recommandé que les pays éligibles tiennent des réunions préparatoires de niveau ministériel précédées de réunions d'experts avant la tenue de chaque Forum. Elle a aussi recommandé que chaque organisation régionale et sous-régionale mette en place un service AGOA pour s'assurer que les questions y relatives sont mises à l'ordre du jour de leurs réunions respectives.

460. La deuxième constatation principale est que les produits africains exportés aux Etats-Unis en vertu des règles de l'AGOA sont à près de 80% des produits pétroliers, 9% concernent le textile et le reste, les produits agricoles. En termes de valeur, il semble que les importations venant de l'Afrique sont en très nette croissance alors que ceci est dû principalement au prix élevé du baril du pétrole brut. Il est grand temps que l'Afrique puisse jouir de ses richesses énergétiques sans compter seulement sur les redevances pétrolières. Les pays africains producteurs de pétrole doivent se battre afin d'obtenir des Etats Unis et autres pays importateurs de développer en Afrique des industries, notamment des raffineries, afin d'éviter ainsi d'importer des produits pétroliers à des prix prohibitifs pour satisfaire leurs propres besoins.

461. Les différentes enveloppes américaines en faveur de l'Afrique ont été annoncées comme suit : 15 milliards de dollars pour le plan d'urgence sur le VIH/SIDA, 1,2 milliards de dollars pour combattre le paludisme, formation d'un demi-million d'enseignants et offre de bourses à 300,000 étudiants africains, en particulier les filles ; 200 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, pour renforcer les capacités des économies

africaines afin qu'ils puissent prendre une part plus active dans le système commercial multilatéral ; création à Dakar d'un quatrième bureau du service commercial des Etats Unis après ceux d'Accra (Ghana), Gaborone (Botswana) et Nairobi (Kenya), pour permettre aux pays africains d'avoir plus d'informations sur les possibilités d'investissement et d'exportation en Afrique afin de commercer plus efficacement avec les États-Unis. Huit pays africains sont déjà qualifiés pour bénéficier du Compte du Millénaire et Madagascar vient de recevoir 110 millions de dollars à ce titre. Il a été annoncé que l'Agence américaine pour le développement international (USAID) allait organiser une série de trois tables rondes sur le continent pour maintenir l'attention sur la nécessité d'y investir pour créer des emplois et impulser la croissance économique.

462. De plus, Washington doit mettre sur pied un Fonds de Diversification de l'AGOA dont les ressources, non encore déterminées, seront utilisées pour soutenir ceux des Etats africains qui prennent des mesures pour diversifier leur économie et pour tirer davantage parti des avantages offerts par l'AGOA. Dans le cadre de cette dernière initiative, un des projets sera d'accorder une aide financière d'un montant total d'un million de dollars à des pays de l'Afrique de l'Ouest pour accroître la sécurité de leurs transports aériens et pour préparer les plans d'une nouvelle voie de chemin de fer susceptible de faciliter l'intégration de la région.

IV. INITIATIVE DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DE L'AFRIQUE (ICPA)

463. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision 38 de la 3^{ème} Session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue en juillet 2004 et qui a adopté l'Initiative de la capacité de production de l'Afrique, la Commission a rejoint l'ONUDI, la COMESA, les Experts gouvernementaux des Etats membres et les opérateurs économiques en novembre 2005 dans la troisième d'une série de cinq réunions régionales qui se tiendront en Afrique dans le cadre de la réalisation des objectifs d'une initiative de la capacité de production de l'Afrique (ICPA) en élaborant des plans sectoriels nationaux/régionaux et des feuilles de route pour sa mise en oeuvre. Il convient de rappeler que l'ICPA est un programme global de développement des chaînes de valeurs régionales basées sur les forces et les compétences déjà existantes, améliorées par un nouvel investissement dans l'infrastructure, le capital humain et physique. Elle est fondée sur le fait de reconnaître que la croissance économique durable implique nécessairement la promotion du secteur de fabrication par des partenariats publics et privés à tous les niveaux.

464. L'ICPA est une tentative globale de renforcer la vision commune Africaine sur la capacité de production basée sur l'approche de la chaîne de valeurs ; pour harmoniser les stratégies et politiques industrielles aussi bien au niveau régional que national dans le but de faciliter par des critères ordinaires, la mise en oeuvre de l'APRM sur les questions liées à la compétitivité et à la performance conformes au Plan stratégique de 2004-2007 ; de mettre en exergue les priorités sectorielles en tant que parties intégrantes des segments spécifiques de la chaîne de valeurs par laquelle l'Afrique disposerait d'un avantage comparatif ; et de suggérer des programmes régionaux sur la capacité de production soutenue par un Fonds de facilitation financière, le Fonds de facilitation des capacités de production de l'Afrique (APCF). Les recommandations de ces trois réunions tenues jusqu'ici ont été entérinées par les Ministres des CER respectives et contribueront à l'élaboration d'un Plan d'action pour la mise en oeuvre de l'ICPA sous la responsabilité de la Commission de l'UA.

V. FORUM CHINE-AFRIQUE

465. La Commission a participé à la 4^{ème} réunion de hauts fonctionnaires du Forum sur la Coopération Chine-Afrique qui s'est tenue du 22 au 23 août, 2005 à Beijing, en République Populaire de Chine. Les conclusions principales à retenir du Forum et sur lesquelles vont s'atteler tous les partenaires sont les suivantes : la troisième Conférence ministérielle du Forum Chine-Afrique sera organisée en automne 2006 à Beijing et les dates exactes seront fixées après consultations. Elle sera précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires et suivie d'un Sommet. La 2^{ème} Conférence des Entrepreneurs Chine-Afrique se tiendra en marge du Sommet. Pour la première fois, les pays n'ayant pas de relations diplomatiques avec la Chine seront invités comme observateurs. Deux documents principaux seront présentés pour adoption :

- La Déclaration conjointe de Beijing par les Chefs d'Etat africains et chinois ;
et
- Le Plan d'Action de Beijing du Forum sur la Coopération Chine-Afrique 2007-2009.

VI. DIALOGUE AFRIQUE-EUROPE

466. Lors de la rencontre du collège des commissaires UA/UE le 12 octobre 2005, la Commission a mis l'accent, entre autres, sur la nécessité de l'approche régionale dans la formulation des programmes de facilitations des échanges, du cumul des règles d'origine et des concessions d'accès aux marchés pour faciliter le commerce aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique. Elle a aussi demandé le soutien de l'UE pour soutenir l'accroissement des capacités d'offre des pays africains ainsi que leur compétitivité sur le marché extérieur.

VII. FACILITATION DU COMMERCE

467. Conformément à la Décision 204 de la 7^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif sur la facilitation du commerce, plus particulièrement sur la nécessité d'entreprendre des études sur la facilitation du commerce au niveau régional, trois Ateliers ont été organisés en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est au cours de la période d'octobre à novembre 2005. Ces réunions ont été organisées conjointement par les Juristes et les Economistes internationaux, contre la pauvreté (JEICP) et la Commission en collaboration avec les CER suivantes : CEDEAO pour la région d'Afrique de l'Ouest, la CEEAE pour la région d'Afrique de l'Est et la CEEAC pour la région d'Afrique centrale. Ces Ateliers avaient pour objectif de réfléchir de manière globale sur la manière dont les objectifs de développement pourraient être réalisés dans le cadre des négociations commerciales.

468. L'élément majeur qui s'est dégagé de ces Ateliers c'est qu'il fallait deux conditions pour réaliser les objectifs de développement en faveur de l'Afrique subsaharienne concernant les négociations commerciales tels que celles entreprises dans le cadre de l'OMC et des Accords de partenariats économiques UE/ACP, le premier à savoir les négociations commerciales doivent avoir pour objectif final, la réduction de la pauvreté et le développement humain durable au lieu d'une simple libéralisation du commerce ; deuxièmement, les pays en développement ont besoin de parvenir à des résultats qui place leurs situations commerciales au centre de stratégies développement plus élargies qui sont au départ entravés par des problèmes d'approvisionnement.

2006

Rapport de la Commission pour la Periode de Juillet a Decembre 2005

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3422>

Downloaded from African Union Common Repository